bulletin

N° 2014 – 4

82e SG PARIS

OIE

Protéger les animaux, préserver notre avenir • **Organisation Mondiale de la Santé Animale**

© OIE/Daniel Mordzinski

sommaire

© OIE SRR SEA/M.J. Gordoncillo

© Meydan/André Engelbrecht

© OIE/Daniel Mordzinski

éditorial

180 pays engagés dans la promotion mondiale de la santé et du bien-être animal 1

tribune

L'OIE a tenu sa Session générale du 25 au 30 mai 2014. 4

Peste bovine : les avancées enregistrées depuis l'éradication de la maladie 8

vie de l'OIE

90 ans de... solidarité 11

nouvelles publications de l'OIE 21

nouvelles du siège de l'OIE 23

actions régionales 33

actes officiels 47

renforcement des Services vétérinaires 82

réunions & visites 89

l'OIE et ses partenaires

épidémiologie & programmes de lutte contre les maladies animales 103

Situation de la peste porcine africaine dans le monde 103

Forum international OIE/CIC sur la peste porcine africaine 104

activités des Laboratoires de référence & Centres collaborateurs 106

nouvelles des Pays membres 111

Auto-déclaration de la Nouvelle-Zélande concernant le statut indemne d'infection par le virus de l'artérite équine 111

actualités internationales

événements 116

agenda 119

ISSN 1684-3762

QUATRE NUMÉROS PAR AN • Directeur de la publication : Bernard Vallat • Secrétariat de rédaction : Comité éditorial du *Bulletin* • Maquette : OIE/Cristina Martín

Abonnements : www.oie.int/boutique

180 pays engagés dans la promotion mondiale de la santé et du bien-être animal

82e Session générale de l'OIE

Pour la 82e fois, l'Assemblée mondiale des Délégués nationaux de l'OIE s'est rassemblée en mai dernier afin d'examiner et d'adopter les nouvelles normes et lignes directrices intergouvernementales qui participent chaque jour à l'amélioration du bien-être et de la santé animale dans le monde. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui célèbre son 90e anniversaire, est plus que jamais tournée vers l'avenir et prête à relever les défis mondiaux qui se préparent, en lien étroit avec son vaste réseau de décideurs nationaux, de scientifiques de haut niveau et de partenaires.

Depuis 1924, l'OIE œuvre à l'amélioration permanente de la santé et du bien-être animal. Au fil du temps, les évolutions dans la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies ainsi que les nombreux défis à relever en matière de sécurité sanitaire ont mis en lumière la nécessité toujours croissante d'une coopération solide entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement.

Signe fort de la puissante collaboration tripartite établie au cours de la dernière décennie sous l'égide du concept « *One Health* / Une seule santé », les Directeurs généraux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Docteure Margaret Chan et Monsieur José Graziano da Silva, se sont joints à la cérémonie d'ouverture de la 82e Session générale de l'OIE. Près de 900 participants étaient également au rendez-vous, notamment Son Altesse Royale la Princesse Haya, Ambassadrice de Bonne volonté de l'OIE, ainsi que plus de cinquante personnalités politiques et acteurs institutionnels de haut niveau, dont plus de trente Ministres des Pays membres de l'OIE.

À l'issue d'une semaine de travail intensif, l'Assemblée mondiale des Délégués nationaux de l'OIE a adopté 40 résolutions.

Les réussites observées en matière de santé et de bien-être animal de par le monde ont été nombreuses ces dernières années. L'éradication de la peste bovine (2011) illustre parfaitement le travail de longue haleine mené par l'OIE, ses partenaires et l'ensemble de ses Pays membres en matière de stratégies mondiales de prévention et de contrôle des maladies animales dans le monde. En mai 2014, une nouvelle étape a été franchie en vue de pérenniser ce succès historique. L'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a en effet adopté une résolution créant un cadre légal, élaboré conjointement par la FAO et l'OIE, qui permettra dès 2015 d'habiliter sous des conditions très spécifiques des établissements à la conservation des stocks résiduels du virus ou de vaccins de la peste bovine. Les Pays membres de l'OIE s'étaient au préalable engagés depuis 2011 à notifier puis détruire, ou conserver dans un nombre restreint de structures sécurisées, tous les stocks existants de ce virus.

Ce succès est un message d'espoir dans le cadre de la lutte contre les maladies majeures qui sévissent encore aujourd'hui, comme la rage, la fièvre aphteuse ou la peste des petits ruminants (PPR). La stratégie fructueuse mise en place pour permettre l'éradication de la peste bovine restera un modèle d'efforts de

coopération continus sur le long terme et de coordination à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

L'élaboration en cours de programmes mondiaux d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) s'appuie sur ce modèle. La PPR est une maladie aux effets dévastateurs, non seulement sur la santé des petits ruminants mais également sur la viabilité économique de nombreux élevages familiaux pauvres. Afin d'enrayer la propagation de cette maladie aujourd'hui présente dans une grande partie de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie, l'OIE l'a retenue comme hautement prioritaire pour ses travaux présents et à venir. Cette année, une résolution relative à son contrôle et à la stratégie visant son éradication dans le monde a été adoptée par l'Assemblée mondiale. Le lancement officiel de cette stratégie, initiative conjointe FAO/OIE élaborée dans le cadre du Programme GF-TADs[1], est prévu dès mars 2015, lors d'une Conférence mondiale en cours d'organisation.

Le lancement officiel de la stratégie d'éradication de la PPR, initiative conjointe FAO/OIE, est prévu dès mars 2015 lors d'une Conférence mondiale

Parallèlement, pour la première fois cette année, le statut officiel « indemne de peste des petits ruminants » a été délivré à 48 pays lors de la Session générale. Initiée il y a une quinzaine d'années, cette procédure de reconnaissance officielle par l'OIE du statut des Pays membres relatif à certaines maladies considérées comme prioritaires revêt une importance majeure pour le contrôle mondial des maladies et pour la sécurité sanitaire du commerce international des animaux et de leurs produits. Elle s'applique également à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), à la fièvre aphteuse, à la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), à la peste équine et à la peste porcine classique, ainsi qu'à la validation des programmes nationaux officiels de contrôle de la fièvre aphteuse, de la PPCB, et de la PPR.

L'engagement de l'OIE pour le soutien aux systèmes pastoraux, comme facteurs de développement, de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des terres, a également été réaffirmé cette année. Un contrôle efficace des maladies infectieuses dans ces zones est essentiel, non seulement pour réduire les risques sanitaires et assurer la sauvegarde de la population d'animaux d'élevage et le suivi de populations soumises à de très rudes conditions de vie, mais également pour permettre l'accès aux marchés extérieurs pour les animaux et les produits d'origine animale et rassurer les investisseurs potentiels.

Cependant, si l'OIE travaille sur ces programmes au long terme, il se doit également de fournir à ses Pays membres un espace de discussion sur les menaces sanitaires les plus récentes nécessitant la mise en place de mesures immédiates. Ainsi, la Session générale a permis cette année aux Pays membres non seulement d'examiner la situation mondiale globale en matière de santé animale, mais aussi d'échanger sur les récents foyers du syndrome respiratoire à coronavirus au Moyen-Orient (MERS-CoV), d'ESB au Brésil, d'influenza H7N9 et H5N8 en Asie, de rage à Taipei Chinois ou encore de peste porcine africaine en Europe de l'Est. La concertation sur les foyers de diarrhée épidémique porcine (PED) dans certains pays d'Amérique et d'Asie a entraîné quant à elle la décision de constituer à l'OIE un groupe *ad hoc* d'experts internationaux afin de suivre l'évolution de la maladie dans le monde et d'analyser les méthodes de contrôle et les risques relatifs aux échanges internationaux de porcs et de produits à base de porc. Fruit du travail de ce groupe, une fiche technique sur cette maladie est aujourd'hui disponible en ligne.

La Session générale 2014 fut également l'occasion de poursuivre les travaux relatifs aux domaines d'actions prioritaires de l'OIE. Par exemple, les normes adoptées sur l'antibiorésistance et le bien-être animal dans les systèmes de production se sont vues renforcées. Des travaux sur les normes de bien-être animal s'appliquant aux bovins laitiers et aux animaux de travail sont également en cours.

1 GF-TADs : Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières

À noter également, l'adoption, pour la première fois, d'une norme visant à faciliter les déplacements internationaux des chevaux de compétition, sur la base du concept de supervision spécifique d'une sous-population de chevaux d'élite présentant un niveau supérieur de santé. Son élaboration est une première étape d'un plan de travail établi dans le cadre d'une collaboration entre l'OIE, la Fédération équestre internationale (FEI) et la Fédération internationale des autorités hippiques (IFHA) et leurs représentations nationales.

La signature de six autres accords de coopération avec diverses institutions régionales et mondiales publiques et privées est de bon augure pour le futur et doit servir d'exemple au développement de ce type de collaboration. Relever les défis de demain en matière de santé animale nécessitera en effet une mobilisation mondiale et coordonnée des acteurs.

L'excellence du réseau scientifique de haut niveau de l'OIE est également une pierre angulaire du dispositif qui garantit l'efficacité des actions engagées par l'OIE. Ce réseau d'excellence s'est consolidé progressivement, pour atteindre aujourd'hui une ampleur unique et inégalée. En mai dernier, l'Assemblée mondiale a en effet accrédité neuf nouveaux Laboratoires de référence et six nouveaux Centres collaborateurs, portant ainsi à 296 le nombre de Centres de référence, répartis sur les cinq continents. Cette expertise scientifique et son transfert au plus grand nombre sont plus que jamais les bases fondamentales de la bonne gouvernance mondiale, régionale et nationale en matière de santé publique vétérinaire, et de la protection des populations, animales comme humaines. Elle vient en appui à chacun des Pays membres de l'OIE, dont le nombre s'est cette année porté à 180 suite à l'approbation des adhésions du Libéria et du Sud Soudan.

Ce réseau de pays, d'expertise, et d'acteurs est aujourd'hui gage d'excellence et permet à l'OIE de remplir son engagement permanent de favoriser le renforcement des capacités des décideurs principaux de ses Pays membres dans les domaines de la santé et du bien-être animal. De plus, différents programmes visant à accroître la solidarité entre pays sont en constant développement. Les projets de jumelage de laboratoires ont ainsi été instaurés depuis 2006. Cette initiative encourage l'échange de compétences et d'expérience entre des pays abritant des Centres de référence de l'OIE et des laboratoires candidats dans les pays en développement.

À ce jour, 20 projets de jumelage ont été menés à bien et 36 projets sont en cours. Fort de cette première expérience réussie, l'OIE développe également depuis 2013 des projets de jumelage entre établissements d'enseignement vétérinaire ainsi qu'entre organismes statutaires vétérinaires.

Le processus d'amélioration de la performance des Services vétérinaires (« PVS Pathway »), développé par l'OIE, est aujourd'hui présenté au sein du Global Health Security Agenda proposé au monde par les États-Unis comme l'un des outils incontournables pour atteindre l'objectif d'un monde sain et sûr pour tous, libéré de la menace des maladies infectieuses

Le chemin parcouru depuis 90 ans a fait de l'OIE une organisation mondiale majeure en matière sanitaire. L'utilisation du processus d'amélioration de la performance des Services vétérinaires, le « PVS Pathway » développé par l'OIE, est aujourd'hui présenté au sein du *Global Health Security Agenda* proposé au monde par les États-Unis d'Amérique comme l'un des outils importants pour atteindre l'objectif d'un monde sain et sûr pour tous, libéré de la menace des maladies infectieuses, humaines et animales.

Protéger les animaux, c'est préserver notre avenir. Je vous donne rendez-vous en mai 2015.

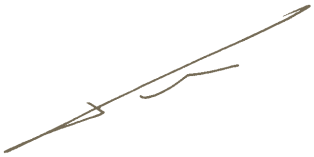

Bernard Vallat
Directeur général

82 SG
25-30 MAY MAI MAYO 2014
PARIS

L'OIE a tenu sa 82e Session générale du 25 au 30 mai 2014. Près de 900 participants représentant les Pays membres de l'OIE ainsi que des organisations intergouvernementales, régionales et nationales, ont assisté à cette réunion qui marquait, en outre, la célébration du 90e anniversaire de l'Organisation.

En cette année spéciale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a eu l'honneur d'accueillir à la fois la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'Assemblée mondiale a approuvé les demandes d'adhésion de deux nouveaux pays, à savoir le Libéria et le Soudan du Sud, portant ainsi à 180 le nombre de Pays membres de l'OIE.

La liste complète des Pays membres de l'OIE figure page 120.

Au cours de cette semaine, l'Assemblée a examiné la situation mondiale en matière de santé animale en portant une attention particulière aux derniers épisodes sanitaires d'importance : la diarrhée épidémique porcine dans certains pays d'Amérique et d'Asie, le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Brésil, l'influenza aviaire H7N9 et H5N8 en Asie, la rage à Taipei Chinois, et la peste porcine africaine en Europe de l'Est (ce sujet étant l'un des « thèmes techniques » de la Session générale).

Le Directeur général de l'OIE a annoncé la création de groupes *ad hoc* sur la diarrhée épidémique porcine et le MERS-CoV afin d'élaborer des notes techniques et de prodiguer des conseils en matière de gestion du risque, pour examen par la Commission scientifique pour les maladies animales en septembre 2014 (voir p. 29).

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OIE

L'OIE a adopté les textes mis à jour dans ses publications normatives, notamment 28 chapitres nouveaux ou révisés du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et 14 chapitres nouveaux ou révisés du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

1. *Code sanitaire pour les animaux terrestres*

Trois chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ayant trait à l'antibiorésistance ont été révisés, notamment le chapitre sur l'appréciation des risques d'antibiorésistance résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux (chapitre 6.10.).

Une nouvelle norme, destinée à faciliter et harmoniser les conditions de transport international des chevaux de compétition « présentant un niveau supérieur de santé et de performances », a été élaborée. Suite à son adoption, il est prévu de rédiger également des lignes directrices détaillées sur la biosécurité. Cette norme est le fruit d'une collaboration réussie entre l'OIE, la Fédération équestre internationale et la Fédération internationale des autorités hippiques. Elle illustre bien le fait que l'OIE tend à développer les partenariats public–privé.

Les trois chapitres portant sur des infections à *Brucella* spp. ont été fusionnés en un seul chapitre couvrant *B. abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*, en vue d'harmoniser les mesures de lutte contre ces trois agents pathogènes.

Le chapitre sur l'infection par le virus de la peste équine (chapitre 12.1.) a fait l'objet d'une révision au regard de sa compatibilité avec les demandes de reconnaissance officielle de statut sanitaire.

Pour répondre à la demande de certains Pays membres, le chapitre sur la péripneumonie contagieuse bovine a été révisé afin d'inclure une procédure de validation par l'OIE des programmes nationaux de lutte contre cette maladie.

2. *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*

L'Assemblée a adopté un chapitre sur l'infection par l'alphavirus des salmonidés.

L'Assemblée a également approuvé un nouveau chapitre qui fournit des indications sur les critères à appliquer pour déterminer la sensibilité des animaux aquatiques à des agents pathogènes spécifiques. Ce chapitre a pour but de prendre en compte le fait que près de 500 espèces différentes d'animaux aquatiques sont élevées en aquaculture dans le monde et que de nouvelles espèces viennent s'ajouter chaque année à cette liste.

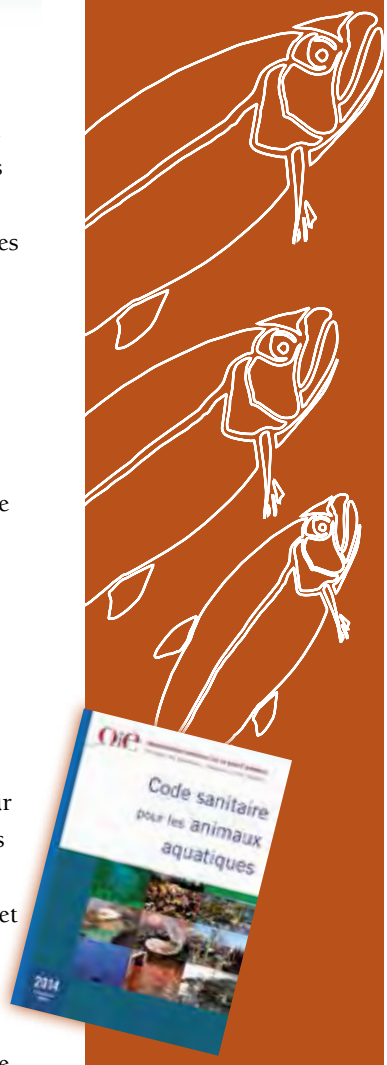

PHASE DE POST-ÉRADICATION DE LA PESTE BOVINE

L'OIE et la FAO ont déclaré en mai et juin 2011 l'éradication de la peste bovine dans le monde.

À la suite de la déclaration de l'éradication, les Pays membres de l'OIE se sont engagés à détruire ou conserver en toute sécurité, dans un nombre minimal d'établissements habilités par l'OIE et la FAO, tous leurs stocks restants du virus de la peste bovine et de vaccins contre ce dernier. À compter de novembre 2013, les Pays membres ont commencé à rapporter à l'OIE les stocks de virus de la peste bovine et de vaccins contre la maladie détenus par des instituts sur leur territoire. Cette notification a remporté un grand succès : à cette date (mai 2014), 164 des 178 Pays membres (92 %) ont honoré leur engagement et ont rendu compte de la situation à l'OIE. C'est la première fois que des données officielles sur les stocks de virus de la peste bovine et de vaccins contre la maladie ont été recueillies à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale a adopté le cadre juridique, élaboré et proposé conjointement par la FAO et l'OIE, dans lequel s'inscrit l'homologation d'établissements détenant le virus de la peste bovine.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE PAR L'OIE DU STATUT SANITAIRE DES PAYS MEMBRES ET VALIDATION DE LEURS PROGRAMMES DE CONTRÔLE

Les Pays membres de l'OIE peuvent demander une évaluation et la reconnaissance de leur statut sanitaire au regard des maladies suivantes[1] :

– encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)
– fièvre aphteuse
– péripneumonie contagieuse bovine
– peste des petits ruminants
– peste équine
– peste porcine classique[2].

Au total, 88 demandes nationales ont été présentées à l'Assemblée pour adoption.

Les Pays membres peuvent également, s'ils le souhaitent, demander la validation officielle par l'OIE de leurs programmes nationaux de lutte contre les maladies suivantes :

– fièvre aphteuse
– péripneumonie contagieuse bovine
– peste des petits ruminants.

Au cours de cette Session générale :

– Le statut de « risque négligeable » au regard de l'ESB a été reconnu pour 11 pays. Quant au statut sanitaire des pays ayant déjà été officiellement reconnu, celui-ci est demeuré inchangé.

– La République de Corée a été reconnue indemne de fièvre aphteuse avec vaccination. De nouvelles zones ont été reconnues officiellement indemnes de la maladie en Argentine (sans vaccination), au Brésil et en Bolivie (avec vaccination). L'OIE a validé le programme national de contrôle de la fièvre aphteuse soumis par l'Équateur.

– Quatorze pays ont été reconnus indemnes de peste équine.

– L'Argentine, le Canada et Singapour ont été officiellement inscrits sur la liste des pays « indemnes de péripneumonie contagieuse bovine ».

– Pour la première fois, cette année, 48 pays ont été reconnus « indemnes de peste des petits ruminants ».

La liste complète des statuts sanitaires officiellement reconnus au regard de l'ESB, la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants et la peste équine figure pages 55 à 62.

1 Conformément à la décision prise par l'Assemblée lors de sa 79e Session générale (2011), les Pays membres sont désormais exemptés de confirmation annuelle de leur statut « indemne » au regard de la peste bovine.

2 Conformément à la Résolution n° 30 adoptée par l'Assemblée lors de sa 81e Session générale (2013), les dossiers pour la reconnaissance du statut au regard de la peste porcine classique commenceront à être examinés lors du cycle annuel de mai 2014 à mai 2015.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Réseau scientifique de l'OIE

Cette année, les Délégués ont approuvé la désignation de neuf nouveaux Laboratoires de référence et six nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE, portant ainsi à 296 le nombre de centres officiels d'excellence scientifique au sein du réseau mondial de l'OIE, déployés dans 44 pays et 5 régions.

La liste des nouveaux Centres de référence de l'OIE figure pages 106 à 111.

Depuis 2006, des projets de jumelage entre laboratoires sont mis en place et ce, conformément à l'engagement continu de l'OIE à soutenir le renforcement des capacités de la communauté scientifique vétérinaire et à aider cette dernière à se conformer aux normes de qualité adoptées par l'Assemblée mondiale. Cette initiative encourage les pays accueillant des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE à échanger leur expertise et leur expérience avec les pays en développement. À ce jour, 19 projets de jumelage ont été effectués, 30 projets sont en cours et 3 laboratoires candidats ont déjà été désignés Centres de référence de l'OIE. Deux autres laboratoires formés dans le cadre de ces programmes de jumelage se sont vus octroyer le titre de Centre de référence de l'OIE en mai 2014.

En parallèle, l'OIE soutient également, depuis 2013, les projets de jumelage entre établissements d'enseignement vétérinaire et entre organismes statutaires vétérinaires. Près de 20 projets s'adressant aux établissements d'enseignement vétérinaire et aux organismes statutaires vétérinaires sont en cours ou devraient commencer sous peu.

Processus PVS

L'OIE poursuit son initiative mondiale consistant à soutenir les Pays membres souhaitant se conformer aux normes de qualité s'appliquant aux Services vétérinaires nationaux et aux Services chargés de la santé des animaux aquatiques (SSAA) en adhérant au processus PVS.

L'état d'avancement de l'engagement des Pays membres de l'OIE au processus PVS figure pages 82-83.

Thèmes techniques de la 82e Session générale :
www.oie.int/fr/publications-et-documentation/recueil-de-themes-techniques/

Rapport final de la 82e Session générale :
www.oie.int/fr/a-propos/rapports-finaux-des-sessions-generales-du-comite-international/

Peste bovine : les avancées enregistrées depuis l'éradication de la maladie

À présent que cette infection est éradiquée du règne animal, les seules causes de réapparition d'un foyer de peste bovine pourraient être une dissémination accidentelle du virus à partir d'un laboratoire ou un acte mal intentionné. Afin d'éviter ce type d'événement, les Pays membres de l'OIE se sont engagés (par l'adoption unanime d'une résolution) soit à détruire les stocks résiduels de matériel contenant le virus de la peste bovine, soit à les sécuriser dans un nombre minime d'établissements agréés disposant d'une installation à haut niveau de confinement (« séquestration »)[1]. Il se trouve cependant qu'un nombre excessif de laboratoires a conservé du matériel contenant le virus de la peste bovine de par le monde. Or plus le nombre de laboratoires détenant un tel matériel est élevé, plus le risque d'accident ou de dissémination intentionnelle est élevé.

La peste bovine est la seconde maladie infectieuse à avoir été éradiquée, après la variole. Dans la phase de post-éradication, de nombreuses approches adoptées par l'OIE et la FAO pour la peste bovine seront analogues à celles qui sont suivies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la variole. L'OIE et la FAO ont cependant l'intention de tirer parti de l'expérience de l'OMS afin d'améliorer le processus pour la peste bovine.

Les actions clés mises en place par l'OIE avec la coopération de la FAO ont consisté à :

– établir un Comité consultatif mixte OIE/FAO pour la peste bovine afin de fournir des avis techniques indépendants et des orientations pour étayer les actions de post-éradication ;

– convaincre les pays de respecter leur engagement international à détruire ou à séquestrer leurs stocks résiduels de matériel contenant le virus de la peste bovine ;

– approuver un nombre minime d'installations habilitées pour la séquestration du virus ;

– réglementer tous les projets de recherche impliquant la manipulation de matériel contenant le virus de la peste bovine.

Le Comité consultatif mixte pour la peste bovine est un groupe pluridisciplinaire de sept experts internationaux qui se réunissent deux fois par an et fournissent des orientations et des avis techniques pour appuyer l'OIE et la FAO dans leurs prises de décision. Sa responsabilité première est d'examiner les demandes d'approbation des projets de recherche impliquant l'utilisation ou la manipulation du virus de la peste bovine ainsi que les demandes d'agrément des installations détenant ce virus.

Préconiser la séquestration et la destruction de tout matériel contenant le virus de la peste bovine est un objectif permanent au long cours. L'OIE et la FAO ont entrepris de persuader les pays que les avantages mineurs procurés par la conservation du virus sont largement supplantés par la lourde responsabilité liée à cette conservation et par les conséquences désastreuses qu'aurait pour la communauté internationale la dissémination du virus hors d'un laboratoire. À cette fin, l'OIE et la FAO ont produit une vidéo ainsi qu'un fascicule intitulé « *Ten reasons for not maintaining or storing rinderpest virus* » (Dix bonnes raisons de ne pas conserver le virus de la peste bovine).

L'OIE et la FAO ont aussi progressé régulièrement dans l'agrément d'un nombre minime d'installations de séquestration. Des procédures ont été établies pour examiner les dossiers et agréer les installations. Un mandat explicite, adopté en mai 2014 lors de la 82e Session générale de l'OIE, a notamment été mis au point pour

1 Voir *Bulletin* n° 2011-4, pp. 26-28

© OIE/D. Mordzinski

Après plusieurs décennies d'efforts concertés et d'investissements consentis par la communauté internationale, l'éradication mondiale de la peste bovine chez les animaux a pu être déclarée lors de la Session générale de l'OIE le 25 mai 2011. L'événement a été célébré comme un jalon important pour la profession vétérinaire.

les installations détenant le virus de la peste bovine. À ce jour, l'OIE et la FAO ont reçu les dossiers de cinq établissements situés dans quatre Pays membres de l'OIE. Ces dossiers ont été examinés par le Comité consultatif mixte OIE/FAO pour la peste bovine qui a recommandé d'approfondir l'évaluation en mandatant une équipe d'experts pour inspecter les sites. L'OIE et la FAO organisent actuellement les aspects logistiques de ces inspections sur sites. La décision finale sur l'agrément des installations détenant le virus de la peste bovine sera prise par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la Session générale. Les propositions d'agrément présentées à la Session générale pour adoption seront préparées conjointement par le Comité consultatif mixte pour la peste bovine, l'équipe d'experts chargée d'inspecter les sites et les Directeurs généraux de l'OIE et de la FAO.

Dans l'attente de la décision de l'OIE et de la FAO sur l'agrément de ces installations, si les pays ne veulent pas détruire le matériel contenant le virus de la peste bovine, l'OIE leur recommande de les transférer à l'un de ses Laboratoires de référence pour la peste bovine, en respectant des procédures contrôlées et surveillées.

L'OIE suit également la progression de la destruction et de la séquestration des matériels contenant le virus de la peste bovine. Suite à l'adoption d'un nouveau chapitre sur cette maladie, inclus dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, tous les Pays membres de l'OIE sont tenus de déclarer chaque année les stocks de matériel contenant le virus de la peste bovine présents sur leur territoire. Les pays doivent présenter cette déclaration chaque année, même s'ils ont déclaré ne détenir aucun matériel contenant le virus de la peste bovine au cours des années précédentes. La raison en est qu'avec les

meilleures intentions, un pays peut ignorer que du matériel contenant ce virus se trouve sur son territoire car un tel matériel peut être conservé dans un établissement privé ou dans un institut universitaire ou peut aussi être mal étiqueté. Des stocks de matériel contenant le virus pourraient réapparaître inopinément au bout de plusieurs années. Ce risque a été souligné récemment alors que le virus de la variole a été découvert de manière inattendue à Maryland (États-Unis) dans un bâtiment des *National Institutes of Health*, 34 ans après l'éradication mondiale de la maladie.

Pour aider ses Pays membres à remplir leurs obligations de déclaration, l'OIE a mis au point pour la peste bovine un système spécifique de déclaration électronique sécurisé, le système ERRS. Ce système a été lancé en 2014 et la réponse à la première enquête annuelle a été excellente, 94 % des 178 Pays membres de l'OIE ayant répondu. Les résultats montrent que 28 établissements de 23 pays détiennent encore du matériel contenant le virus de la peste bovine. Il apparaît que le nombre actuel d'établissements détenant du matériel de ce type est plus faible que celui révélé par l'enquête précédente non officielle conduite en 2011, entre autres parce que certains pays ont déjà procédé à la destruction. Il est cependant fort possible que du matériel contenant le virus soit encore présent dans plus de 28 établissements, car certains pays n'ont pas répondu à l'enquête et que d'autres peuvent ignorer l'existence de tels stocks sur leur territoire.

Il est capital que tous les pays restent vigilants, qu'ils continuent de rechercher les stocks existants et qu'ils n'omettent pas de faire leur déclaration annuelle à l'OIE. L'OIE espère améliorer le système ERRS pour 2015 afin de simplifier la procédure de déclaration pour ses Pays membres.

Deux projets de recherche impliquant la manipulation du virus de la peste bovine ont été approuvés par l'OIE et la FAO. Ces projets visent à faciliter la destruction des stocks résiduels de virus. Le premier, qui est en cours à l'Institut Pirbright, au Royaume-Uni, a pour but de déterminer si le vaccin contre la peste des petits ruminants peut également conférer une protection contre la peste bovine. Si l'issue était positive, cela signifierait que des vaccins contre la peste des petits ruminants pourraient être conservés pour permettre une riposte en cas de réapparition de la peste bovine. Ce résultat permettrait de détruire tous les vaccins contre la peste bovine (contenant le virus atténué), réduisant ainsi le caractère superfétatoire de vaccins conservés contre une maladie éradiquée, tout en réduisant le risque lié à la conservation des lots de virus atténués.

Le second projet vise à séquencer toutes les souches restantes du virus avant destruction. Cette approche permettrait de conserver les données scientifiques et historiques importantes tout en détruisant le matériel dangereux. Si, pour une raison imprévisible à ce jour, il était nécessaire de disposer à nouveau du virus de la peste bovine à l'avenir, celui-ci pourrait recréé à partir des données de séquençage génétique. Ces résultats faciliteraient également le processus de destruction car ils rassureraient les institutions qui émettent des réserves quant à la perte définitive des données historiques et techniques qu'entraîne la destruction totale de tout matériel contenant le virus.

Dix bonnes raisons de ne pas conserver le virus de la peste bovine (en anglais) :
www.youtube.com/watch?v=XLIpwsIPY2Y&list=UUYWwT1w9Yv2qpKChz9Hoomg
www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Media_Center/docs/pdf/Ten_reasons_leaflet_bandejaune.pdf

90 ans de... solidarité

Développer la solidarité internationale pour mieux contrôler les maladies animales dans le monde

La solidarité internationale constitue l'une des missions historiques de l'OIE. Dans le monde moderne globalisé où 75 % des maladies émergentes sont zoonotiques, l'existence au niveau national de réseaux vétérinaires publics et privés organisés et s'appuyant sur des professionnels bien formés et un réseau d'expertise solide est indispensable pour faire face efficacement aux menaces sanitaires. Dans ce contexte, l'OIE appuie ses Pays membres et les aide à renforcer et mieux structurer leurs systèmes nationaux de santé animale, au travers de leurs Services vétérinaires, de leurs laboratoires de diagnostic, et de la qualité de leur enseignement vétérinaire.

Sur la base de ce constat, l'OIE incite à la solidarité entre Pays membres et soutient les pays les plus en nécessité. L'Organisation a pour cela élaboré et continue de développer différents programmes visant à consolider les systèmes de santé animale nationaux en leur apportant une aide personnalisée.

Le Fonds mondial, organe clé des programmes de solidarité de l'OIE

Créé en 2004, le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux reçoit des contributions volontaires de donateurs (Pays membres, organisations internationales, fondations privées). En complément du budget général de l'OIE, les fonds réunis au sein du Fonds mondial permettent la mise en place de différentes actions visant l'amélioration de la santé et du bien-être animal dans le monde. Ces contributions volontaires provenant d'organismes privés ou publics, d'institutions ou de donneurs individuels cofinancent :

- des activités de renforcement des capacités et des mécanismes de coordination mondiales, régionales et nationales (formations régulières destinées aux Délégués et points focaux nationaux, Conférences mondiales),
- la mise en œuvre, sur demande des Pays membres ou non membres, du processus PVS d'évaluation des performances des Services vétérinaires,
- le renforcement des capacités scientifiques en santé animale, par le biais de projets de jumelages,
- la conception d'outils permettant aux Pays membres de faire face à des situations urgentes en matière de prévention et de contrôle des maladies animales (banques de vaccins, programmes de communication, entre autres).

Un réseau mondial puissant, base du renforcement individuel

Les 13 Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE, ainsi que les 296 Centres de référence répartis sur les cinq continents forment un réseau puissant et efficace permettant d'apporter un soutien technique permanent aux problématiques de chacun des Pays membres. Ce réseau permet aussi de proposer des formations régulières et spécifiques aux Délégués et aux points focaux nationaux qu'ils ont désignés pour chacune des huit thématiques prioritaires pour l'OIE.

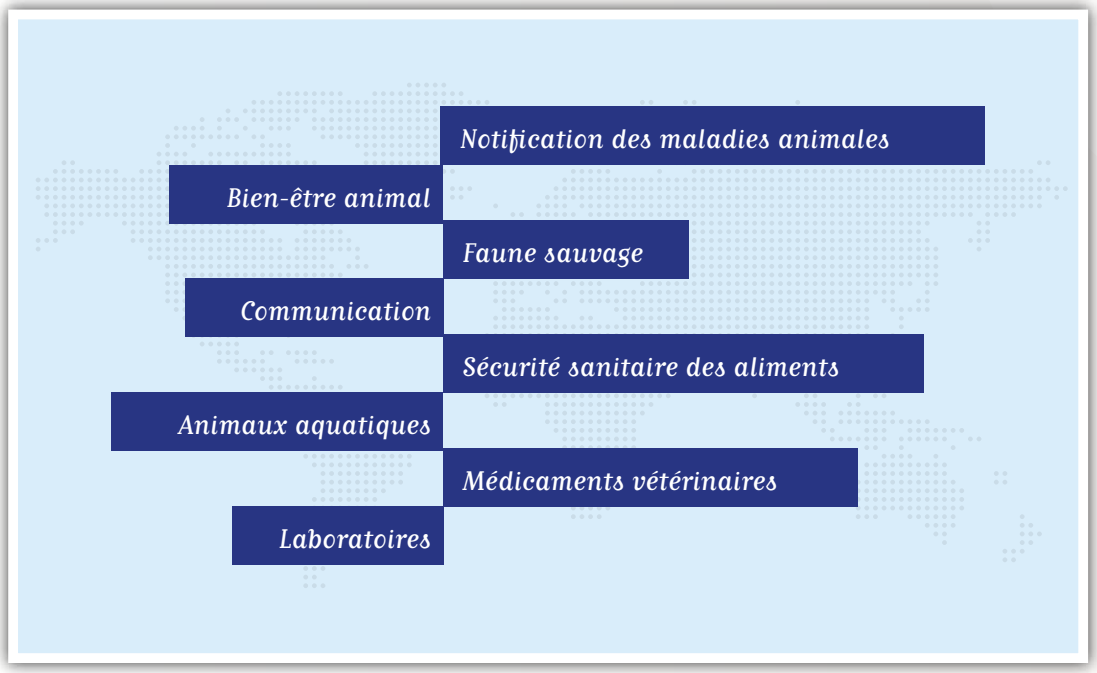

Des points focaux nationaux sont spécialisés sur huit thèmes clés pour lesquels des ateliers de formation régionaux ont lieu en moyenne tous les deux ans pour chacun des thèmes et dans chacune des cinq régions de l'OIE.

L'OIE accroit l'intensité de son dialogue permanent avec son réseau d'expertise international et ses Pays membres, notamment dans le cadre de l'élaboration des normes et de stratégies mondiales pour le contrôle et l'éradication des maladies animales. Plusieurs conférences mondiales et régionales sont organisées chaque année, visant à fournir des recommandations spécifiques sur des thèmes variés, comme par exemple l'antibiorésistance et le contrôle de la rage.

Cette mise en réseau, ce partage d'information et les formations dispensées par l'OIE permettent de fournir à chacun des Pays membres les moyens de participer plus activement au processus d'élaboration des normes édictées par l'OIE et d'assurer leur bonne mise en œuvre à l'échelle nationale.

L'éradication de la peste bovine : une réussite de dialogue, de partage et d'échange de capacités à l'échelle mondiale

Les échanges d'expertise entre pays sont nécessaires et ont prouvé leur efficacité. L'éradication mondiale de la peste bovine en 2011 est l'un des succès les plus marquants de l'histoire de l'OIE. Ce succès sanitaire historique a représenté l'aboutissement de dizaines d'années d'efforts concertés au niveau international dans le but d'éradiquer cette maladie. Après la variole chez l'homme, la peste bovine, ancien fléau en Asie, en Europe et en Afrique, n'est que la seconde maladie à avoir été éradiquée grâce aux efforts de l'humanité.

Évaluer et améliorer les performances des Services vétérinaires nationaux

L'OIE intervient à la demande des autorités qui le sollicitent, de façon préventive en aidant les pays à disposer de Services vétérinaires performants et réactifs.

Initié en 2006, le processus PVS d'évaluation des Services vétérinaires est un programme mondial en faveur du développement durable des Services vétérinaires nationaux. Cet outil est une base de choix pour l'amélioration de la santé animale et publique dans le monde.

Le processus PVS permet d'identifier dans chaque pays évalué, en fonction des priorités du pays, les actions et les investissements prioritaires qu'il convient de réaliser afin de mettre les systèmes nationaux de santé animale en meilleure conformité avec les normes intergouvernementales de qualité relatives à la gouvernance des Services vétérinaires adoptées et publiées par l'OIE.

Ce programme comporte plusieurs composantes, présentées dans le diagramme ci-dessous :

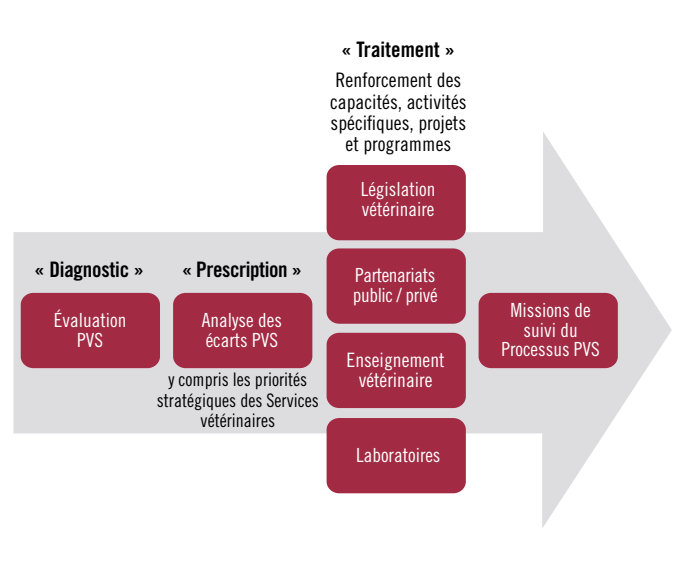

Plus de 160 pays répartis sur les cinq continents ont déjà sollicité l'organisation de missions d'évaluation PVS.

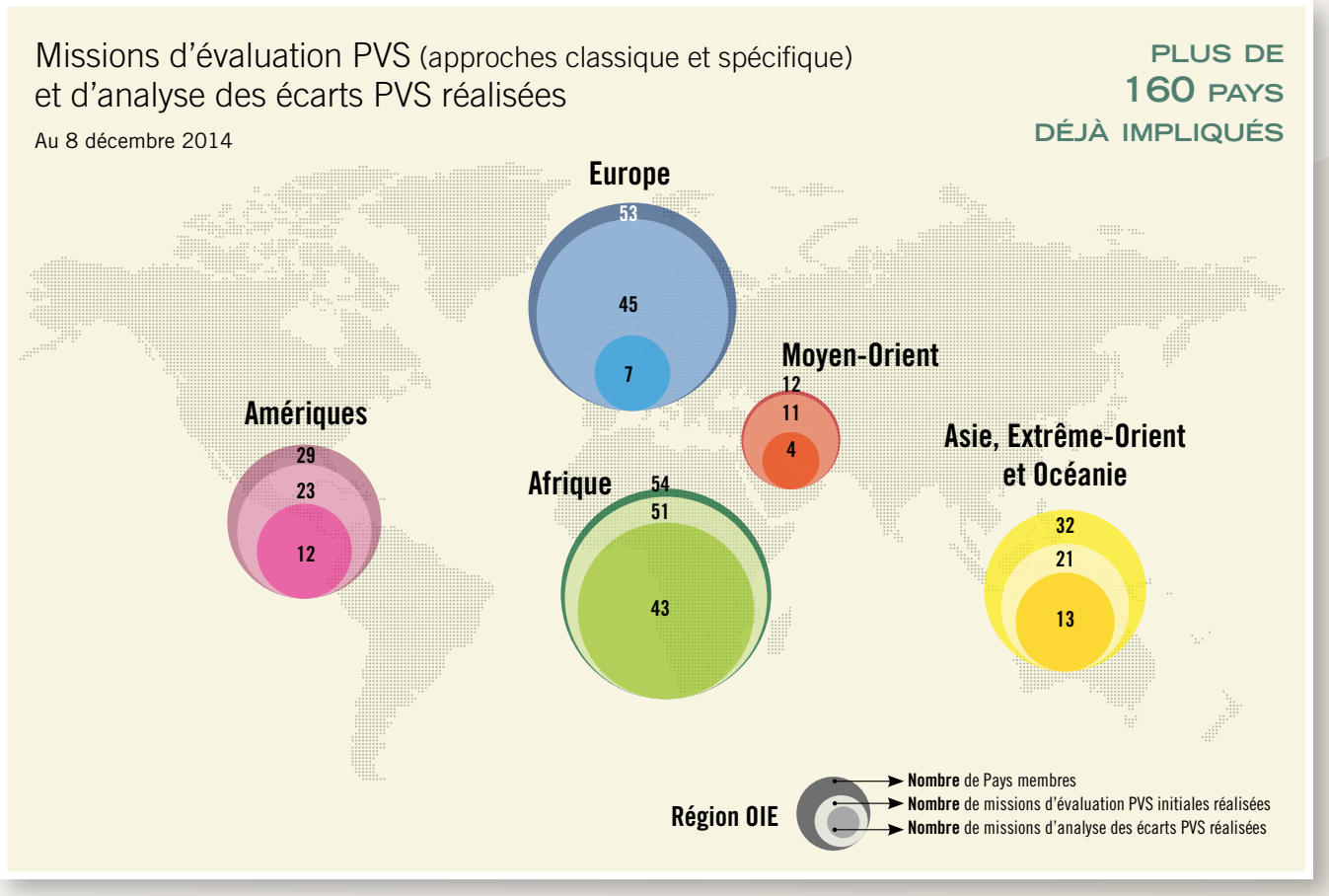

Favoriser le partage d'expérience et l'échange de compétences

Depuis bientôt dix ans, l'OIE met en place des programmes de jumelage permettant un échange d'expertise scientifique. En participant à l'amélioration de la capacité et des compétences des institutions des pays en développement et en transition, les jumelages leur permettent de mieux surveiller et contrôler les maladies animales sur leur territoire, mais aussi de participer au débat scientifique mondial sur un pied d'égalité.

Le succès du programme de jumelage entre laboratoires lancés en 2006, est aujourd'hui largement reconnu comme l'un des programmes phares de l'OIE. Il a motivé le déploiement de ses principes à d'autres secteurs. Les programmes de jumelage s'appliquent désormais non seulement aux laboratoires, mais également aux établissements d'enseignement vétérinaires ainsi qu'aux Organismes statutaires vétérinaires.

Différents programmes de jumelage existent entre :

Laboratoires (depuis 2006)

– Faciliter l'accès à l'expertise scientifique des pays en développement et en transition.
– Favoriser une répartition géographique mondiale plus harmonieuse des Centres de Référence de l'OIE.
– Renforcer l'excellence de la communauté scientifique vétérinaire.

Établissements d'enseignement vétérinaire (depuis 2012)

– Créer et renforcer l'échange de connaissances, d'idées et d'expériences entre deux établissements d'enseignement vétérinaire.
– Pour les pays en développement et en transition, acquérir des méthodes et un parcours (cursus) d'enseignement modernes, sur la base de normes internationalement acceptées.

Organismes statutaires vétérinaires (depuis 2013)

– Garantir la bonne gouvernance et de la qualité des Services vétérinaires dans le monde, en respectant les normes internationales de l'OIE.
– Développer et accompagner des partenariats entre composantes publiques et composantes privées des Services vétérinaires.

Actions de soutien spécifiques

L'OIE contribue à la réussite des programmes de contrôle et d'éradication de certaines maladies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. Cela passe par différentes actions ciblées telles que la mise en place d'études internationales visant à établir des priorités dans les actions des autorités nationales ou régionales face à certaines maladies, ou à soutenir les pays dans la mise en place de programmes de contrôle des maladies.

La création de banques de vaccins est également un bon exemple. Il s'agit en effet d'un développement important pour contrer la propagation des maladies animales transfrontalières dans le monde et pour encourager la mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination. Le système en place permet de livrer rapidement aux pays infectés des vaccins répondant aux normes de qualité de l'OIE, afin de soutenir les campagnes de vaccination des pays éligibles. À ce jour, des doses vaccinales ont été livrées à plusieurs dizaines de pays.

Tous ces programmes proposés par l'OIE sur la base de son budget général et avec l'appui des ressources rassemblées par le Fonds mondial de l'OIE contribuent à renforcer les systèmes de santé animale et de santé publique à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Nombre de doses livrées

Au 15 décembre 2014

1- Inclut l'achat direct de 2 millions de doses par le Togo.

Mots-clés relatifs à la solidarité de l'OIE :
soutien, développement, échange, expertise

Le quiz des 90 ans de l'OIE !

1. À la date de décembre 2014, combien de doses de vaccins antirabiques ont permis d'accompagner des campagnes de vaccination régionales contre la rage ?

a. Près de 3,5 millions
b. 8 millions
c. Moins de 3 millions

2. Combien de points focaux nationaux le Délégué d'un Pays membre de l'OIE nomme-t-il ?

a. 4
b. 6
c. 8

3. Depuis quelle année les jumelages entre laboratoires existent-ils ?

a. 1998
b. 2006
c. 2008

4. Dans combien des 180 Pays membres de l'OIE, des missions PVS ont-elles été réalisées à la date de décembre 2014 ?

a. Moins de 100
b. Plus de 160
c. Entre 100 et 160

Réponses : 1-a ; 2-c ; 3-b ; 4-b

90 ans de... NORMES

Améliorer la santé et le bien-être animal, ainsi que la santé publique vétérinaire dans le monde

1968

1ère édition du ***Code sanitaire pour les animaux terrestres***

1ère édition du ***Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres***

1989

1995

1ère édition du ***Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques***

1ère édition du ***Code sanitaire pour les animaux aquatiques***

Les normes de l'OIE, références reconnues par l'OMC

2001

Extension du mandat de l'OIE au **bien-être animal**

L'OIE devient l'**Organisation mondiale de la santé animale**

2003

90 ans d'...
EXPERTISE

Collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire mondiale

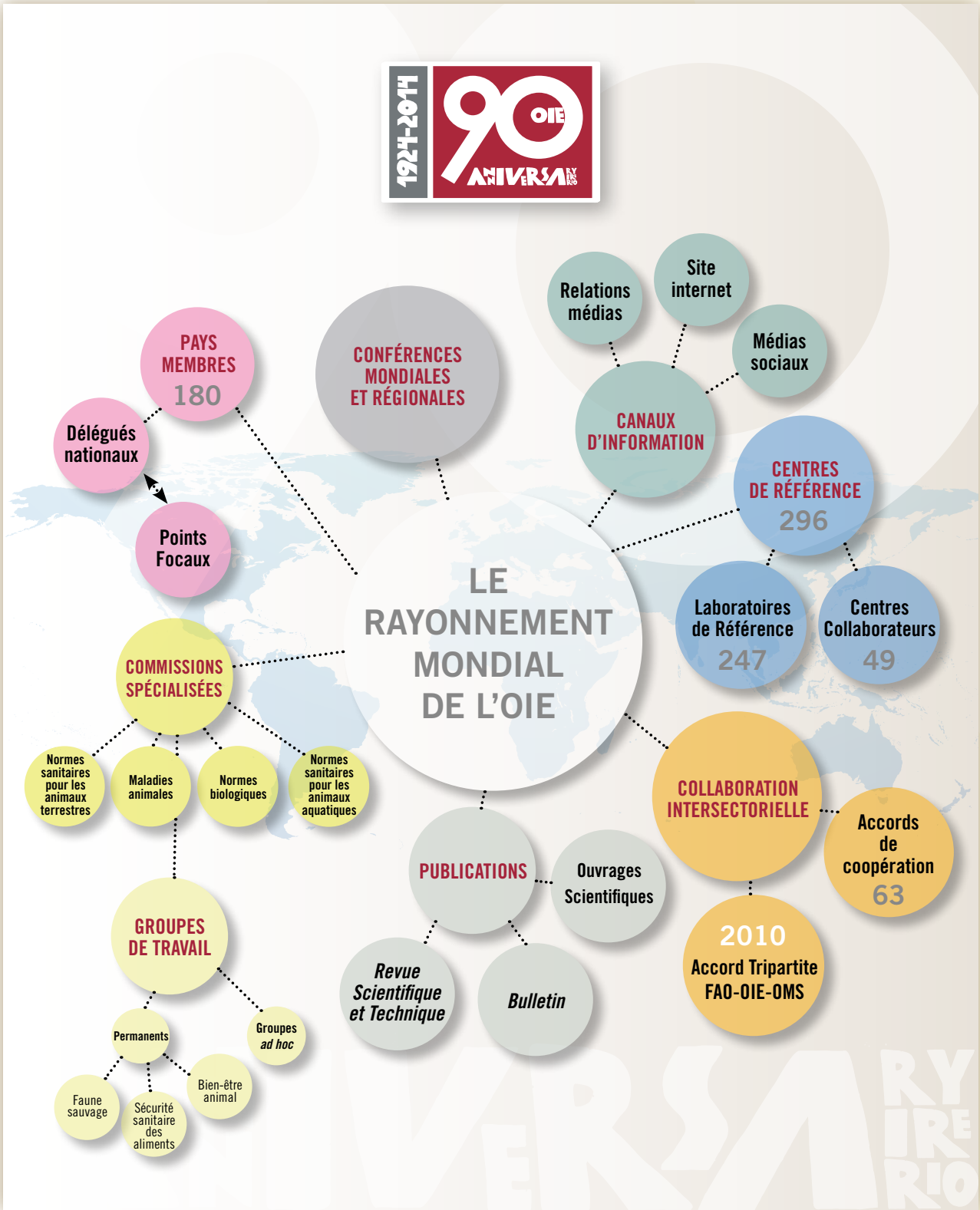

90 ans de... TRANSPARENCE

Partager, en temps réel, une information scientifique de qualité sur la situation des maladies animales dans le monde

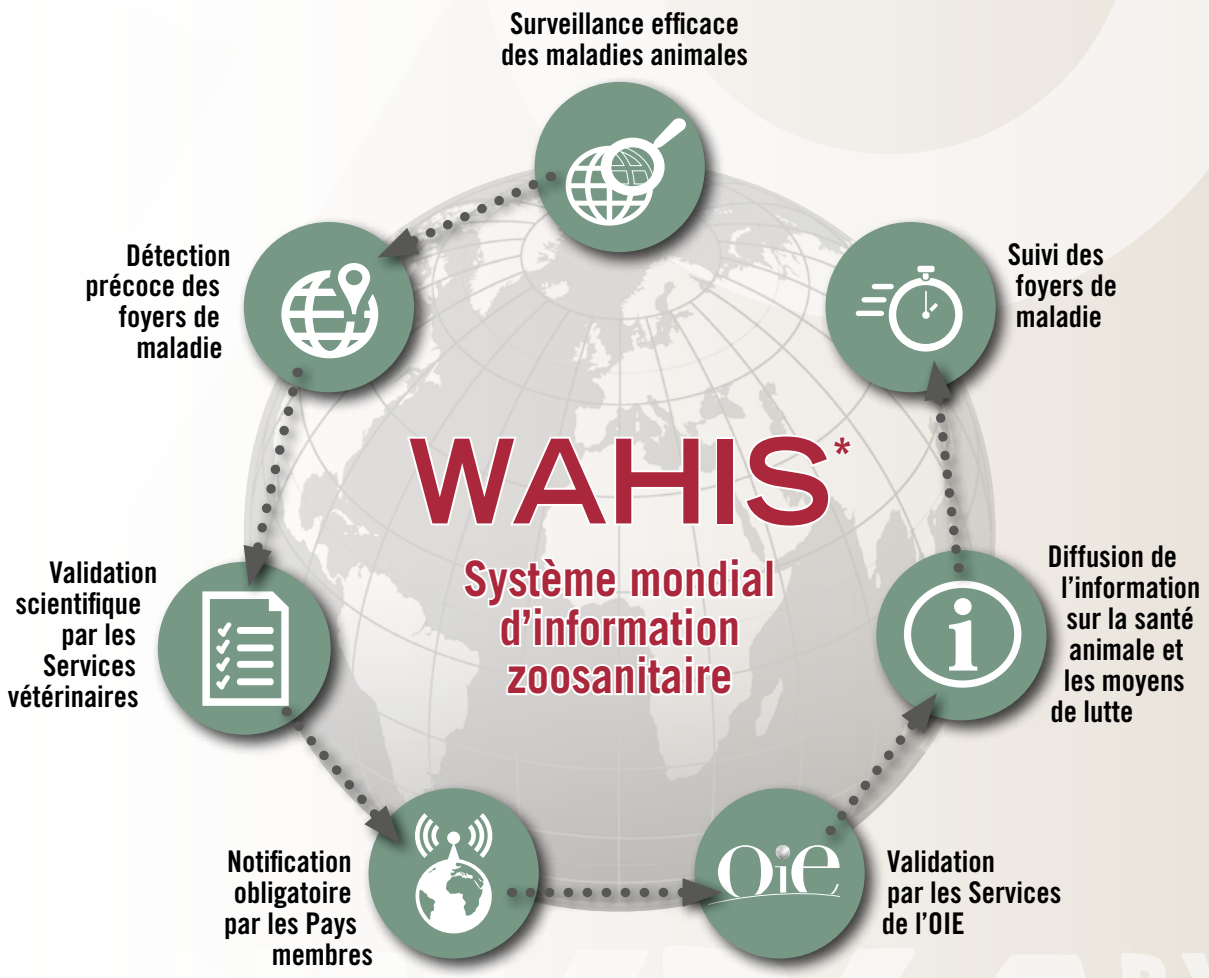

*World Animal Health Information System

90 ans de...
SOLIDARITÉ

Développer la solidarité internationale afin de mieux contrôler les maladies animales dans le monde

1924 — 28 pays se regroupent pour créer l'OIE

1951 — Création de la 1ère Commission Régionale

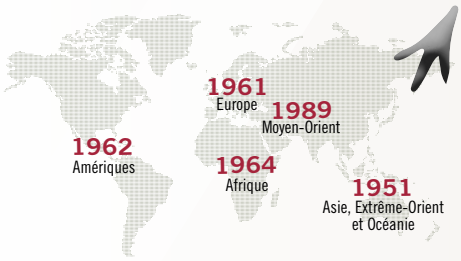

1992 — Création de la 1ère Représentation Régionale

1992 Asie, Extrême-Orient et Océanie
1995 Europe
1998 Amériques
1999 Moyen-Orient
2000 Afrique

2004 — Création du Fonds Mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être animal

Mise en place de l'Outil d'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS) de l'OIE

2006

1er Jumelage de laboratoires

Création de la 1ère banque de vaccins

2013

1er Jumelage entre Organismes statutaires vétérinaires

1er Jumelage dans l'enseignement vétérinaire

nouvelles publications de l'OIE

Publication trilingue
Août 2014

21 x 29,7 cm
310 pages
ISBN 978-92-9044-930-0
Prix : **65** EUR

Une seule santé
Revue scientifique et technique, Vol. **33** (2)

Coordination et édition : William B. Karesh

Au cours de ces dernières années, le concept « Une seule santé » est parvenu à gagner la faveur de la communauté scientifique et à retenir l'attention de la communauté engagée dans l'aide au développement, ainsi que celle des décideurs et des politiciens. Les organismes internationaux, tels que l'OIE, les agences onusiennes et la Banque mondiale, ont adopté une approche « Une seule santé » dans le cadre des efforts déployés conjointement afin de maîtriser, aux niveaux local et mondial, les influenzas aviaires et zoonotiques présentant un potentiel pandémique ainsi que d'autres maladies d'origine animale. Un nombre croissant d'individus sont conscients des liens qui unissent la faune sauvage, les animaux domestiques, les écosystèmes et la santé humaine, et, par conséquent, de la nécessité d'une réponse concertée de la part des différents secteurs. Ils admettent aussi l'importance de ces liens pour certains enjeux mondiaux, tels que le changement climatique, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire.

Dans ce numéro spécial de la *Revue scientifique et technique*, des représentants du secteur public, des responsables d'organisations et des experts en la matière, issus du monde entier, font partager leurs connaissances et leur expérience, accompagnant le lecteur dans l'évolution de « Une seule santé » depuis les concepts initiaux jusqu'aux perspectives de mise en pratique.

Publication trilingue
Décembre 2014

21 x 29,7 cm
Env. 380 pages
ISBN 978-92-9044-931-7
Prix : **65** EUR

Revue scientifique et technique, Vol. **33** (3) (numéro plurithématique)

Le volume **33** (3) de la *Revue scientifique et technique* comprend 28 articles soumis par des experts du monde entier sur des sujets variés.

Ce numéro traite notamment de la politique sanitaire et des Services vétérinaires, de la surveillance épidémiologique et du contrôle sanitaire, et fournit des informations actualisées sur quelques maladies animales et sur de nouvelles méthodes de diagnostic. La question du bien-être animal fait partie des autres sujets abordés, de même que la problématique de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses.

Le numéro plurithématique annuel de la *Revue scientifique et technique* est un support unique pour diffuser des rapports sur la situation et la gestion de différentes maladies animales dans le monde, en particulier s'agissant de pays dont la situation zoosanitaire fait rarement l'objet de publications.

L'OIE publie chaque année trois numéros de la *Revue scientifique et technique*. Le premier numéro de l'année 2014 concernait le « Bien-être animal : quelles évolutions ? » [Vol. **33** (1)].

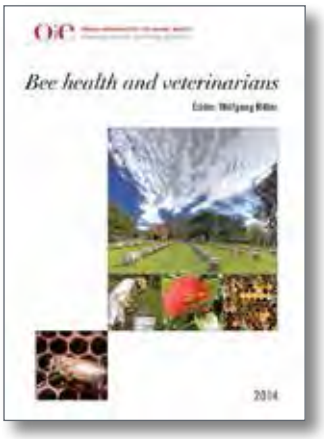

En anglais
2014

21 x 29,7 cm
316 pages
ISBN 978-92-9044-923-2
Prix : **50** EUR

Bee health and veterinarians
[La santé des abeilles et le rôle des vétérinaires]

Coordination et édition : Wolfgang Ritter

La préservation de l'état sanitaire des abeilles est une responsabilité centrale dans l'apiculture, aussi bien pour les apiculteurs professionnels que pour les amateurs car seules les abeilles en bonne santé sont capables de polliniser avec succès et de produire une bonne récolte de miel. La mortalité des abeilles est un problème de plus en plus grave dans le monde. Les causes en sont multiples, étant liées entre autres aux influences environnementales et aux agents pathogènes. L'état sanitaire des abeilles est également affecté par de mauvaises pratiques dans le commerce mondial puisque les nouveaux parasites et agents pathogènes se disséminent plus rapidement que jamais. Cette situation ne pourra s'améliorer que si toutes les parties collaborent à la résolution du problème. Les vétérinaires du secteur public doivent être sensibilisés à la situation de l'apiculture et aux maladies des abeilles car ils sont chargés de prendre les mesures concernant les maladies/parasites à déclaration obligatoire des abeilles et de contrôler les échanges internationaux. Les vétérinaires du secteur privé doivent pour leur part connaître les liens entre la physiologie et les maladies des abeilles mellifères car ils ont notamment la responsabilité de prescrire et de délivrer les médicaments appropriés demandés par les apiculteurs.

Cette publication expose de façon concise mais complète l'ensemble complexe des problèmes qui se posent.

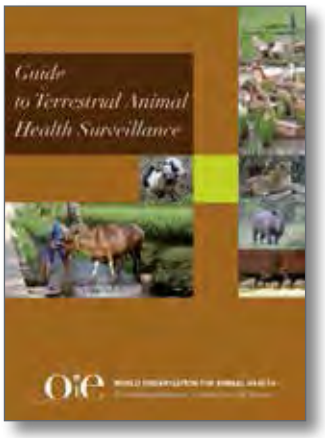

En anglais
2014

21 x 29,7 cm
108 pages
ISBN 978-92-9044-842-6
Prix : **50** EUR

Guide to Terrestrial Animal Health Surveillance
[Guide pour la surveillance sanitaire des animaux terrestres]

La surveillance a pour but de fournir en temps utile des informations pertinentes permettant de déclencher une alerte rapide en cas d'événement sanitaire et d'informer rapidement les décideurs de façon à limiter la propagation de la maladie et à en atténuer l'impact.

Ce manuel pratique sur la surveillance est principalement à l'usage des Services vétérinaires ou des autres autorités compétentes, de leur personnel et des experts. Il leur permettra d'améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des systèmes de surveillance des maladies des animaux terrestres dans leur pays.

Ce document reflète la contribution d'experts en méthodologie de la surveillance issus du monde entier. Il prend en compte la dynamique de la santé animale ainsi que la diversité des modes d'élevage et la variété des situations rencontrées dans les Pays membres de l'OIE. Il offre un cadre ouvert destiné à regrouper les approches de surveillance qui correspondent le mieux aux besoins, au niveau des pays et au niveau international ; ce cadre devrait rester pertinent au fur et à mesure des évolutions de la surveillance en fonction des défis et des opportunités qui se présenteront.

La réalisation des activités de surveillance, qu'elle soit événementielle ou programmée, repose sur des Services vétérinaires qui respectent les normes de l'OIE sur la qualité, ainsi que sur des partenariats public–privé efficaces entre les vétérinaires du secteur public et du secteur privé et les propriétaires d'animaux, les gardes forestiers et les chasseurs.

Une version française devrait être publiée mi 2015.

Pour commander en ligne : WWW.OIE.INT/BOUTIQUE

En anglais
2015

21 x 29,7 cm
92 pages
ISBN 978-92-9044-982-9
Prix : **50** EUR

A review of the scientific literature on the control of *Salmonella* spp. in food-producing animals other than poultry

[Le point sur les parutions scientifiques relatives à la lutte contre *Salmonella* spp. chez les animaux, autres que les volailles, destinés à la production alimentaire]

S. Belluco, V. Cibin, R. Davies, A. Ricci & A. Wales

Les bactéries du genre *Salmonella* sont des agents pathogènes majeurs, tenaces, présents dans le monde entier. Elles constituent un défi tant pour la santé animale que pour la santé humaine.

Ces micro-organismes à multiples facettes peuvent déjouer les méthodes classiques de prophylaxie au sein des élevages. Ils présentent en effet une grande variété en termes de structure et d'expression antigénique (sérovars), et l'infection peut se manifester avec une ampleur et sous des formes très diverses. Cette diversité s'observe également en ce qui concerne le degré d'adaptation des sérovars aux différentes espèces hôtes. Toutes ces variables peuvent avoir un impact important sur les approches employées pour mettre en place les mesures de lutte au niveau des élevages, voire compromettre leur succès.

Parmi les sources de contamination oro-fécale de l'être humain par *Salmonella* figurent la consommation et la manipulation d'aliments et d'eau contaminés, le contact direct avec les animaux, ou encore la transmission interhumaine. L'attribution des différents cas de salmonellose aux différentes sources de contamination est un domaine en constante évolution, avec des implications importantes en termes d'affectation des ressources à la prévention et au contrôle de la maladie.

Cette étude passe amplement en revue les informations relatives à la prévalence, à l'épidémiologie et à la maîtrise de *Salmonella* chez les animaux de rente autres que les volailles ; elle passe également en revue les études portant sur les sources de contamination et effectue des rapprochements avec la maladie observée chez l'humain.

Pour commander en ligne : WWW.OIE.INT/BOUTIQUE

nouvelles du siège de l'OIE

Mouvements de personnel

Changement de poste

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale

Dre Paula Cáceres

Chef du Service

La Docteure Paula Cáceres est titulaire d'un master en médecine vétérinaire préventive et épidémiologie obtenu à l'université du Chili. Elle a intégré l'OIE en 2010 après plus de 11 années d'expérience au Chili dans les domaines de la santé animale, l'épidémiologie vétérinaire, les échanges internationaux de produits d'origine animale, la sécurité sanitaire des aliments, la traçabilité animale, l'évaluation de projets et les statistiques. Après trois années passées au sein du Service de l'information sanitaire de l'OIE en tant que vétérinaire épidémiologiste, la Docteure Cáceres a assuré le remplacement de l'adjoint du chef de ce service à partir du 1er octobre 2013. Le 1er juin 2014, elle a été nommée chef du Service de l'information sanitaire (renommé depuis : Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale). L'OIE se réjouit de l'accueillir dans ses nouvelles fonctions et lui souhaite un plein succès.

Arrivées

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale

Dr Neo J. Mapitse

Adjoint de la Chef du Service

Le 13 septembre 2014 le Docteur Neo Mapitse a quitté ses fonctions à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe, située au Botswana, pour rejoindre le Siège de l'OIE à Paris.

Le Docteur Mapitse a intégré l'OIE en août 2010, en qualité d'adjoint du Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe. En janvier 2012, il a été nommé Représentant sous-régional, en remplacement du Docteur Bonaventure Mtei. Dans le cadre de ces fonctions, le Docteur Mapitse était chargé d'élaborer des programmes de renforcement des capacités des Services vétérinaires spécifiquement conçus pour répondre aux enjeux particuliers de l'Afrique australe. Il a ainsi acquis la conviction que c'est le travail en étroite coopération qui permet à l'OIE et à ses partenaires au sein de la SADC[1] de concevoir des programmes de renforcement des capacités véritablement adaptés aux besoins particuliers des Pays membres participants, tout en garantissant une continuité de l'offre. Les retombées positives de cette approche sont aujourd'hui perceptibles dans la qualité des liens que le Docteur Mapitse a noués entre l'OIE, ses organisations partenaires et les Pays membres de la sous-région.

Le 15 septembre 2014 le Docteur Mapitse a accédé à ses nouvelles fonctions d'adjoint au chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale. Il est titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire et d'un master en sciences de la santé des animaux sauvages délivré par l'université de Londres ; en outre, la grande expérience qu'il a acquise en tant que point focal national de l'OIE chargé de la faune sauvage et de la notification des maladies animales lui sera extrêmement profitable dans ses fonctions au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale.

1 SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale

Dre Patrícia Pozzetti

Chargée de mission

La Docteure Patrícia Pozzetti a intégré le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale le 2 septembre 2014, en qualité de chargée de mission. Elle a été mise à disposition auprès de l'OIE par le Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement.

La Docteure Pozzetti est titulaire d'un doctorat en santé animale et épidémiologie appliquée aux zoonoses délivré par l'université de São Paulo (Brésil). Elle a commencé à travailler pour le Ministère brésilien de l'agriculture en 2002 et a dirigé pendant les huit dernières années le Service de la santé animale dépendant de ce ministère à São Paulo.

Service scientifique et techniquee

Dr Mariano Ramos

Chargé de mission

Le Docteur Mariano Ramos a rejoint le Service scientifique et technique le 1er septembre 2014 en qualité de chargé de mission mis à disposition par le Service national argentin de la santé et de la qualité agroalimentaire (SENASA). Au cours de cette mise à disposition, il sera amené à contribuer aux activités menées non seulement par le Service scientifique et technique mais aussi par le Service du commerce international et le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, en appui aux travaux des Commissions spécialisées, des Groupes de travail et des différents groupes *ad hoc* travaillant sous leur tutelle respective. Les tâches confiées au Docteur Ramos lui permettront de mettre à profit sa longue expérience en matière de lutte contre les maladies animales et d'exercices de simulation dans le cadre de la préparation aux urgences sanitaires. En premier lieu, il sera chargé de contribuer à l'organisation de la Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, qui se tiendra en juin 2015 à Paris, et d'apporter son concours aux activités de suivi et de réponse mises en œuvre par l'OIE pour faire face aux nouvelles maladies émergentes.

Mme Maria Isabel Resnick
Assistante trilingue auprès de la Directrice générale adjointe (Administration, gestion, ressources humaines et actions régionales)

Après plusieurs années passées à la Banque mondiale (Washington, États-Unis), Madame Maria Resnick a rejoint l'OIE le 21 septembre 2014 en tant qu'Assistante trilingue auprès de la Directrice générale adjointe chargée de l'administration, de la gestion, des ressources humaines et des actions régionales. Elle sera notamment chargée de seconder la Directrice générale adjointe pour la préparation des réunions du Conseil et les relations institutionnelles avec les Pays membres, les Représentations de l'OIE, le suivi des accords avec les organisations internationales, ainsi que la préparation des invitations et documents administratifs pour la Session générale annuelle de l'OIE. Madame Resnick assistera aussi la Cellule des ressources humaines.

Nous lui souhaitons la bienvenue à l'OIE.

Service des actions régionales
Dre Sylvie Pupulin
Chargée de mission

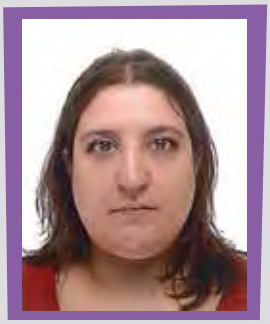

La Docteure Sylvie Pupulin a travaillé 13 ans pour les Services vétérinaires français et est mise à disposition auprès de l'OIE par le Ministère français en charge de l'agriculture.

Elle a rejoint le Service des activités régionales, au Siège de l'OIE, en tant que Chargée de mission. Ses responsabilités seront liées principalement aux activités inscrites dans le cadre du Programme mondial visant au renforcement des services vétérinaires, ou Processus PVS. Ces responsabilités comprendront, entre autres : une participation à l'organisation des évaluations des performances des Services vétérinaires (évaluations PVS) de l'OIE, des analyses des écarts PVS, des missions concernant la législation vétérinaire et missions de suivi ; une participation à l'analyse des rapports des missions du processus PVS ainsi qu'une contribution aux activités du Programme d'appui pour la législation vétérinaire de l'OIE et autres activités liées au processus PVS.

Service des actions régionales
Mme Dominika Strzyz
Secrétaire trilingue

Depuis le 8 septembre 2014, Madame Dominika Strzyz, originaire de Pologne, occupe un poste de secrétaire trilingue au sein du Service des actions régionales de l'OIE.

Dominika Strzyz appuie l'équipe du Service des actions régionales de l'OIE, qui coordonne la mise en œuvre du processus PVS, programme mondial visant à améliorer d'une manière durable la conformité des Services vétérinaires des différents pays.

Dominika Strzyz est titulaire d'un master en sciences politiques et administration et d'une licence en traduction, obtenus en programmes conjoints à l'Université de Grenade (Espagne), l'Université Paris 8 (France), l'Université Libre de Bruxelles (Belgique) et l'Université de Poznań (Pologne). Avant d'arriver à l'OIE, Dominika Strzyz a travaillé comme journaliste et coordinatrice de différents projets à vocation européenne.

Départ

Service des actions régionales
Dre Maud Carron
Chargée de mission

La Docteure Maud Carron a rejoint le Service des actions régionales en juillet 2013 en tant que Chargée de mission. Ses principales responsabilités étaient liées aux actions du Programme mondial de l'OIE pour le renforcement des Services vétérinaires, à savoir le processus PVS de l'OIE. Les responsabilités qui étaient les siennes comportaient la participation à l'organisation des évaluations PVS de l'OIE, à l'analyse des écarts PVS, à la législation vétérinaire et aux missions de suivi ; elle devait également prendre part à l'analyse des rapports des missions du processus PVS, contribuer aux activités du Programme de soutien à la législation vétérinaire de l'OIE, et autres actions liées au processus PVS. La Docteure Carron a mis fin à ses fonctions au sein du Service des actions régionales en septembre 2014 pour pouvoir poursuivre ses objectifs de carrière en préparant un doctorat. La contribution de la Docteure Carron au processus PVS de l'OIE a été très appréciée et nous lui souhaitons plein succès pour ses nouveaux défis professionnels.

Activités de l'Unité Communication

La rage est l'affaire de tous : n'attendons plus pour nous mobiliser

À l'occasion de l'édition 2014 de la Journée mondiale contre la rage, célébrée, comme chaque année le 28 septembre, l'OIE a invité la communauté internationale à rejoindre son combat contre l'une des zoonoses les plus meurtrières au monde.

Une personne décède de rage toutes les dix minutes dans le monde. C'est le triste bilan encore constaté aujourd'hui. Chaque année, la rage tue près de 70 000 personnes, majoritairement des enfants dans les pays en développement. Pourtant, elle peut être éliminée. Plus de 95 % des cas humains de rage sont dus à des morsures de chiens infectés, et contrairement à de nombreuses autres maladies, nous disposons de tous les outils nécessaires pour l'éradiquer. C'est pourquoi, aujourd'hui, chaque mort de plus est une victime de trop.

Afin de sensibiliser la communauté internationale sur les ravages occasionnés par la rage et sur les solutions qui existent pour combattre la maladie, l'OIE a mis en place une campagne de communication. Pour la première fois, l'Organisation a publié une infographie interactive sur la rage, permettant de mieux connaître la maladie, mieux la comprendre, et mieux la combattre. Cette infographie a été diffusée sur le site web de l'OIE et de certaines de ses organisations partenaires ainsi que sur les réseaux sociaux de l'OIE, afin de mobiliser un large public dans la lutte mondiale contre la maladie.

Découvrir l'infographie sur la rage :
www.oie.int/infographie/rage/index.html

Activités de l'Unité Communication

Parallèlement, l'OIE a dévoilé son nouveau portail web sur la rage. Cette plateforme rassemble un grand nombre d'informations sur la rage et sur les actions mises en place à l'échelle mondiale contre la maladie. Une page est dédiée aux outils de communication de l'OIE, adaptés à des publics variés et notamment des fiches d'information, des outils vulgarisés, des vidéos, ainsi que ses prises de position.

Consulter le Portail rage de l'OIE :
www.oie.int/fr/sante-animale-dans-le-monde/portail-rage/

Le 28 septembre est déclaré journée mondiale contre la rage. Chaque année, la communauté internationale s'unit pour promouvoir le combat contre la rage durant cette journée d'action et de sensibilisation. L'OIE apporte notamment son soutien à l'organisation non gouvernementale « Alliance mondiale contre la rage » (GARC) et à ses actions à cette occasion.

Alliance mondiale contre la rage :
http://rabiesalliance.org/fr/

Mieux comprendre WAHIS, le système mondial d'information zoosanitaire

L'OIE lance son nouveau film présentant son Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS).

Dans le contexte de mondialisation actuel, la détection précoce de ces maladies à leur source animale est essentielle pour permettre leur contrôle rapide et ainsi protéger les populations animales et humaines.

WAHIS joue un rôle central dans le processus de collecte et de diffusion des informations concernant la santé animale dans le monde. Son interface web permet notamment un libre accès aux données disponibles sur les maladies animales, zoonoses comprises, présentées par pays, par région, par mois ou par année. D'autres informations y sont également disponibles, comme par exemple la population animale et les capacités matérielles et humaines des services vétérinaires ou des laboratoires.

Cette vidéo est disponible sur le site de l'OIE, et a été également diffusé sur des médias numériques dans différentes régions du monde, en français, anglais, espagnol et russe.

WAHIS : Protéger la santé animale, c'est préserver notre avenir :
www.oie.int/fr/pour-les-medias/multimedia/video-oie-fr/
www.youtube.com/watch?v=36FGMkK8rdw

Activités de l'Unité Communication

Mise en ligne de la carte interactive sur le site anniversaire des 90 ans de l'OIE

Le réseau de partenaires et d'expertise de l'OIE en matière de santé animale est l'un des plus vastes au monde. Pour aider les internautes, professionnels du secteur et le grand public à mieux localiser les différents acteurs de ce réseau et à obtenir des informations détaillées les concernant, l'Organisation a mis en ligne une carte interactive sur son site anniversaire dédié à ses 90 ans (www.90.oie.int). Cet outil contient des informations sur les 13 bureaux régionaux répartis sur l'ensemble des cinq continents, les 180 Pays membres, ainsi que sur les 296 Laboratoires de référence et Centres collaborateurs. Il vient compléter les cartes existantes du système WAHIS plus spécifiquement dédiées aux maladies animales.

Carte interactive :
www.90.oie.int/Cartographie

La recherche se fait en sélectionnant dans les bandeaux déroulants les Représentations, les Pays membres, ainsi que les Centres de référence que l'utilisateur souhaite visualiser.

Activités du Service scientifique et technique

Résumé des réunions des Commissions spécialisées,
Groupes *ad hoc* et Groupes de travail de l'OIE

Juillet à septembre 2014

Commissions spécialisées

Commission scientifique pour les maladies animales (« Commission scientifique »)

Siège de l'OIE (Paris), 15-19 septembre 2014

La Commission scientifique s'est réunie au Siège de l'OIE sous l'autorité de son Président, le Docteur Gideon Brückner et a abordé, entre autres, les sujets suivants :

1. Approbation des rapports des Groupes *ad hoc* suivants :
   - tuberculose bovine
   - peste porcine africaine
   - déplacements internationaux de chevaux de compétition (ainsi que deux sous-groupes)
   - diarrhée épidémique porcine
   - création d'une base de données mondiale sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux
   - infection par le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen Orient (MERS-CoV) chez les animaux.
2. Mise à jour de certains chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* :
   - proposition d'harmonisation des chapitres sur la peste équine, la fièvre catarrhale du mouton et la maladie hémorragique épizootique
   - chapitre 8.7. sur l'infection par le virus de la fièvre aphteuse
   - chapitre 12.10. sur la morve pour révision finale (diffusé auparavant aux Pays membres pour commentaires).
3. Liaison avec la Commission des normes biologiques sur les questions soulevées lors de la réunion de février de la Commission scientifique, portant sur les stratégies de diagnostic avec proposition de les inclure dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres.*
4. Examen du maintien ou du retrait de la validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse de certains Pays membres suite à l'incursion du virus dans ces pays.
5. Examen des formulaires de confirmation annuelle du statut sanitaire officiel au regard de certaines maladies et délibération sur les demandes de maintien de statut sanitaire.
6. Examen des conclusions des missions d'experts de l'OIE menées depuis février 2014 et échanges sur les missions d'experts prévues pour le reste de 2014 et 2015.

La Commission scientifique a été informée des derniers développements portant sur des problématiques de maladies spécifiques, comme les procédures de désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine et la situation de la stratégie mondiale de contrôle de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants.

En outre, la Commission scientifique ainsi que la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres ont tenu une réunion commune présidée par le Directeur général ou la Directrice générale adjointe de l'OIE, au cours de laquelle plusieurs points importants d'intérêt commun ont été examinés. Cela portait sur la finalisation du chapitre amendé sur la fièvre aphteuse ; la mise en application du chapitre 4.16. relatif à la sous-population de chevaux à niveau supérieur de santé et de performances pour les compétitions équestres internationales ; l'ESB atypique ; l'engagement de l'OIE de réviser les critères existant actuellement pour qu'une maladie figure sur sa liste.

Commission des normes biologiques (« Commission des laboratoires »)

Siège de l'OIE (Paris), 11-12 septembre 2014

La Commission s'est réunie sous l'autorité de son Président, le Professeur Vincenzo Caporale, et a abordé, entre autres, les sujets suivants :

1. Centres de référence de l'OIE

La Commission a accepté une demande de désignation comme Laboratoire de référence de l'OIE. Sous réserve que cette demande soit approuvée par le Conseil de l'OIE, cette désignation sera proposée à l'adoption de l'Assemblée par le biais d'une Résolution formelle lors de la Session générale de mai 2015.

En raison du nombre croissant de demandes et de désignations comme Laboratoires de référence de l'OIE, l'importance de l'évaluation et du suivi des performances de ces laboratoires a été soulignée. Il a été proposé que tous les futurs postulants soient déjà laboratoires de référence nationaux pour la maladie en question avant de soumettre leur demande pour obtenir le statut de Laboratoire de référence de l'OIE. De plus, étant donné que les systèmes de gestion de qualité sont essentiels, la Commission a convenu que tous les Laboratoires de référence de l'OIE devaient être accrédités ISO 17025 ou équivalent. Cette exigence s'appliquerait à toute nouvelle candidature ; les Laboratoires de

Activités du Service scientifique et technique

référence de l'OIE actuels qui ne seraient pas encore accrédités auront un délai de trois ans pour satisfaire à cette norme. Les Laboratoires seront priés de transmettre une copie de leur certificat d'accréditation avec leur rapport annuel.

En août 2014, 19 projets de jumelage ont été réalisés, 32 sont en cours et 15 sont approuvés et doivent démarrer lorsque les fonds seront disponibles. Neuf laboratoires candidats ont formulé une demande pour devenir Laboratoires de référence de l'OIE pour des maladies des animaux terrestres, et cinq demandes ont été approuvées (voir pp. 109-111).

2. Groupes *ad hoc*

La Commission a validé le rapport de la réunion du Groupe *ad hoc* sur la biosécurité et les maladies des camélidés qui s'est tenue du 1er au 3 avril 2014.

Dans le domaine du séquençage à haut débit, de la bio-informatique et de la génomique computationnelle (SHD-BGC), la Commission a validé un projet pilote portant sur la création d'une plate-forme de l'OIE pour la collecte et la gestion de séquences génomiques en matière de santé animale. Une fois approuvé par l'OIE, ce projet sera présenté lors de la troisième Conférence mondiale des Centres de références de l'OIE (Séoul, République de Corée, 14-16 octobre 2014), car il est prévu d'utiliser les compétence et les connaissances du réseau des Centres de référence pour élaborer des politiques et des pratiques portant sur la gestion et l'utilisation des informations relatives aux séquences. À l'issue de la conférence, le Groupe *ad hoc* sur le SHD-BGC pourra alors se réunir pour démarrer les travaux sur certains éléments majeurs de ce projet. La date de cette réunion est provisoirement prévue pour novembre 2014.

3. Normalisation / Harmonisation internationale

Lors de la troisième Conférence mondiale des Centres de référence de l'OIE, une présentation a été faite sur les résultats d'une étude visant à déterminer les ressources biologiques et les réactifs de référence détenus par les Centres de référence de l'OIE et pouvant être partagés entre les Pays membres de l'OIE. Une autre présentation sur les défis auxquels doivent faire face les Laboratoires de référence pour accomplir leur mandat de produire et fournir les matériels de référence internationaux a également été effectuée.
La Commission établira ses futures priorités en fonction des résultats des échanges menés lors de la conférence.

4. *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*

La Commission a examiné et approuvé les propositions du Bureau élargi. Douze chapitres ont été approuvés pour être diffusés aux Pays membres pour une première série de commentaires, discussion et éventuellement, proposition d'adoption par l'Assemblée en mai 2015.

5. Réseau d'expertise OIE/FAO sur l'influenza animale (OFFLU)

Le Comité exécutif de l'OFFLU s'est réuni en avril 2014 afin d'examiner et de coordonner les progrès réalisés sur les activités techniques en cours. Le Comité a proposé de tenir une réunion stratégique afin d'examiner ce que devrait être l'action d'OFFLU pour les cinq ans à venir et de prendre des décisions à cet effet. Lors de la réunion de février 2014 de l'OMS sur la composition des vaccins, le réseau OFFLU a fourni des séquences H5 et H9 pour aider l'OMS à se préparer pour faire face à la pandémie. En mars 2014, les experts du Groupe OFFLU sur le virus de la grippe porcine se sont réunis à l'Université du Minnesota à Minneapolis (États-Unis), pour leur quatrième réunion technique annuelle afin d'échanger les résultats de leurs recherches et les données sur la situation de la grippe porcine au niveau mondial. En avril 2014, OFFLU, en collaboration avec STAR-IDAZ[1], a élaboré un programme stratégique pour la recherche en matière d'influenza animale. Soixante experts clefs dans le domaine de l'influenza ont été invités à cette consultation au Siège de l'OIE à Paris, où ils ont pu fournir des éléments et définir des priorités de recherche pour leur secteur. La lettre d'information annuelle d'OFFLU pour 2013, qui fait le bilan des résultats obtenus dans l'année, a été préparée et a fait l'objet d'une large diffusion.

Groupes *ad hoc*

Création d'une base de données mondiale sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux

Siège de l'OIE (Paris), 6-8 juillet 2014

Le Groupe s'est réuni pour la seconde fois et a examiné le formulaire et les instructions élaborés lors de sa première réunion, afin de permettre aux Pays membres de l'OIE de rendre compte à l'OIE de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Ces documents seront présentés et examinés lors des prochains séminaires

1 STAR-IDAZ : Alliance stratégique pour coordonner la recherche dans le domaine des maladies animales majeures et des zoonoses

organisés pour les Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires qui doivent se tenir au cours du second trimestre 2014. Après approbation de la Commission scientifique, les versions finales seront envoyées à l'ensemble des Pays membres de l'OIE pour commentaires.

Le Groupe a débattu pour avoir le format le plus approprié pour le rapport et a décidé d'examiner les différents types de présentations possibles lors de sa prochaine réunion.

Le Groupe a également examiné les dénominateurs potentiels pouvant permettre de relier les données relatives aux quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux avec les populations d'animaux destinées à la production alimentaire. Le Groupe a conclu que, lors de la phase de pilotage initiale de la base de données avec les Pays membres, ces dénominateurs n'étaient pas immédiatement indispensables. Toutefois, pour la seconde phase (à moyen et à long terme), ces dénominateurs seront nécessaires.

Enfin, le Groupe a souligné l'importance d'encourager les Pays membres de l'OIE à participer, même si les données initiales sont de qualité médiocre, et à mettre en place un système national de collecte de ces données.

Infection par le MERS-CoV chez les animaux

Siège de l'OIE (Paris), 15-17 juillet 2014

Le Groupe *ad hoc* sur l'infection par le MERS-CoV chez les animaux s'est réuni pour la première fois à la demande des Présidents de la Commission des normes biologiques et de la Commission scientifique pour les maladies animales. Le Groupe avait pour objectif principal d'évaluer de façon scientifique les connaissances existant actuellement sur le MERS-CoV et de définir une position d'experts sur les aspects liés à l'infection par le MERS-CoV chez les animaux. La réunion a rassemblé six experts internationaux reconnus du MERS-CoV, ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Président du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur les maladies des camélidés, le Président du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, des experts venus d'Arabie saoudite, un représentant de la Commission scientifique pour les maladies animales (« Commission scientifique ») ainsi que de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (« Commission du Code »).

Le Groupe a décidé que même si l'infection par le MERS-CoV chez les animaux ne répond pas aux critères d'inclusion dans la liste des maladies de l'OIE, tels que décrits au chapitre 1.2. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, elle devait être notifiée à l'OIE en tant que maladie émergente. Tout résultat sérologique positif devra faire l'objet d'un complément d'investigation, et tout résultat virologique positif (y compris par PCR) devra être notifié à l'OIE. Afin de réduire le risque de transmission de l'infection entre l'animal et l'homme, le Groupe a décidé que les recommandations de santé publique générales de l'OMS devraient être mises en pratique lorsqu'il était confirmé que des animaux étaient virologiquement positifs au regard du MERS-CoV. Les éléments dont on dispose actuellement ne permettent pas de formuler des recommandations spécifiques pour des mesures de gestion zoosanitaire ; néanmoins, cette question devra être suivie au fur et à mesure que de nouveaux éléments apparaîtront.

Par ailleurs, le Groupe a élaboré des lignes directrices concernant les études épidémiologiques chez les camélidés et la surveillance chez les camélidés et les autres espèces. Le Groupe a souligné l'importance de mener des recherches complémentaires afin de mieux comprendre le comportement de l'infection par le MERS-CoV chez l'animal et de définir des mesures permettant de réduire les risques pour la santé humaine et la santé animale.

Déplacements internationaux de chevaux de compétition

Réunion du sous-groupe d'experts du Groupe *ad hoc*

Siège de l'OIE (Paris), 23-25 juillet 2014

Un sous-groupe d'experts s'est réuni pour achever la rédaction d'un document relatif à la mise en œuvre du concept de « sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé » (« HHP ») et pour améliorer le projet de modèle de certificat sanitaire correspondant. La rédaction de ces deux documents avait débuté lors de précédentes réunions tenues respectivement en janvier et avril 2014.

Le groupe a examiné les remarques que les Pays membres ont formulées avant et pendant la Session générale (au cours de laquelle le chapitre 4.16 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, qui définit les principes généraux du concept HHP, a été adopté). Des lignes directrices pour la mise en œuvre du concept HHP ont ainsi été élaborées et le certificat sanitaire HHP a été entièrement révisé. En outre, des définitions de « cheval HHP » et de « sous-population à statut sanitaire élevé » ont été rédigées et introduites dans le chapitre 4.16 afin d'être présentées à la Commission scientifique et à la Commission du Code, pour examen lors de leurs réunions respectives de septembre 2014.

Activités du Service du commerce international

Résumé des réunions des Commissions spécialisées,
Groupes *ad hoc* et Groupes de travail de l'OIE

Juillet à septembre 2014

Commissions spécialisées

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Siège de l'OIE (Paris), 9-18 septembre 2014

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (« Commission du Code ») a examiné les commentaires adressés par les Pays membres sur les textes distribués après sa réunion de février 2014, ainsi que sur les interventions faites par les Délégués au cours de la 82e Session générale tenue en mai 2014. La Commission a également examiné plusieurs textes révisés ou projets de nouveaux chapitres émanant de la Commission scientifique pour les maladies animales et de groupes *ad hoc*. Elle a également revu et approuvé les rapports des Groupes *ad hoc* chargés de la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire, du bien-être des équidés de travail et de la lutte contre les salmonelles chez les porcs, ainsi que le rapport du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal.

La Commission du Code a diffusé aux Pays membres des projets de nouveaux textes ou de révision de textes ayant trait aux sujets suivants, pour commentaires :

– le guide de l'utilisateur
– le glossaire
– l'évaluation des Services vétérinaires
– la législation vétérinaire
– le prélèvement et le traitement de la semence de bovins, de petits ruminants et de verrats
– la collecte et la manipulation des embryons collectés *in vivo* du bétail et d'équidés
– les sous-populations de chevaux à statut sanitaire élevé
– les obligations générales en matière de certification
– les procédures de certification
– la prévention, la détection et le contrôle de *Salmonella* chez les volailles
– l'introduction aux recommandations sur le bien-être animal
– le bien-être animal et les systèmes de production de poulets de chair
– l'infection à *Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*
– la fièvre aphteuse
– les procédures d'auto-déclaration et de reconnaissance officielle prévues par l'OIE
– l'infection par le virus de la fièvre de la Vallée du Rift
– l'infection par les virus de l'influenza aviaire
– la morve.

La Commission a également décidé d'adresser aux Pays membres des projets de nouveaux textes ou de révision de textes ayant trait aux sujets suivants pour commentaire :

– le bien-être animal et les systèmes de production de bovins laitiers
– le bien-être des équidés de travail
– l'infestation par *Taenia solium*
– la prévention et le contrôle de *Salmonella* dans les troupeaux de porcs.

Les Pays membres sont vivement encouragés à examiner le rapport de la Commission du Code conjointement avec celui de la Commission scientifique pour les maladies animales et avec ceux préparés par les groupes *ad hoc* qui leur sont rattachés afin de prendre connaissance de l'exposé des motifs ayant conduit aux amendements proposés. La Commission du Code analysera les commentaires des Pays membres au cours de sa réunion de février 2015.

Groupes *ad hoc*

Lutte contre les salmonelles chez les porcs

Siège de l'OIE (Paris), 27-29 août 2014

Le Groupe *ad hoc* sur la lutte contre les salmonelles chez les porcs s'est réuni pour préparer l'ébauche d'un nouveau chapitre 6.X. sur la prévention et le contrôle des salmonelles dans les troupeaux de porcs, qui est appelé à être intégré au *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Ce chapitre a pour objet de contribuer à la diminution des maladies véhiculées par les denrées alimentaires chez l'homme par le biais du contrôle et, dans la mesure du possible, de la réduction de la prévalence des infections par des salmonelles

Activités du Service du commerce international

dans la filière porcine. Reconnaissant la diversité des systèmes de production porcine, la variabilité de la prévalence de *Salmonella* chez les porcs et les différences dans les approches adoptées pour maîtriser cet agent pathogène du point de vue de la santé publique entre les Pays membres, le Groupe *ad hoc* s'est efforcé de ne pas être prescriptif mais plutôt de préparer un chapitre qui soit applicable à tous les Pays membres lorsqu'il a formulé ses recommandations. Le rapport du Groupe *ad hoc* a été annexé au rapport de la réunion de septembre 2014 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres à titre d'information.

Désinfection des établissements d'aquaculture

Siège de l'OIE (Paris), 24-26 septembre 2014

Le Groupe *ad hoc* sur la désinfection des établissements d'aquaculture s'est réuni dans le but d'élaborer un ou des projet(s) de nouveau(x) chapitre(s) présentant des orientations sur les dispositions à prendre en cas de désinfection des établissements aquacoles, de l'eau, des œufs de poissons et des véhicules de transport ; ce ou ces projets de chapitre sont appelés à être intégrés au *Code aquatique*. Le Groupe *ad hoc* a mis sur pied un cadre pour la rédaction d'un projet de nouveau chapitre sur la désinfection des établissements d'aquaculture, et poursuivra ses travaux en vue d'achever la rédaction de ce projet. Il a également mis au point un document séparé fournissant des recommandations pour la désinfection de surface des œufs de salmonidés. Le rapport du Groupe *ad hoc* a été annexé au rapport de la réunion d'octobre 2014 de la Commission des animaux aquatiques.

actions régionales

Mouvements de personnel

Afrique

Arrivée

Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe

Dr Moetapele Letshwenyo

Le Docteur Moetapele Letshwenyo a rejoint l'OIE le 1er octobre 2014 en tant que Représentant sous-régional pour l'Afrique australe.

Le Docteur Letshwenyo a suivi des études de médecine et chirurgie vétérinaire (BVMS) à l'Université d'Edimbourg (Royaume-Uni) et a obtenu son diplôme de vétérinaire ainsi que l'octroi du statut de membre du *Royal College of Veterinary* Surgeons en 1991. Il a alors rejoint les Services vétérinaires du Botswana comme vétérinaire de terrain chargé de coordonner et de mettre en place les programmes de contrôle et de prévention des maladies. En 1995, il a effectué une maîtrise en médecine vétérinaire préventive (MPVM) à l'université de Californie à Davis (États-Unis). Le Docteur Letshwenyo est également détenteur d'un master en Administration des affaires obtenu à l'Université du Botswana en 2002.

Le Docteur Letshwenyo s'est vu confier la tâche de créer et de diriger, au Ministère de l'agriculture du Botswana, la section d'Épidémiologie et d'économie vétérinaire, chargée notamment du contrôle des importations / exportations et des relations avec l'OIE sur les questions de santé animale. Il a assuré la conception d'études épidémiologiques à des fins de surveillance des principales maladies touchant les élevages, telles que la fièvre aphteuse et la péripneumonie contagieuse bovine. Il a été chargé de rédiger et de présenter à l'OIE les dossiers d'évaluation des « zones indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination » du Botswana. En 2008, il est devenu Directeur des Services vétérinaires du Botswana et Délégué de ce pays auprès de l'OIE. En 2009, il a été promu au poste de Secrétaire permanent adjoint chargé des questions d'élevage.

De 2008 à 2012 le Docteur Letshwenyo a été membre du groupe *ad hoc* de l'OIE sur les échanges de marchandises et du groupe *ad hoc* sur les évaluations des Pays membres au regard de la fièvre aphteuse.

Compte tenu des contributions importantes que le Docteur Letshwenyo a fournies en matière de contrôle des maladies dans la région SADC[1], il a reçu la médaille du mérite de l'OIE en 2013 (voir *Bulletin*, n° 2013-4, p. 85).

1 SADC : *Southern African Development Community* (Communauté de développement de l'Afrique australe)

Asie – Pacifique

Départ

Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord

Dr Vincent Brioudes

Le Docteur Vincent Brioudes avait rejoint Tunis en mai 2009, dès l'ouverture de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord.

Diplômé de l'École nationale vétérinaire de Nantes (France) en 1999, avec une spécialité en production animale et en aquaculture, il a occupé différentes fonctions au sein des Ministères français de l'agriculture et des affaires étrangères tant au niveau national que dans des pays tels que la République Dominicaine et le Tchad.

À la Représentation sous-régionale pour l'Afrique du Nord, le Docteur Brioudes a eu pour tâches, entre autres, d'apporter un soutien et un appui technique aux Pays membres de l'OIE de la sous-région, particulièrement dans le domaine institutionnel (Processus PVS, renforcement de capacités) et la mise en place et le suivi de réseaux tels que le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) ou le Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée (REEV Med). Il a, durant ces cinq années passées à Tunis, participé à améliorer la visibilité des activités de ce bureau. Il a aussi participé au suivi des dossiers sanitaires, notamment ceux liés à la préparation des programmes de contrôle des maladies (fièvre aphteuse, peste des petits ruminants).

Vincent Brioudes a regagné la France où il a pris ses nouvelles fonctions le 1er septembre 2014 à l'École nationale des Services vétérinaires (ENSV) de Lyon. Au sein de cet établissement, qui est Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels, il sera responsable de la formation continue. Il continuera ainsi à être en contact avec l'OIE.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Départ

Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

Dre Tomoko Ishibashi

Après avoir passé près de cinq ans à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, la Docteure Tomoko Ishibashi a quitté ses fonctions à la Représentation le 30 septembre 2014 afin de rejoindre le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Depuis janvier 2010, la Docteure Ishibashi a occupé le poste de Représentante régionale adjointe, prêtant ainsi son concours à l'actuel Représentant régional, le Docteur Hirofumi Kugita, et à son prédécesseur, le Docteur Itsuo Shimohira, dans le cadre de la gestion de la Représentation régionale. Début 2013, durant la courte période de vacance entre les deux mandats, elle a également assumé la fonction de Représentante régionale par intérim.

Forte de sa précédente expérience au Siège de l'OIE, la Docteure Ishibashi a largement contribué à l'harmonisation des activités conduites dans la région Asie-Pacifique avec celles menées par le Siège de l'OIE et les autres régions. Outre l'organisation de divers réunions et ateliers régionaux, notamment plusieurs séminaires successifs destinés aux points focaux, elle a souvent représenté l'OIE lors de réunions externes tenues dans sa région. Ainsi, elle a assisté, à ce titre, non seulement aux réunions du Codex Alimentarius, de l'OMS et de la FAO mais également aux manifestations infrarégionales et nationales au cours desquelles elle a instruit les participants sur le travail mené par l'OIE. Le processus PVS est un autre domaine dans lequel elle a déployé des efforts considérables afin de contribuer à l'amélioration des Services vétérinaires dans la région. Dans le cadre de toutes ces activités, elle a été amenée à rendre visite à presque tous les Pays membres de la région, lui permettant ainsi de se familiariser avec les pays et leurs habitants. Selon Tomoko, c'est un trésor qu'elle emporte avec elle.

Nous souhaitons à la Docteure Ishibashi le plus grand succès dans la poursuite de sa carrière et nous espérons avoir le plaisir de travailler de nouveau avec elle dans un proche avenir.

Moyen-Orient

Arrivée

Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Dr Xavier Pacholek

Le 1er août 2014, le Docteur Xavier Pacholek a été nommé assistant technique à la Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient.

Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire du Ministère français de l'agriculture, le Docteur Xavier Pacholek travaillait depuis 2009 à l'Ambassade de France au Liban comme Conseiller pour les affaires agricoles et vétérinaires au Proche et Moyen-Orient, après avoir occupé, de 2005 à 2009, le poste d'Attaché vétérinaire régional (Pologne et pays Baltes) à l'Ambassade de France en Pologne. Dans le cadre de ses fonctions il était plus particulièrement chargé d'animer le dialogue bilatéral avec les autorités vétérinaires régionales en matière de veille sanitaire, de coopération technique vétérinaire et de levée des contraintes sanitaires au commerce international.

Entre 2004 et 2005, Xavier Pacholek était conseiller technique « Élevage » auprès du secrétaire général du Ministère malgache de l'agriculture. De 2000 à 2004, il était adjoint du chef du bureau de la santé animale du Ministère français de l'agriculture, plus particulièrement en charge de l'élaboration de la réglementation sanitaire, de la préparation des programmes nationaux de contrôle des maladies animales et des plans d'urgence, et de la gestion des crises sanitaires (notamment fièvre aphteuse en 2001). Auparavant, il a dirigé de 1996 à 1999 un projet de renforcement institutionnel et technique de la filière cameline au Niger et, de 1992 à 1993, un projet de recherche-développement du CIRAD[1] sur l'élevage camelin au Soudan.

Xavier Pacholek est diplômé de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (France), spécialisé en pathologies animales en région chaude (Département d'élevage et de médecine vétérinaire du CIRAD, 1989) et en médecine interne des animaux de rente (Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, Canada, 1992).

1 CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)

Réunions

Asie – Pacifique

Comités de pilotage GF-TADs et HPED

Bangkok (Thaïlande), 15-17 juillet 2014

Le Plan-cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est une initiative commune de la FAO et de l'OIE, démarrée en 2004, dont l'objectif est de coordonner les activités de ces deux organisations le plus efficacement possible. Le GF-TADs est un mécanisme de coordination établi pour permettre aux membres régionaux de contrôler les maladies animales transfrontalières, en renforçant les capacités et en définissant des programmes de contrôle pour des maladies animales transfrontalières spécifiques en fonction des priorités régionales. Depuis 2010, le Comité de pilotage du Programme régional de coopération sur les maladies animales émergentes et ré-émergentes hautement pathogènes (HPED) financé par l'Union européenne, a tenu ses réunions en liaison avec celles du GF-TADs pour assurer une collaboration étroite et un soutien au Programme HPED. C'est ainsi que la 5e réunion du Comité de pilotage du HPED s'est tenue le 15 juillet 2014, la veille de la 8e réunion du GF-TADs (16-17 juillet 2014).

5e réunion du Comité de pilotage du programme HPED

Cette réunion a rassemblé 52 participants, venant de l'OIE, de la FAO et de l'OMS ainsi que d'organisations régionales – telles que, l'ASEAN[1] et la SAARC[2], qui sont membres du Comité de pilotage. Des représentants de la CPS[3] ainsi que différents donateurs étaient également

1 ASEAN : Association des nations d'Asie du Sud-Est
2 SAARC : Association sud-asiatique de coopération régionale
3 CPS : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

présents et certains pays de cette région du monde avaient envoyé des observateurs.

Le Programme HPED se terminant en décembre 2014, après une prolongation d'un an sans coût supplémentaire, les principaux objectifs de cette dernière réunion du Comité de pilotage ont consisté à faire le point sur les réalisations du programme et à réfléchir aux mesures à prendre pour lui assurer un impact durable.

Au cours de la session d'ouverture, les représentants de l'Union européenne et des trois organisations internationales ont reconnu l'importance du Programme HPED qui coordonne les activités entre les pays et les secteurs, conformément à l'approche « Une seule santé ». Les priorités incluent : le contrôle des maladies et l'intérêt que cela représente pour la santé humaine et la sécurité alimentaire, le renforcement de l'ASEAN et de la SAARC, la coordination tripartite entre l'OIE, la FAO et l'OMS.

La FAO, l'OIE et l'OMS ont fait des présentations sur les progrès accomplis dans l'avancement de leurs projets respectifs : les Banques régionales de vaccins, le processus PVS, les activités relatives au renforcement des capacités et l'information sur les activités de l'OIE ; la création des unités régionales de soutien de l'ASEAN et de la SAARC ; la création de réseaux épidémiologiques et de laboratoires ainsi que le soutien apporté pour la création du Centre de coordination de l'ASEAN pour la santé animale et les zoonoses (ACCAHZ). Les trois organisations ont souligné la valeur de cette collaboration tripartite au niveau régional.

Les participants ont également passé en revue l'expérience acquise dans le cadre de ce programme, en identifiant les réalisations majeures, les principales leçons à tirer de cette initiative tout comme les facteurs importants qui en ont assuré le succès. La banque régionale de vaccins créée par l'OIE ainsi que l'impact positif du processus PVS, tout comme la coordination des réseaux régionaux ont été évoqués comme des réalisations importantes. Parmi les leçons tirées de ce programme, la valeur ajoutée de la collaboration tripartite a été reconnue, de même que la nécessité d'intensifier l'engagement des parties prenantes et d'obtenir un soutien politique fort. Les principaux facteurs ayant assuré le succès du programme ont été définis comme suit : la collaboration et le partage d'information, la stabilité du partenariat entre les organisations participantes et l'effet de levier avec les autres programmes.

La suite à donner a également été évoquée, afin de poursuivre les actions au-delà de 2014 et d'évaluer l'impact du programme dans le temps.

Dans les déclarations de clôture, l'Union européenne a salué le succès de la mise en place de ce Programme et les organisations tripartites ont réitéré leur engagement de collaborer et d'œuvrer pour conserver l'impulsion donnée par le Programme afin d'en poursuivre les activités.

© OIE SRR-SEA/J. Kampa

5e réunion du Comité de pilotage du programme HPED. Bangkok, 15 juillet 2014

8e réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs

La réunion du Comité de pilotage régional FAO/OIE du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique se tient chaque année depuis 2005. Cette réunion a comme principaux objectifs :

– la mise à jour et le partage des informations portant sur les activités du GF-TADs au niveau mondial, régional et sous-régional ;
– la coordination des activités de contrôle des maladies menées par l'ASEAN, la SAARC et la CPS, ainsi que par le SEACFMD[4] et l'APHCA[5], en collaboration avec les organismes donateurs ;
– la tenue d'échanges sur les tendances émergentes en matière de maladies animales et sur la situation qui prévaut dans les sous-régions ;
– la possibilité d'examiner le Plan d'action quinquennal et d'autres sujets connexes.

4 SEACFMD : Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine
5 APHCA : Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie

© OIE SRR-SEAJ. Kampa

8e réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs. Bangkok, 16-17 juillet 2014

Les participants ont eu communication de la première mise à jour du Plan d'action et ont eu des échanges sur les tendances émergentes en matière de peste des petits ruminants (PPR), de peste porcine africaine (PPA) et d'influenza aviaire H7N9.

Quelque 60 représentants ont participé à cette réunion, venus de l'OIE, de la FAO et de l'OMS et d'organisations régionales telles que l'ASEAN, la SAARC, la CPS, le SEACFMD et l'APHCA, ainsi que des bailleurs de fonds, tels que l'Australie, l'Union européenne, le NIAH[6], l'USDA-APHIS[7], l'USAID[8], l'IFAH[9] et la JICA[10]. En outre certains pays de cette région ont envoyé des observateurs. Au titre des orateurs invités, le Docteur Joseph Domenech a fait une intervention sur la peste des petits ruminants et le Docteur Daniel Beltran-Alcrudo sur la peste porcine africaine.

La session d'ouverture a été honorée de la présence de la Docteure Wimolporn Thitisak (Département thaïlandais du développement de l'élevage), de Monsieur Hiroyuki Konuma (FAO), du Docteur Brian Evans (OIE) ainsi que du Docteur Gyanendra Gongal (OMS). Le Docteur Zhang Zhongqiu (République Populaire de Chine), Président du Comité de pilotage du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique, a prononcé l'allocution d'ouverture.

Les participants ont été informés des progrès enregistrés par le GF-TADs au niveau régional et mondial. Un grand débat s'est engagé sur le label GF-TADs et sur l'examen des maladies prioritaires et il a été recommandé que la consultation se poursuive avec le Secrétariat mondial. L'ASEAN, la SAARC, la CPS, le SEACFMD et l'APHCA ont informé les participants des principales initiatives qu'ils ont menées ainsi que des actions en cours.

Deux sessions de discussion se sont tenues. La première a consisté en un groupe de discussion sur le sujet « Perspectives, activités en cours et à venir pour le contrôle des maladies animales transfrontalières », où chaque groupe a été prié de soulever trois points importants concernant la mise en œuvre. Les sujets communs qui ont été évoqués portaient sur les ressources et la coordination. Le second débat a porté sur les tendances en matière de maladies animales émergentes dans cette zone, notamment la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine et l'influenza aviaire H7N9. Les Docteurs Domenech et Beltran-Alcrudo ont communiqué aux participants les dernières informations disponibles en matière de peste des petits ruminants et de peste porcine africaine avant de poursuivre par une table ronde. Les donateurs ont profité de cette occasion pour évoquer leurs visions, ainsi que les activités nouvelles et en cours.

Les représentants de la FAO, de l'OIE, de l'OMS ainsi que le Président du Comité de pilotage régional du GF-TADs, ont conclu en rappelant l'importance du GF-TADs et de l'approche « Une seule santé ». Les conclusions et les recommandations de cette réunion fourniront un précieux référentiel et serviront de lignes directrices à appliquer aux activités du GF-TADs dans la région Asie-Pacifique. Il a été recommandé que les réunions régionales du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique se tiennent dorénavant tous les deux ans, avec des réunions sous-régionales entre deux.

6 NIAH : Institut national de la santé animale (Thaïlande)
7 USDA-APHIS : Service d'inspection de la santé des animaux et des végétaux du Département américain de l'agriculture
8 USAID : Agence des États-Unis pour le développement international
9 IFAH : Fédération internationale pour la santé animale
10 JICA : Agence japonaise de coopération internationale

© OIE RR-AP/C. Izumi

Formation régionale sur le diagnostic de la rage pour les États non membres de l'ASEAN

Tokyo et Yokohama (Japon), 5-8 août 2014

Neuf chercheurs travaillant sur le diagnostic de la rage, venus du Bangladesh, du Bhoutan, de Taipei Chinois, de l'Inde, de la République de Corée, de la Mongolie, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka, ainsi que 15 observateurs, se sont réunis dans le cadre d'une formation de quatre jours, qui s'est tenue à Tokyo et Yokohama, du 5 au 8 août 2014.

Cette formation sur le diagnostic de la rage était organisée par la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec le Service de la quarantaine animale du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF) et avec le concours du Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage se trouvant en République de Corée.

Le Docteur Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a officiellement ouvert la réunion. Puis, le Docteur Toshiro Kawashima, Directeur de la Santé animale au MAFF et Délégué du Japon auprès de l'OIE, a prononcé quelques mots. La formation s'articulait autour de présentations, de séances de travail en groupes et de travaux pratiques en laboratoire, dont l'objectif visait à offrir aux participants :

– une parfaite connaissance des normes de l'OIE sur la rage,
– les compétences techniques requises pour pratiquer les épreuves de diagnostic de la rage,
– une meilleure compréhension de la situation de la rage et des programmes de contrôle des pays participants,
– la possibilité de renforcer leur réseau de relations et leur partage d'informations.

La première activité consistait à effectuer un sondage auprès des dix pays participant à la réunion en leur remettant un questionnaire afin de faire le point sur les aspects suivants de la maladie :

– la prévention et le contrôle (vaccination et législation),
– le diagnostic et la surveillance,
– la notification et le partage d'informations,
– le contrôle de la rage chez la faune sauvage.

Les résultats de l'enquête ont servi de toile de fond aux séances de la formation et aux thèmes abordés pendant les discussions.

Deux séances de travail en groupes ont été organisées le premier et le quatrième jour de la réunion. Il a été demandé à chaque groupe de discuter des méthodes de diagnostic utilisées en laboratoire, de la politique de vaccination, de l'agrément des vaccins, des programmes de contrôle de la rage et des pratiques actuellement suivies dans leur pays, afin d'identifier les contraintes rencontrées et les solutions envisageables. Les participants ont également abordé des questions d'intérêt commun revêtant une importance régionale, tels les procédures à suivre lors de la réception d'échantillons, la disponibilité d'un personnel formé et le partage d'informations. Parmi les solutions possibles avancées figuraient la mise en réseau des laboratoires et la collaboration transfrontalière.

Le deuxième et le troisième jour, les participants se sont rendus au Laboratoire du Service de la quarantaine animale du MAFF à Yokohama, où ils ont reçu une formation sur l'épreuve des anticorps fluorescents (EAF), la neutralisation virale par les anticorps fluorescents (FAVN) et la transcription inverse couplée à la réaction d'amplification en chaîne de polymérase (RT-PCR). Ce fut une excellente occasion d'observer les méthodes standard suivies dans le cadre des épreuves prescrites par l'OIE pour établir le diagnostic de la rage. Le prélèvement et l'expédition d'échantillons du cerveau ont également fait l'objet d'une discussion et d'une démonstration reposant sur des modèles. Les participants et les formateurs ont pu partager leurs expériences concernant le diagnostic de la rage et l'élimination des déchets.

Vers la fin de la réunion, les participants ont discuté de différents moyens d'identifier les lacunes en la matière et les thèmes d'intérêt. Puis, le dernier jour, ils ont remercié le MAFF et le Service de la quarantaine animale pour avoir accueilli cette formation fort utile.

Atelier régional sur le diagnostic de la rage pour les États membres de l'ASEAN

Changchun (République Populaire de Chine), 18-22 août 2014

La Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est, en collaboration avec le Bureau vétérinaire du Ministère de l'agriculture de la République Populaire de Chine, a organisé un atelier régional sur le diagnostic de la rage pour les États membres de l'ASEAN[1] qui s'est tenu au Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage de l'Institut de recherche vétérinaire de Changchun (CVRI) du 18 au 22 août 2014. Réunissant les représentants des dix États membres de l'ASEAN (Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam), l'atelier a été inauguré par le Docteur Wanming Guo, Directeur général adjoint du Bureau vétérinaire. La Docteure Song Junxia, Directrice adjointe de la Division science, technologie et coopération internationale, a pris la parole au nom du Bureau pour souligner l'importance que revêt la rage pour le gouvernement chinois et les initiatives prises pour faire face à cette zoonose de premier ordre. Les participants ont également été accueillis par le Docteur Zhiping Xia, Directeur du CVRI, et par un expert de l'OIE pour la rage, le Docteur Changchun Tu, Chef du Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage et principal coordinateur technique de la réunion.

© OIE SRR SEA/M.J. Gordoncillo

Cet atelier pratique, conçu pour porter essentiellement sur les épreuves de diagnostic de la rage telles que définies par les normes internationales de l'OIE en la matière, a proposé des séances pratiques de laboratoire portant sur la préparation des échantillons et leur traitement pour l'épreuve d'immunofluorescence directe, la culture de cellules et le test d'inoculation à des souris, la RT-PCR, ainsi que la PCR en temps réel en une étape pour le diagnostic de la rage. La théorie sur laquelle s'appuie la pratique a, elle aussi, été largement étudiée. Les participants ont été formés à la détection des anticorps de la rage par la méthode immuno-enzymatique (ELISA), à l'épreuve de neutralisation virale par anticorps fluorescents (FAVN) et à l'épreuve immuno-chromatographique. L'utilisation de pipettes à paille pour collecter les prélèvements a également été présentée.

© OIE SRR SEA/M.J. Gordoncillo

Les évaluations et les débats à l'issue des ateliers ont abordé l'étape suivante, à savoir la façon dont les connaissances et les compétences acquises au cours de ces ateliers pouvaient être mises en pratique efficacement dans les pays d'origine des participants. Des avis ont également été recueillis sur la façon d'améliorer le diagnostic de la rage dans la région. Plusieurs suggestions ont été énoncées par les participants, parmi lesquelles :

a) une mise en réseau permanente afin de disposer d'informations à jour concernant le diagnostic de la rage et le statut de chaque pays vis-à-vis de cette maladie

b) un programme conjoint de surveillance du virus de la rage dans les populations d'animaux sauvages, les chauves-souris par exemple, en Asie du Sud-Est

c) des recherches en laboratoire dans la région afin de pouvoir défendre cette question auprès des responsables politiques

d) l'élaboration d'un site internet sur la rage qui permettrait aux Pays membres de se contacter et de partager des informations

e) le partage des informations sur les techniques de diagnostic de la rage et leurs résultats

f) la traduction du manuel de formation dans la langue de chaque pays à des fins de formation locale

g) l'harmonisation des techniques de test entre le Laboratoire de référence de l'OIE et les laboratoires pour la rage des États membres de l'ASEAN

h) le lancement de la cartographie génétique du virus de la rage en Asie du Sud-Est et en Chine

i) des visites inter-régionales à des fins d'évaluation et de recommandations.

Conséquence de ce cours de formation, une étude sur l'épidémiologie moléculaire du virus de la rage en Asie du Sud-Est et en Chine est envisagée, sur une base coopérative et régionale pour les États membres de l'ASEAN. Cette étude sera conduite par le CVRI et coordonnée par la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est.

1 ASEAN : Association des nations d'Asie du Sud-Est

Atelier régional de l'OIE sur l'amélioration des systèmes nationaux de surveillance des virus de l'influenza A

Tokyo (Japon), 26-28 août 2014

© OIE RR AP/Liu Lushi

Cinquante-quatre participants, dont 25 représentaient 20 pays et territoires invités (appelés ci-après « membres »), se sont rencontrés à Tokyo pour cerner les questions importantes et partager leur expérience sur l'application des programmes nationaux de surveillance des virus de l'influenza A. Des experts des Centres de référence de l'OIE ainsi que des représentants du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique Occidental ont également participé à cette rencontre. Un autre objectif était de renforcer le réseau régional des acteurs clés et de consolider les aspects importants de la prophylaxie et des plans d'alerte mobilisables en cas de foyer.

L'atelier s'est déroulé sur trois jours autour des quatre thèmes suivants :

– informations récentes sur les mesures de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène
– données épidémiologiques et évaluation de la surveillance
– aspects légaux et sociaux des programmes de surveillance
– collaboration régionale et partage des données.

Avant l'atelier, il avait été demandé aux membres de remplir un questionnaire sur la surveillance de l'influenza A dans la faune sauvage dans la région Asie–Pacifique afin d'obtenir des informations sur les stratégies nationales de contrôle de l'influenza A. Il est apparu que tous les membres invités de la région avaient conçu une stratégie nationale pour lutter contre les virus de l'influenza A mais que le degré d'application de cette stratégie variait considérablement. Les programmes sont principalement axés sur les volailles et les oiseaux sauvages et, même si les capacités des laboratoires ont été renforcées, une réduction des sources de financement entrave la surveillance continue et les activités diagnostiques. La vaccination est pratiquée au Bangladesh, en République Populaire de Chine, en Indonésie, à Hong Kong et au Vietnam dans le cadre des stratégies nationales de contrôle.

La surveillance fondée sur le risque est l'un des quatre éléments requis pour atteindre le seuil élémentaire de prévention et de contrôle de la maladie (les trois autres étant : l'existence d'un dispositif d'alerte précoce, la mise en place d'un système de déclaration des maladies, et le relevé d'observations complémentaires sur la santé et le comportement des animaux).

Les participants à cet atelier ont rappelé que les systèmes nationaux de surveillance devaient présenter les caractéristiques suivantes :

a) être simples et flexibles

b) avoir des objectifs clairs

c) être associés à des définitions de cas précises

d) être correctement conçus selon des principes épidémiologiques

e) encourager la détection précoce et la déclaration des maladies et conduire à des prises de décision éclairées.

Sachant que la surveillance des populations vaccinées est plus complexe que celle des populations non vaccinées, les intervenants ont présenté les types d'échantillons appropriés, les modes opératoires et les procédures de test en fonction des cibles visées et des objectifs recherchés, avec et sans vaccination. Ils ont également souligné l'importance de la collaboration et de la communication

pour le recueil des données sur une situation sanitaire nationale ou internationale en vue d'assurer la détection précoce et la prise en charge rapide des foyers d'influenza. Il a été rappelé que l'abattage sanitaire était la mesure la plus efficace et radicale pour maîtriser l'influenza aviaire hautement pathogène et que la vaccination devait être utilisée en complément et non en lieu et place de l'abattage sanitaire.

Au cours de l'atelier, les participants se sont répartis en trois groupes de discussion réunissant les responsables des politiques sanitaires, les épidémiologistes et les professionnels des laboratoires, en fonction de leurs affiliations et de leur expertise. Sur la base de l'expérience de leur propre pays en matière d'application d'un programme national de surveillance, et notamment de surveillance post-vaccinale, les participants ont identifié les points forts potentiels de ces programmes (rentabilité de la surveillance des marchés d'oiseaux vivants, présence de capacités diagnostiques, existence de directives sur la surveillance) ainsi que leurs faiblesses (variations des caractéristiques épidémiologiques des virus circulants, conséquences négatives des fermetures de marchés, changements dans l'organisation des marchés de volailles, sous-déclaration des maladies, manque de durabilité des systèmes de prélèvement/diagnostic, absence de stratégie de sortie correcte dans les pays recourant à la vaccination, réduction des financements disponibles, etc.). Les solutions possibles ont également été évoquées par les participants : intensification de la surveillance sur la base d'objectifs précis, promotion des exploitations semi-industrielles en raison d'une meilleure biosécurité, actualisation des stratégies de contrôle et des plans de vaccination sur la base des données épidémiologiques, mise à disposition de meilleurs services vétérinaires et d'incitations adaptées, recours au concept de zonage, etc.

© OIE RRR AP/Liu Lushi

Des informations détaillées sur les réseaux scientifiques créés autour de l'influenza aviaire, notamment les Centres de référence de l'OIE et l'OFFLU, ont été présentées aux participants, et l'actualité des banques régionales de virus de l'OIE a été abordée. Les participants ont estimé que le projet OIE/Fonds fiduciaire du Japon (JTF) devrait faciliter la tenue de réunions des décisionnaires chargés de la surveillance et du contrôle des virus de l'influenza A et qu'il devrait renforcer les capacités diagnostiques des laboratoires nationaux en leur permettant éventuellement de participer à l'essai circulaire de l'OFFLU destiné à un contrôle des compétences à l'échelle mondiale en matière de virus de l'influenza aviaire.

Cet atelier a été organisé sous couvert du projet OIE/JTF pour le contrôle des zoonoses en Asie dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Trois étudiants d'écoles vétérinaires japonaises y ont également participé au titre du programme de stages du gouvernement japonais. Trente-cinq étudiants d'écoles vétérinaires de Taipei Chinois, du Japon et de la République de Corée ont également assisté au premier jour de l'atelier dans le cadre d'un événement de l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA).

17e réunion des coordinateurs nationaux de la Campagne SEACFMD

Chiang Rai (Thaïlande), 27-29 août 2014

© OIE SRR SEA

La 17e réunion des coordinateurs nationaux de la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD) s'est tenue à Chiang Rai, du 27 au 29 août 2014. L'objectif était de discuter de la situation de la fièvre aphteuse et des efforts engagés pour prévenir et contrôler la maladie dans la région, de faire le point sur la suite donnée aux recommandations issues des réunions antérieures de la SEACFMD et d'identifier les actions prioritaires des Pays membres de la SEACFMD pour l'année à venir. Les participants ont également discuté de la révision de la feuille de route de la SEACFMD pour 2020[1] afin de prendre en compte les enseignements tirés de ces dernières années, et ils ont commencé à élaborer un nouveau cadre

1 Feuille de route de la SEACFMD pour 2020 (en anglais) : www.seafmd-rcu.oie.int/documents/SEAFMD 2020 WEB Version.pdf

définissant la stratégie dans laquelle s'inscrit ce programme pour la période 2016 à 2020.

La réunion a accueilli 51 participants représentant 11 Pays membres de la SEACFMD, le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce (DFAT), la FAO, le Projet de l'Union européenne pour l'élevage au Cambodge, l'Université de Massey (Nouvelle-Zélande) et l'Université de Murdoch (Australie). Le Docteur Gardner Murray, président de la Sous-Commission de l'OIE pour la SEACFMD et la Docteure Wimolporn Thitisak, Directrice générale adjointe du Département du développement de l'élevage en Thaïlande, ont ouvert les débats. Le Docteur Murray a rappelé les principaux points à discuter lors de cette réunion de trois jours et a évoqué le lancement de nouveaux modèles de contrôle sanitaire pour la fièvre aphteuse et la rage. La Docteure Wimolporn a souligné l'importance économique pour la Thaïlande du commerce des animaux et des produits qui en sont issus. Elle a ajouté que son pays avait exporté pour 3 milliards USD de bétail et de produits d'origine animale en 2013 et que ce chiffre devrait atteindre 4 milliards cette année. La présence de la fièvre aphteuse en Thaïlande fait cependant obstacle au développement des exportations.

Les pays membres de la SEACFMD où la fièvre aphteuse est endémique ont présenté la situation de la maladie sur leurs territoires ainsi que leurs actions en matière de prévention et de contrôle. Les pays indemnes de fièvre aphteuse ont échangé des informations sur les plans d'urgence qu'ils ont établis pour empêcher l'incursion de la maladie.

Le chef du programme régional au DFAT, Monsieur Royce Escolar, a souligné de nouveau l'importance de la lutte contre la fièvre aphteuse dans la région et le soutien permanent apporté par l'Australie à la Campagne SEACFMD. Le Docteur Dirk Van Aken a présenté un nouveau

© OIE SRR SEA

programme financé par l'Union européenne au Cambodge, visant à la promotion du développement durable et global dans le secteur agricole de la pêche et de l'élevage. Il a précisé avoir bon espoir que cette initiative jetterait les bases d'une collaboration future avec la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est. Le Docteur Mansub Shin, du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, a fait le point sur les initiatives prises par la FAO pour lutter contre la fièvre aphteuse dans la région. La Docteure Chantanee Buranathai, de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a récapitulé les activités du Fonds OIE/Japon pour la lutte contre la fièvre aphteuse en 2014.

Lors de la réunion, un atelier s'est tenu pour passer en revue les recommandations des réunions précédentes des Coordinateurs nationaux et de la Sous-Commission de l'OIE. Les participants ont identifié les actions achevées et les questions restant à examiner. Un nouvel atelier a été organisé pour évaluer le statut des Pays membres de la SEACFMD par rapport aux normes de l'OIE sur la fièvre aphteuse.

Les participants ont principalement recommandé d'insister sur la nécessité de ne pas interrompre la vaccination, de contrôler les déplacements des animaux d'élevage et de soumettre davantage d'échantillons de bonne qualité aux Laboratoires de référence de l'OIE de Pakchong, en Thaïlande, et de Lanzhou, en République Populaire de Chine. Les coordinateurs se sont par ailleurs accordés sur le périmètre et l'objectif du Projet portant sur les déplacements des animaux d'élevage dans les pays du Haut-Mékong, et ont décidé de porter la notion de risque devant la réunion des représentants des ministères de l'Agriculture et des forêts des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en septembre 2014 (SOM–AMAF). Les participants ont aussi souligné qu'il était nécessaire d'approfondir les investigations et d'établir des rapports plus détaillés en présence d'un foyer afin de mieux comprendre la dynamique de la maladie. Les Pays membres continueront de renforcer la mise en œuvre des normes de l'OIE visant à contrôler la fièvre aphteuse, et les pays qui sont en voie d'être reconnus indemnes de la maladie suivront les exigences de l'OIE pour présenter leur dossier.

Il a également été décidé que la Sous-commission pour la SEACFMD examinerait lors de la prochaine réunion, en mars 2015, l'évolution du statut des Pays membres qui visent à une maîtrise progressive de la fièvre aphteuse, et qu'elle procéderait à l'évaluation des grandes lignes de la troisième édition de la feuille de route 2020 de la SEACFMD, sur la base du cadre approuvé au cours de la présente réunion. Le plan d'action de la SEACFMD pour 2014-2015 a finalement été ratifié.

3e réunion élargie du Comité de coordination des points de contact nationaux du projet OIE/JTF pour le contrôle de la fièvre aphteuse en Asie

Lanzhou (province de Gansu, République Populaire de Chine), 24-25 septembre 2014

La Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique a été co-organisatrice, avec le Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse et l'Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou, de la troisième réunion élargie du Comité de coordination des points de contact nationaux du Projet OIE/Fonds fiduciaire du Japon (JTF) pour le contrôle de la fièvre aphteuse en Asie.

Le Comité de coordination tient chaque année une réunion relative au Projet OIE/JTF pour le contrôle de la fièvre aphteuse en Asie (voir *Bulletin*, n° 2014-1, pp. 39–41). La réunion de cette année s'est élargie pour inclure la réunion annuelle des points de contact nationaux.

Les objectifs de cette troisième réunion du Comité de Coordination étaient les suivants :

a) discuter la feuille de route relative à la fièvre aphteuse pour l'Est de l'Asie ainsi qu'examiner le programme de coopération relatif à la campagne SEACFMD (Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-est et en Chine)

b) échanger des informations scientifiques

c) partager des informations portant sur les stratégies nationales relatives à la fièvre aphteuse et leur mise en application

d) prendre acte et analyser les rapports sur les avancées relatives au Projet OIE/JTF portant sur le contrôle de la fièvre aphteuse en Asie

e) examiner les nouvelles activités proposées

f) coordonner les projets avec les autres partenaires.

Cette réunion a été suivie par les chefs des Services vétérinaires, les points de contacts nationaux ainsi que par les responsables des laboratoires pour la fièvre aphteuse de la République Populaire de Chine, de Taipei Chinois, de Hong Kong RAS, du Japon, de la République Populaire Démocratique de Corée et de la Mongolie. Les représentants du Laos, du Myanmar et du Bhoutan étaient également invités à faire le point concernant le statut de leur pays au regard de la fièvre aphteuse et à préciser les avancées enregistrées sur le projet OIE/JTF. Outre le personnel de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique et de la Représentation

Premier rang, de gauche à droite : Dre Akemi Kamakawa, Japon ; Dre Khin Sandar Lwin, Myanmar ; Dre Junxia Song, R.P. de Chine ; Dr Zhongqiu Zhang, Délégué de la .R. P de Chine auprès de l'OIE ; Dr Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique ; Dr Hong Yin, Directeur général de l'Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou ; Dre Agnès Poirier, Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est ; Dr Lushi Liu, Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique.
Deuxième rang, de gauche à droite : Mme Huichen Guo, Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou ; Dre Pui Ying Tse, Hong Kong RAS ; Dre Michelle Yeung Lee, Hong Kong RAS ; Dr Basan Batsukh, Mongolie ; Dr Bounkhouang Khambounheuang, Délégué du Laos auprès de l'OIE ; Dr Kinzang Dukpa, Bhoutan ; Dre Chantanee Buranathai, Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique ; Dr Onolbaartar Byambaa, Mongolie ; Dr Kenichi Sakamoto, Japon.
Troisième rang, de gauche à droite : Dr Jijun He, Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou ; Dr Guochen Chen, R.P de Chine ; Dr Thomas Sit, Hong Kong RAS ; Dr Qiang Zhang, Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou ; Dr John Edwards, FAO Chine ; Dr Ming Chung Deng, Taipei Chinois ; Dr Bat Amgalan Khiirev, Mongolie ; Dr Wenyuan Yang, Taipei Chinois ; Dr Karanvir Kukreja, Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est ; Dr Toru Kanno, Japon.

Les appareils photos sont de sortie lors de la visite de la salle de commande du Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse

Devant l'imposant bâtiment de l'Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou

sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est, les représentants de la FAO se sont également joints à la réunion depuis leur bureau en Chine.

Au cours de la réunion, des études assorties d'analyses économiques relatives à la fièvre aphteuse dans les pays de l'Asie du Sud-Est ont été présentées comme exemples aux membres de ce projet, afin de les encourager à mener des études similaires dans l'est de l'Asie. Des modifications proposées pour la feuille de route relative à la fièvre aphteuse dans l'est de l'Asie s'appuyant sur les dernières informations fournies par les points de contacts nationaux ont été adoptées par les participants.

Outre les sessions de présentations et de discussions, une visite de l'Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou ainsi que de l'usine de production de vaccins a été organisée le 25 septembre, afin que les participants puissent mieux appréhender le potentiel dont dispose le Laboratoire de référence de l'OIE en matière de diagnostic de la fièvre aphteuse et afin de mieux sensibiliser à la collaboration future et à l'assistance technique que l'Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou pourrait offrir le cas échéant.

La troisième réunion élargie du Comité de Coordination des points de contact nationaux du Projet OIE/JTF pour le contrôle de la fièvre aphteuse en Asie a été considérée de façon générale comme une réussite. Tous les participants ont exprimé leur reconnaissance au Docteur Hong Yin, Directeur général de l'Institut de recherche vétérinaire de Lanzhou, et à ses collaborateurs pour leur chaleureuse hospitalité.

Europe

26e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

Berne (Suisse), 22-26 septembre 2014

C'est à Berne, en Suisse, que s'est déroulée, du 22 au 26 septembre 2014, la 26e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe. Quatre-vingt dix-huit personnes y ont assisté, dont des Délégués et représentants de 36 Pays membres de l'OIE et des responsables de dix organisations régionales ou internationales.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Docteur Ago Pärtel, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, assisté de Monsieur Alain Berset, Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral de l'intérieur suisse, du Professeur Nikola Belev, Représentant régional de l'OIE pour l'Europe de l'Est et Président honoraire de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, de la Docteure Karin Schwabenbauer, Déléguée de l'Allemagne et Présidente de l'OIE. Étaient également présents le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, ainsi que le Docteur Hans Wyss, Délégué de la Suisse auprès de l'OIE. Ont également pris part à cette réunion la Docteure Monique Eloit, Directrice générale adjointe de l'OIE, le Docteur Gary Vroegindewey de l'Université du Maryland (États-Unis) présentant le Thème technique I, et le Docteur Harpreet Kochhar, Chef des Services vétérinaires du Canada, présentant le Thème technique II.

Étaient notamment inscrits à l'ordre du jour : l'initiative de l'OIE pour faciliter les déplacements internationaux des chevaux de compétition ; l'approche « Une seule santé » de l'OIE ; la plateforme régionale de l'OIE sur le bien-être animal en Europe ; les sujets d'intérêt commun, les nouvelles propositions et les défis que doit relever la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres ; la situation zoosanitaire dans les Pays membres de cette région au cours du premier semestre 2014 ; la mise au point du sixième Plan stratégique de l'OIE.

© Andreas von Gunten

Le Docteur Lucio Carbajo, Délégué de l'Espagne et Vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, a présenté les résultats d'une étude visant à déterminer les nouveaux défis que devront relever la Commission régionale ainsi que ses Membres tout en insufflant une nouvelle dynamique.

La présentation des deux Thèmes techniques intéressant cette région a conduit à l'adoption de deux recommandations qui seront présentées pour ratification à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2015. Une fois adoptées par l'Assemblée mondiale, elles devront constituer une ligne directrice importante pour les 53 Pays membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe.

Le Thème technique I, s'appuyant sur les réponses des Pays membres à un questionnaire préparé par l'orateur en collaboration avec le Siège de l'OIE, portait sur **« La santé animale dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme »**. Cela a conduit à une recommandation suggérant, entre autres, que l'OIE apporte son soutien à la mise en place de sessions de formation relatives à la santé et au bien-être animal ainsi qu'à la santé publique vétérinaire lors de catastrophes naturelles tout comme pour celles induites par l'homme, comprenant des ateliers régionaux, de la formation en ligne et des exercices sur table en se servant d'outils existants, tels que les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS).

Le deuxième Thème technique portait sur **« Diarrhée épidémique porcine : situation actuelle dans le monde et menace potentielle pour l'Europe »**, et a permis d'examiner la situation actuelle de la diarrhée épidémique porcine, étant donné que cette maladie est émergente/réémergente chez les populations de suidés. Des informations ont été fournies sur la situation de cette maladie au Canada et sur le statut sanitaire au regard de cette maladie dans le monde, permettant ainsi de souligner la réussite des efforts déployés par le Canada pour contenir sa propagation. Une recommandation a été adoptée par l'ensemble des Délégués suggérant que l'OIE encourage, par son réseau de Centres de référence, la poursuite de recherches scientifiques portant sur les modes de transmission de la diarrhée épidémique porcine, comme la nourriture, les aérosols et le contact, ainsi que sur la mise au point de vaccins efficaces ; il a été également recommandé que l'OIE continue à fournir à ses Membres des directives en matière de diarrhée épidémique porcine et autres maladies émergentes en s'appuyant sur l'existence de nouveaux éléments scientifiques.

Moyen-Orient / Afrique du Nord

Facilitation des déplacements internationaux des chevaux de compétition

Dubaï (Émirats Arabes Unis), 29 septembre – 1er octobre 2014

Cette conférence régionale a accueilli les représentants des principales instances concernées par les déplacements transfrontaliers de chevaux de compétition, à savoir, les autorités gouvernementales, les fédérations équestres nationales et les autorités nationales des courses hippiques. Au total, 107 personnes venues de 17 pays

© Meydan/André Engelbrecht

© Meydan/André Engelbrecht

De gauche à droite : Dre Susanne Münstermann, chargée de projet, OIE ; Dre Monique Eloit, Directrice générale adjointe de l'OIE ; Dr Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient ; M. John C. McEwen, Premier Vice-Président de la FEI ; Dr Rashid Ahmed ben Fahed, Ministre de l'environnement et de l'eau des Émirats Arabes Unis ; Cheik Khalid Ben Khalifa, Président du Groupe VII de la FEI

du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ainsi que 9 représentants venus de 6 pays ayant le statut d'observateur ont participé à cette réunion, qui s'est déroulée sur trois journées.

L'OIE a organisé cette Conférence grâce à l'étroite collaboration du Ministère de l'environnement et de l'eau des Émirats Arabes Unis, des autorités hippiques des Émirats (ERA), de la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (IFHA) et de la Fédération équestre internationale (FEI). Le Groupe Meydan a généreusement hébergé les participants et accueilli la Conférence dans les locaux de son hôtel, situé sur le site même de l'hippodrome de Meydan, avec vue sur les écuries et la station de quarantaine du Racing Club de Dubaï, configuration idéale compte tenu du sujet de la conférence.

La cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par le Docteur Rashid Ahmed ben Fahed, Ministre de l'environnement et de l'eau des Émirats Arabes Unis.

Le programme de la conférence comportait des exposés en séance plénière ainsi que des séances consacrées au travail en groupes et à l'analyse des réponses à un questionnaire qui avait été distribué aux pays participants avant la manifestation. Il en est ressorti que les réglementations relatives aux déplacements internationaux de chevaux entre les pays de la région ainsi qu'entre le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont dans une large mesure conformes aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et qu'elles ne sont pas aussi hétéroclites que dans d'autres régions de l'OIE. Ce résultat s'est avéré encourageant au moment d'introduire le concept de chevaux « présentant un niveau supérieur de santé et de performances » (chevaux HHP) et d'expliquer les modalités de mise en œuvre de ce concept dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Les travaux en groupe ont été au cœur de cette conférence, de même que les présentations thématiques sur des sujets tels que :

a) le risque de réapparition de la peste équine au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

b) le rôle et l'importance des laboratoires de diagnostic vétérinaire lors des déplacements internationaux de chevaux

c) les difficultés que posent les déplacements internationaux de chevaux aux transporteurs spécialisés.

Afin de faciliter ces discussions et de consolider les informations générales fournies aux participants, des exposés ont

© Meydan/André Engelbrecht

Dr Rashid Ahmed ben Fahed, Ministre de l'environnement et de l'eau des Émirats Arabes Unis

été présentés sur l'organisation de la FEI et de l'IFHA ainsi que sur les filières équestres soutenues par ces deux fédérations. Les représentants des gouvernements des Émirats Arabes Unis, de l'Égypte et de la Turquie ont donné des exemples de réglementations nationales applicables aux déplacements internationaux de chevaux dans la région.

Les trois catégories d'acteurs se sont réunies séparément au cours des deux premières séances de travail en groupes, afin d'examiner des sujets spécifiques et de rendre leur avis sur la faisabilité du concept de chevaux HHP dans la région ; au cours de la troisième séance, la moitié des représentants des gouvernements a rejoint les fédérations équestres tandis que l'autre moitié s'est réunie avec les autorités nationales des courses hippiques afin de réfléchir aux manières d'améliorer la collaboration entre les secteurs privé et public pour appliquer le concept de chevaux HHP dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Tous les participants, en particulier les représentants de gouvernements, ont constaté la nécessité de poursuivre l'harmonisation de la certification sanitaire en se basant sur des fondements scientifiques et d'introduire des certificats pour les importations temporaires d'équidés ; ils ont également salué l'utilité du concept de chevaux HHP. Les participants ont pris acte de la nécessité d'améliorer la connaissance des agents gouvernementaux en matière de santé des équidés et reconnu le rôle de leadership que l'OIE pouvait jouer en la matière.

Des recommandations ont été rédigées qui devraient être utiles à tous ceux qui s'engageront dans la mise en œuvre du concept de chevaux HHP au niveau régional et national.

Recommandations, analyse des résultats du questionnaire et conclusions des groupes de travail (en anglais) :
www.rr-middleeast.oie.int/viewpage.asp?ID=791

actes officiels

Nomination de Délégués permanents

1er juillet 2014
Tanzanie
Dr Abdu A. Hayghaimo
Director, Veterinary Services, Ministry of Livestock and Fisheries Development

15 septembre 2014
Libye
Dr Bahij Ammar
Chairman of the Board of Directors, National Centre for Animal Health, Ministry of Agriculture, Animal & Marine Wealth

15 septembre 2014
Népal
Dr Keshav Prasad Premy
Director General, Department of Livestock Services, Ministry of Agricultural Development

22 septembre 2014
Panama
Dr Bredio Velasco Denvers
Director Nacional, Dirección de Salud Animal, Ministerio de Desarrollo Agropecuario

24 septembre 2014
Tunisie
Dr Malek Zrelli
Directeur général, Direction générale des Services vétérinaires, Ministère de l'agriculture

29 septembre 2014
Tchad
Dr Mahamat Guindé
Directeur des Services vétérinaires, Ministère de l'élevage et de l'hydraulique

15 octobre 2014
Maldives
Dre Aminath Shafia
Director General, Ministry of Fisheries and Agriculture

16 octobre 2014
Ex-Rép. Youg. de Macédoine
Dr Zoran Popovski
Director, Food and Veterinary Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy

18 octobre 2014
Bangladesh
Dr Alamgir Safiul Alam
Chief Veterinary Officer, Director Extension, Department of Livestock Services, Ministry of Fisheries and Livestock

22 octobre 2014
Kazakhstan
Dr Samat Tyulegenov
Deputy Director, RSE 'National Reference Center for Veterinary', Ministry of Agriculture

5 novembre 2014
Mauritanie
Dr Mohamed Ould Baba Ould Gueya
Directeur des Services vétérinaires, Ministère de l'élevage

5 novembre 2014
Roumanie
Dr Maximilian Dragan
General Director, National Sanitary Veterinary and Food Safety Authority, Ministry of Agriculture and Food

12 novembre 2014
République de Corée
Dr Oh Soon-Min
Director - Chief Veterinary Officer, General Animal Health Division, Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA)

CONSIDÉRANT

Que l'OIE a publié des recommandations sur les compétences attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire afin de garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux et de servir de base à ses lignes directrices sur le cursus-type élémentaire préconisé,

Que l'IVSA est la plus grande association d'étudiants en médecine vétérinaire dans le monde, regroupant environ 30 000 étudiants de plus de 40 pays de tous les continents,

Que le renforcement du niveau global de l'enseignement vétérinaire et l'amélioration du niveau de bien-être animal dans le monde font partie des principaux objectifs de l'IVSA,

Que l'OIE et l'IVSA (ci-après dénommées les parties) ont décidé de collaborer dans les domaines d'intérêt commun suivants :

– Développer le dialogue et identifier les sujets d'intérêt commun entre la profession vétérinaire et les étudiants en médecine vétérinaire.
– Développer la coopération entre l'OIE et le comité permanent « Une seule santé » de l'IVSA.
– Améliorer les normes sur l'enseignement vétérinaire dans le monde.

Nouveaux accords de coopération

– Améliorer la santé et le bien-être des animaux.
– Faciliter les échanges de connaissances et d'idées entre les étudiants en médecine vétérinaire et la profession vétérinaire, en vue notamment d'actualiser l'enseignement vétérinaire et d'accréditer les établissements d'enseignement.

LES PARTIES ENGAGENT LEURS ORGANISATIONS RESPECTIVES À POURSUIVRE CES OBJECTIFS PAR LE BIAIS DES ACTIONS SUIVANTES :

1. L'OIE invitera l'IVSA à participer en tant qu'observateur aux consultations et conférences internationales organisées dans les domaines d'intérêt commun.
2. L'IVSA invitera l'OIE à participer à des réunions et conférences similaires relatives à des domaines d'intérêt commun.
3. Si nécessaire, et toutes les fois que les circonstances l'exigeront, les parties échangeront leurs points de vue sur toutes les questions d'intérêt commun.

Les parties sus-mentionnées signeront le présent accord en deux exemplaires, l'un étant destiné à l'OIE et l'autre à l'IVSA.

Le présent accord entrera en vigueur dès lors qu'il aura été signé par les deux parties.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

Pim Polak	*Frédéric Lohr*	*Bernard Vallat*
Président	Président sortant	Directeur général
IVSA	IVSA	OIE

Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Association internationale pour l'évaluation et l'accréditation du traitement des animaux de laboratoire (AAALAC International)

CONSIDÉRANT

Que le chapitre 7.8 du *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres* souligne l'importance de principes éthiques élevés étayés par le recours aux analyses dommages-bénéfices, par l'application des 3Rs et par le respect de limites compassionnelles dans les activités de recherche utilisant des animaux ;

Que les dispositions du chapitre 7.8 insistent sur l'importance de la supervision des recherches utilisant des animaux par des autorités compétentes impartiales et sur la formation et la compétence des personnes chargées de soigner les animaux et de conduire les recherches ;

Que les dispositions du chapitre 7.8 définissent les éléments opérationnels qui favorisent le bien-être animal et optimisent l'éthique de l'utilisation des animaux à des fins de recherche scientifique et d'enseignement ;

Qu'AAALAC International a depuis fort longtemps adopté ces dispositions comme des étapes essentielles du succès et de l'efficacité de son programme d'accréditation unique pour faire progresser à l'échelle mondiale le bien-être des animaux utilisés pour la recherche ;

Que l'OIE et AAALAC International (ci-après dénommées les parties) ont décidé de collaborer sur les sujets d'intérêt commun suivants :
– Promouvoir la santé et le bien-être des animaux utilisés pour la recherche, les essais et l'enseignement.
– Promouvoir l'harmonisation mondiale des normes relatives au traitement et à l'utilisation des animaux utilisés pour la recherche, les essais et l'enseignement.

– Promouvoir la mise en œuvre des normes de l'OIE portant sur les animaux utilisés pour la recherche (chapitre 7.8 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE) et évaluer l'efficacité de l'application des normes de l'OIE dans divers contextes nationaux et secteurs de recherche.
– Promouvoir et renforcer la formation et les compétences des vétérinaires et du personnel intervenant dans les établissements qui utilisent des animaux pour la recherche, les essais et l'enseignement.

LES SOUSSIGNÉS ENGAGENT LEURS ORGANISATIONS RESPECTIVES À POURSUIVRE CES OBJECTIFS PAR LE BIAIS DES ACTIONS SUIVANTES :

1. Les parties collaboreront en engageant des efforts de formation et de sensibilisation (conférences, publications) de nature à promouvoir la santé et le bien-être des animaux utilisés pour la recherche, les essais et l'enseignement.
2. Les parties collaboreront à la mise en œuvre des normes de l'OIE relatives au traitement et à la manipulation des animaux utilisés pour la recherche, les essais et l'enseignement.
3. Chaque fois qu'il conviendra, les parties organiseront des réunions et échangeront leurs points de vue sur les sujets d'intérêt commun.
4. Si nécessaire, les parties proposeront des experts pour participer aux groupes de travail ou commissions mis en place par AAALAC International ou l'OIE sur des sujets d'intérêt commun.
5. Les parties s'engagent à échanger leurs publications et autres sources d'information concernant des sujets d'intérêt commun.

Fait à Paris, le 13 juin 2014

Christian E. Newcomer	*Bernard Vallat*
Directeur exécutif	Directeur général
AAALAC International	OIE

Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Société internationale pour l'hygiène animale (SIHA)

CONSIDÉRANT QUE, en tant qu'organisation mondiale en charge de la santé animale, les principaux objectifs de l'OIE, conformément à son mandat, sont les suivants :
– Informer les gouvernements de la survenue et de l'évolution des maladies animales dans le monde et des moyens de lutte contre ces maladies ;
– Coordonner les études internationales sur la surveillance et le contrôle des maladies animales ;
– Harmoniser les réglementations régissant les échanges d'animaux et de produits d'origine animale en élaborant des normes internationales qui sont reconnues par l'Organisation mondiale du commerce et qui sont applicables dans tous les pays membres ;
– Et promouvoir la solidarité internationale dans le domaine de la santé animale,

ET CONSIDÉRANT QUE l'OIE est devenu, à la demande de ses Pays membres, la principale organisation internationale pour la protection des animaux,

CONSIDÉRANT QUE la SIHA est une association de vétérinaires et de scientifiques travaillant dans le domaine de la santé et du bien-être animal, de l'élevage, de la sécurité des aliments d'origine animale, de la protection de l'environnement en relation avec une production animale durable,

LA SIHA ET L'OIE SONT CONVENUS DE COLLABORER SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT COMMUN, À SAVOIR :
– Développer le dialogue et identifier des domaines d'interêt commun ;
– Contribuer à améliorer les relations entre les vétérinaires et les scientifiques en matière de santé animale, de bien-être animal, et de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale au stade de la production ;
– Faciliter les échanges de connaissances et d'idées.

LES SOUSSIGNÉS ENGAGENT LEURS ORGANISATIONS RESPECTIVES À POURSUIVRE CES OBJECTIFS PAR LES ACTIONS SUIVANTES :

1. L'OIE invitera la SIHA à participer en tant qu'observateur aux consultations et conférences internationales qui sont organisées dans des domaines d'intérêt commun ;
2. La SIHA invitera l'OIE à participer à des réunions et conférences similaires portant sur des sujets d'intérêt commun ;
3. Le cas échéant, et lorsque les circonstances l'exigent, la SIHA et l'OIE échangeront leurs points de vue sur toutes les questions d'intérêt commun.

Les parties susmentionnées signeront cet Accord en deux copies, l'une étant conservée par l'OIE et l'autre par la SIHA.

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties.

Fait à Paris, le 27 juin 2014

Jörg Hartung	*Bernard Vallat*
Président	Directeur général
SIHA	OIE

Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Alliance mondiale contre la rage (GARC)

AFIN D'ENCOURAGER LA COLLABORATION entre les deux organisations signataires du présent accord pour les actions d'intérêt commun énumérées ci-après :

– coordonner prioritairement au niveau mondial l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens et le contrôle de la rage dans les populations canines ;
– encourager activement, lorsque la situation le nécessite, le développement de stratégies régionales de contrôle et d'élimination de la rage, notamment les campagnes de vaccination des chiens et le contrôle des populations canines, conformément aux normes de l'OIE ;
– promouvoir des systèmes nationaux de surveillance de la rage, notamment des stratégies de transparence/notification et de contrôle ou d'élimination de la rage, conformément aux normes de l'OIE et au livre blanc pour la prévention et le contrôle de la rage ;
– préconiser une meilleure implication des autorités nationales et locales dans la lutte contre la rage, notamment des services vétérinaires ;
– coordonner les stratégies de communication des parties sur la rage ;
– faciliter l'accès à leurs réseaux de communication respectifs ;
– promouvoir les actions de la journée mondiale contre la rage par l'intermédiaire des réseaux des parties et faciliter les stratégies de communication correspondantes ;
– faciliter les projets de lutte contre la rage canine par des activités de conseil ;
– inciter les bailleurs de fonds à soutenir des programmes communs spécifiques, sachant que les documents correspondants seront élaborés conjointement ;

ET CONSIDÉRANT QUE

– les directeurs généraux de l'OMS, de l'OIE et de la FAO ont adopté l'approche tripartite « Une seule santé », sachant que le contrôle de la rage fait partie des axes prioritaires ;

– l'OIE a adopté et publié des normes, lignes directrices et recommandations internationales, notamment les chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* intitulés « Infection par le virus rabique » et « Le contrôle des populations de chiens errants » ainsi qu'un chapitre sur la rage (et la qualité des vaccins) dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, ces textes étant régulièrement revus et actualisés par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE ;
– un premier échange de courriers entre l'OIE et la GARC a été formalisé le 10 août 2011 ;
– l'OIE a publié les recommandations de la Conférence mondiale sur le contrôle de la rage, organisée en septembre 2011 à Incheon-Séoul (République de Corée) avec la participation de la GARC ;
– la GARC a développé le livre blanc sur la rage ;
– la Journée mondiale contre la rage est une initiative lancée et coordonné par la GARC ;
– l'OIE gère les banques régionales de vaccins contre la rage pour les campagnes de prévention ;
– un accord a été conclu entre le Bureau des industries animales du Département de l'agriculture de la République des Philippines, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est et le Bureau asiatique de la GARC, le 22 février 2013 à Manille (Philippines) ;

1. L'OIE ET LA GARC :

– **s'informeront et s'inviteront mutuellement** aux événements ou conférences liés à la rage si des questions d'intérêt commun sont susceptibles d'être soulevées, et se communiqueront les comptes rendus desdites réunions ;
– **organiseront** des réunions annuelles pour se tenir mutuellement au courant de l'avancement des dossiers ;
– **se concerteront** pour désigner le point focal le mieux adapté (en fonction des activités et du niveau d'implication) ;
– **faciliteront** le contrôle de la rage et la collaboration intersectorielle en tant que composantes du cursus de base de l'enseignement vétérinaire et en amélioreront les aspects importants ;
– **désigneront** un représentant issu de préférence du siège de l'oie pour participer aux réunions des partenaires pour la prévention de la rage ;
– **échangeront** des informations sur la recherche appliquée dans les domaines d'intérêt commun ;
– **échangeront** des exemplaires gratuits de tous les documents et publications concernant les sujets d'intérêt commun ;
– **échangeront** leurs catalogues de publications afin que chaque organisation puisse demander à l'autre les publications sur les activités et questions liées à ses propres travaux ;

2. LES DEUX ORGANISATIONS bénéficieront des tarifs privilégiés réservés à leurs membres ou organismes affiliés pour les autres publications et pour les frais d'inscription éventuels.

3. L'OIE restera engagée dans la promotion et l'actualisation du livre blanc sur la rage, notamment sur le contrôle de la rage chez les animaux sauvages.

4. SELON LES RESSOURCES DISPONIBLES, LA GARC :

– **assurera la promotion** de l'utilisation et de l'application des normes, lignes directrices et recommandations internationales de l'oie sur la rage, le contrôle des populations canines, la transparence/notification, les méthodes de diagnostic et la qualité des vaccins.
– **renforcera** la durabilité des stratégies de contrôle de la rage animale sur le terrain.
– **encouragera** la responsabilisation des pays concernant les systèmes de surveillance et en conséquence la notification des foyers et le contrôle de la rage à sa source animale.
– **assurera le renforcement** des capacités à moyen et à long terme dans les campagnes de sensibilisation et de prévention de la rage.
– **encouragera** la création de banques de vaccins sous les auspices de l'OIE et facilitera la préparation des demandes des pays ainsi que l'accès des Services vétérinaires nationaux aux banques de vaccins de l'OIE contre la rage, éventuellement en collaboration avec des ONG.
– **fournira** s'il y a lieu un support technique à la réalisation des campagnes de vaccination de masse des chiens et à d'autres interventions adaptées, en collaboration étroite avec les autorités nationales et locales, notamment les Services vétérinaires.
– **participera** aux actions tripartites liées aux objectifs de contrôle de la rage.

Fait à Paris, le 1er septembre 2014

Louis Nel	*Bernard Vallat*
Directeur exécutif	Directeur général
GARC	OIE

Photos pp. 53 à 80 © OIE/Daniel Mordzinski

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

Sélection de résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE durant sa 82e Session générale (25-30 mai 2014)

RÉSOLUTION N° 12

Adhésion de la République du Libéria à l'OIE

Vu l'article 6 de l'Arrangement International,

Vu le Règlement Organique, notamment son article 3 désignant les organes chargés d'assurer le fonctionnement de l'Organisation et son article 5 stipulant que l'OIE est placé sous l'autorité et le contrôle de l'Assemblée,

Vu le Règlement Général, et notamment son article 1 établissant que l'Assemblée est l'organe suprême de l'OIE et que sa volonté s'exprime par des résolutions, ainsi que son article 50 qui stipule que, sauf dans les cas spécifiés dans le Règlement Organique ou dans le Règlement Général, ses décisions sont arrêtées à la majorité simple,

Vu la Résolution n° 11 du 31 mai 2013 instituant une procédure d'examen des nouvelles demandes d'adhésion à l'OIE,

Rappelant que cette procédure ne s'applique qu'aux demandes d'adhésion présentées à compter du 31 mai 2013,

Considérant la décision du Conseil lors de sa réunion tenue le 2 octobre 2013, qui s'est exprimé à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la République du Libéria à l'OIE,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

D'accepter la candidature d'adhésion de la République du Libéria qui devient Membre de l'OIE.

RÉSOLUTION N° 13

Adhésion de la République du Sud Soudan à l'OIE

Vu l'article 6 de l'Arrangement International,

Vu le Règlement Organique, notamment son article 3 désignant les organes chargés d'assurer le fonctionnement de l'Organisation et son article 5 stipulant que l'OIE est placé sous l'autorité et le contrôle de l'Assemblée,

Vu le Règlement Général, et notamment son article 1 établissant que l'Assemblée est l'organe suprême de l'OIE et que sa volonté s'exprime par des résolutions, ainsi que son article 50 qui stipule que, sauf dans les cas spécifiés dans le Règlement Organique ou dans le Règlement Général, ses décisions sont arrêtées à la majorité simple,

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

Vu la Résolution n° 11 du 31 mai 2013 instituant une procédure d'examen des nouvelles demandes d'adhésion à l'OIE,

Rappelant que cette procédure ne s'applique qu'aux demandes d'adhésion présentées à compter du 31 mai 2013,

Considérant la décision du Conseil lors de sa réunion tenue le 2 octobre 2013, qui s'est exprimé à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la République du Sud Soudan à l'OIE,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

D'accepter la candidature d'adhésion de la République du Sud Soudan qui devient Membre de l'OIE.

RÉSOLVTION N° 14

Adoption des chapitres nouveaux ou révisés du *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*

CONSIDÉRANT

1. Que le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* (*Manuel aquatique*), tout comme le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, représente une contribution importante à l'harmonisation internationale des normes sanitaires relatives aux animaux aquatiques et aux produits qui en sont issus,

2. Qu'il est demandé aux Pays Membres de transmettre les commentaires de leurs spécialistes pour chaque chapitre nouveau ou révisé du *Manuel aquatique* avant qu'il ne soit parachevé par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques,

3. Que les chapitres nouveaux ou révisés suivants ont été adressés aux Pays Membres pour commentaires :

2.2.2. Nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse

2.3.5. Infection par le virus de l'anémie infectieuse du saumon

2.3.X. Infection par l'alphavirus des salmonidés

2.4.9. Infections dues à des microvariants de l'herpèsvirus de l'huître de type 1

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. D'adopter, pour la septième édition du *Manuel aquatique*, les chapitres nouveaux ou révisés proposés dans les annexes 17, 19 et 20 du Document 82 SG/12/CS4 B, chaque texte étant considéré comme authentique.

2. D'adopter, pour la septième édition du *Manuel aquatique*, le chapitre révisé proposé à l'annexe 18 du Document 82 SG/12/CS4 B (chapitre 2.4.9. : Infections dues à des microvariants de type 1 de l'herpèsvirus de l'huître), ce texte étant considéré comme authentique, moyennant les modifications suivantes :

2.1. Section 2.3.3. Distribution géographique : remplacer dans la version anglaise le terme « occur » par « be detected ».

2.2. Section 7.2. Définition d'un cas confirmé : supprimer dans la version anglaise l'expression « of the microsatellite locus upstream of the ORF4 (Segarra *et al.*, 2010) ».

3. De demander au Directeur général de publier les textes adoptés dans la version en ligne du *Manuel aquatique*.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLUTION N° 15

Reconnaissance du statut des Pays membres en matière de fièvre aphteuse

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 62e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Assemblée) a établi une procédure destinée à mettre à jour chaque année une Liste de Pays membres et de zones reconnus indemnes de fièvre aphteuse, conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*),

2. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 30 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales,

3. Que lors de la 80e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 26 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir ou de recouvrer un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,

4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de fièvre aphteuse,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus indemnes de fièvre aphteuse dans lesquels n'est pas pratiquée la vaccination**, conformément aux dispositions du chapitre 8.6. du *Code terrestre* :

Albanie
Allemagne
Australie
Autriche
Bélarus
Belgique
Belize
Bosnie-Herzégovine
Brunei
Bulgarie
Canada
Chili
Chypre
Costa Rica
Croatie
Cuba
Danemark
Dominicaine (Rép.)
El Salvador
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Finlande
France
Grèce
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Indonésie
Irlande
Islande
Italie
Japon
Lesotho
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Macédoine (Ex-Rép. youg. de)
Madagascar
Malte
Maurice
Mexique
Monténégro
Nicaragua
Norvège
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande
Panama
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie*
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Swaziland
Tchèque (Rép.)
Ukraine
Vanuatu

* À l'exclusion du Kosovo qui est administré par les Nations Unies.

2. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus indemnes de fièvre aphteuse dans lesquels est pratiquée la vaccination**, conformément aux dispositions du chapitre 8.6. du *Code terrestre* :

Corée (Rép. de)
Uruguay.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

3. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres comportant des zones indemnes de fièvre aphteuse dans lesquelles n'est pas pratiquée la vaccination**[1], conformément aux dispositions du chapitre 8.6. du *Code terrestre* :

Afrique du Sud : une zone désignée par le Délégué de l'Afrique du Sud dans des documents adressés au Directeur général en mai 2005 et janvier 2014.

Argentine : une zone désignée par le Délégué de l'Argentine dans un document adressé au Directeur général en janvier 2007 ; la zone de pâturage d'été dans la province de San Juan, telle que désignée par le Délégué de l'Argentine dans un document adressé au Directeur général en avril 2011 ; la Patagonie Norte A, telle que désignée par le Délégué de l'Argentine dans un document adressé au Directeur général en octobre 2013 ;

Bolivie : une zone située dans la région de l'Altiplano désignée par le Délégué de la Bolivie dans des documents adressés au Directeur général en novembre 2011 ;

Botswana : une zone désignée par le Délégué du Botswana dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2009 et novembre 2009 ;

Brésil : l'État de Santa Catarina désigné par le Délégué du Brésil dans un document adressé au Directeur général en février 2007 ;

Colombie : une zone désignée par le Délégué de la Colombie dans des documents adressés au Directeur général en novembre 1995 et en avril 1996 (zone I - région nord-ouest du département de Chocó) ; une zone désignée par le Délégué de la Colombie dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2008 (archipel de San Andrés et Providencia) ;

Malaisie : une zone couvrant les provinces de Sabah et Sarawak désignée par le Délégué de la Malaisie dans un document adressé au Directeur général en décembre 2003 ;

Moldavie : une zone désignée par le Délégué de la Moldavie dans un document adressé au Directeur général en juillet 2008 ;

Namibie : une zone désignée par le Délégué de la Namibie dans un document adressé au Directeur général en février 1997 ;

Pérou : une zone obtenue suite à la fusion de trois zones distinctes désignées par le Délégué du Pérou dans les documents adressés au Directeur général en décembre 2004, en janvier 2007 et en août 2012 ;

Philippines : une zone située sur les îles de Mindanao désignée par le Délégué des Philippines dans un document adressé au Directeur général en août 2000 ; une zone couvrant les îles de Visayas et les provinces de Palawan et Masbate désignée par le Délégué des Philippines dans des documents adressés au Directeur général en août 2000 et en décembre 2001 ; trois zones distinctes situées sur l'île de Luzon désignée par le Délégué des Philippines dans des documents adressés au Directeur général en décembre 2009 et en novembre 2010 ;

4. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres comportant des zones indemnes de fièvre aphteuse dans lesquelles est pratiquée la vaccination**[1], conformément aux dispositions du chapitre 8.6. du *Code terrestre* :

Argentine : deux zones distinctes désignées par le Délégué de l'Argentine dans des documents adressés au Directeur général en mars 2007 et octobre 2013, ainsi qu'en août 2010 et février 2014 ;

Bolivie : une zone composée de quatre zones fusionnées couvrant les régions de l'Amazonas, Chaco, Chiquitania, Valles et une partie d'Altiplano, telle que désignée par le Délégué de la Bolivie dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2003 et mars 2007, en août 2010, en août 2012 ainsi qu'en octobre 2013 et février 2014 ;

1 Toute demande d'information complémentaire sur la délimitation des zones des Pays membres reconnus indemnes de fièvre aphteuse doit être adressée au Directeur général de l'OIE.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

Brésil : quatre zones distinctes désignées par le Délégué du Brésil dans des documents adressés au Directeur général, comme suit :
a) une zone couvrant le territoire de l'État de Rio Grande do Sul (documents adressés en septembre 1997) ;
b) une zone comprenant l'État de Rondônia (documents adressés en décembre 2002), l'État d'Acre avec deux communes adjacentes de l'État d'Amazonas (documents adressés en mars 2004) et une extension de cette zone dans le territoire de l'État d'Amazonas (documents adressés en décembre 2010) ;
c) une zone composée de trois zones fusionnées : une zone couvrant le centre de la partie sud de l'État de Pará (documents adressés en février 2007), les États d'Espírito Santo, Minas Gerais, Rio de Janeiro, Sergipe, Distrito Federal, Goiás, Mato Grosso, Paraná, São Paulo, certaines parties de l'État de Bahia, certaines parties de l'État de Tocantins (documents adressés en mai 2008) et la zone située dans l'État de Mato Grosso do Sul (documents adressés en juillet 2008) ; une zone située dans les États de Bahia et Tocantins (documents adressés en décembre 2010) ; et une zone couvrant les États d'Alagoas, Ceará, Maranhão, Paraíba, Pernambuco, Piauí, Rio Grande do Norte et la région septentrionale de l'État du Pará (documents adressés en octobre 2013) ;
d) une zone située dans l'État de Mato Grosso do Sul (documents adressés en août 2010) ;

Colombie : une zone obtenue suite à la fusion de cinq zones distinctes désignée par le Délégué de la Colombie dans des documents adressés au Directeur général en janvier 2003, en décembre 2004 (deux zones), en janvier 2007 et en janvier 2009 ;

Paraguay : deux zones distinctes désignées par le Délégué du Paraguay dans des documents adressés au Directeur général en mars 2007 et août 2010 ;

Pérou : une zone constituée de la région de Tumbes et d'une partie des régions de Piura et de Cajamarca désignée par le Délégué du Pérou dans un document adressé au Directeur général en août 2012 ;

Turquie : une zone désignée par le Délégué de la Turquie dans un document adressé au Directeur général en novembre 2009.

ET

5. Que les Délégués de ces Pays membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la fièvre aphteuse dans leur pays ou dans une ou plusieurs zones de leur territoire.

RÉSOLUTION N° 16

Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Pays membres

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 79e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Assemblée) a adopté la Résolution n° 19 instaurant une nouvelle étape dans la procédure de reconnaissance du statut sanitaire d'un Pays membre au regard de la fièvre aphteuse, à savoir la validation par l'OIE de tout programme national officiel de contrôle de la fièvre aphteuse conforme aux dispositions prévues par le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*) sur la fièvre aphteuse,

2. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 30 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays membres pour obtenir la validation de leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse,

3. Que lors de la 80e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 26 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent la validation de leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,

4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur la validation du programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse d'un Pays membre par suite de la communication d'informations erronées ou de changements significatifs non rapportés au Siège de l'OIE introduits à la mise œuvre des mesures concernées dans le Pays membre après validation dudit programme,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres dont le programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse a été validé**, conformément aux dispositions du chapitre 8.6. du *Code terrestre* :

Algérie
Bolivie
Équateur
Maroc
Tunisie.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLVTION N° 17

Reconnaissance du statut des Pays membres en matière de péripneumonie contagieuse bovine

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 71e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Assemblée) a établi une procédure destinée à mettre à jour chaque année une Liste de Pays membres et de zones reconnus indemnes de péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*),

2. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 30 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales,

3. Que lors de la 80e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 26 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir ou de recouvrer un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,

4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de PPCB,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus indemnes de PPCB**, conformément aux dispositions du chapitre 11.8. du *Code terrestre* :

Argentine
Australie
Botswana
Canada
Chine (Rép. Populaire de)
États-Unis d'Amérique
Inde
Portugal
Singapour
Suisse

ET

2. Que les Délégués de ces Pays membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la PPCB dans leur pays ou sur leur territoire.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLVTION N° 18

Reconnaissance du statut des Pays membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 67e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Assemblée) a établi une procédure destinée à mettre à jour chaque année une Liste de Pays membres et de zones classés en fonction de leur risque à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*),

2. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 30 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales,

3. Que lors de la 80e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 26 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir ou de recouvrer un statut officiel en matière de risque d'ESB doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,

4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur la situation en matière de risque d'un Pays membre ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut en matière de risque d'ESB,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus comme présentant un risque négligeable d'ESB**, conformément au chapitre 11.5. du *Code terrestre* :

Argentine
Australie
Autriche
Belgique
Brésil
Bulgarie
Chili
Colombie
Corée (Rép. de)
Croatie
Danemark
Estonie
États-Unis d'Amérique
Finlande
Hongrie
Inde
Islande
Israël
Italie
Japon
Lettonie
Luxembourg
Malte
Norvège
Nouvelle-Zélande
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Portugal
Roumanie
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Uruguay

2. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus comme présentant un risque maîtrisé d'ESB**, conformément au chapitre 11.5. du *Code terrestre* :

Allemagne
Canada
Chypre
Costa Rica
Espagne
France
Grèce
Irlande
Liechtenstein
Lituanie
Mexique
Nicaragua
Pologne
Royaume-Uni
Suisse
Taipei Chinois
Tchèque (Rép.)

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

3. Le Directeur général publiera la **Liste suivante des Pays membres comportant une zone reconnue comme présentant un risque négligeable d'ESB**, conformément au chapitre 11.5. du *Code terrestre* :

Chine (Rép. populaire de) : une zone désignée par le Délégué de la Chine dans un document adressé au Directeur général en novembre 2013, couvrant la République populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong et de Macao.

ET

4. Que les Délégués de ces Pays membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de l'ESB dans leur pays ou sur leur territoire.

RÉSOLUTION N° 19

Reconnaissance du statut des Pays membres en matière de peste équine

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 80e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Assemblée) a adopté la Résolution n° 19 amendant le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*) sur la peste équine. Ces normes prévoient une procédure par laquelle les Pays membres ou les zones peuvent être déclarés indemnes de peste équine,

2. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 30 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la peste équine,

3. Que lors de la 80e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 26 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir ou de recouvrer un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,

4. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de peste équine,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus indemnes de peste équine**, conformément aux dispositions du chapitre 12.1. du *Code terrestre* :

Algérie
Allemagne
Andorre
Argentine
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Brésil
Bulgarie
Canada
Chili
Chine (Rép. Pop. de)
Chypre
Colombie
Corée (Rép. de)
Croatie
Danemark
Émirats Arabes Unis
Équateur
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Finlande

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

France	Nouvelle-Zélande
Grèce	Oman
Hongrie	Paraguay
Inde	Pays-Bas
Irlande	Pérou
Islande	Pologne
Italie	Portugal
Japon	Qatar
Kirghizistan	Roumanie
Koweït	Royaume-Uni
Lettonie	Singapour
Liechtenstein	Slovaquie
Lituanie	Slovénie
Luxembourg	Suède
Macédoine (Ex-Rép youg. de)	Suisse
	Taipei Chinois
Malaisie	Tchèque (Rép.)
Malte	Thaïlande
Mexique	Tunisie
Myanmar	Turquie
Norvège	Uruguay
Nouvelle-Calédonie	

ET

2. Que les Délégués de ces Pays membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la peste équine dans leur pays ou sur leur territoire.

RÉSOLUTION N° 20

Reconnaissance du statut des Pays membres en matière de peste des petits ruminants

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 81e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Assemblée) a adopté la Résolution n° 29 amendant le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*) sur la peste des petits ruminants. Ces normes prévoient une procédure par laquelle les Pays membres ou les zones peuvent être déclarés indemnes de peste des petits ruminants,

2. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 30 qui précisait et actualisait la procédure s'imposant aux Pays membres pour obtenir et conserver un statut sanitaire officiel vis-à-vis de certaines maladies animales, dont la peste des petits ruminants,

3. Que lors de la 80e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 26 qui précisait et actualisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir ou de recouvrer un statut sanitaire officiel doivent remplir afin de couvrir une partie des coûts supportés par l'OIE à ce titre,

4. Qu'au cours de la 81e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 31 qui précisait les obligations financières que les Pays membres qui sollicitent une évaluation en vue d'obtenir ou de recouvrer un statut sanitaire officiel au regard de la peste des petits ruminants doivent remplir,

5. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur le statut indemne d'un pays ou d'une zone par suite de la communication d'informations erronées, d'une évolution de la situation épidémiologique ou d'autres événements significatifs non rapportés rapidement au Siège de l'OIE après la déclaration du statut indemne de peste des petits ruminants,

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLUTION N° 21

Premier addendum à la Résolution n° 30 du 30 mai 2013 « Procédures à suivre par les Pays membres demandeurs de reconnaissance ou de maintien de leur statut officiel au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de validation d'un programme national de contrôle »

CONSIDÉRANT

1. Que durant la 81e Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (l'Assemblée) a adopté la Résolution n° 30 actualisant les procédures incombant aux Pays membres pour obtenir la reconnaissance et le maintien de leur statut sanitaire officiel au regard de certaines maladies animales ou la validation d'un programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse,
2. Qu'au cours de la 82e Session générale, l'Assemblée a adopté la Résolution n° 31 instaurant la validation par l'OIE d'un programme officiel de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) conformément aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (*Code terrestre*),
3. Que les informations publiées par l'OIE sont issues des déclarations des Délégués des Pays membres auprès de l'OIE, et que l'Organisation n'est pas responsable des inexactitudes qui seraient publiées sur la validation du programme de contrôle officiel d'un Pays membre par suite de la communication d'informations erronées ou d'événements significatifs non rapportés au Siège de l'OIE après la déclaration initiale.

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que les Pays membres de l'OIE souhaitant la validation de leur programme officiel de contrôle de la PPCB , ainsi que leur inscription sur la liste correspondante, doivent fournir des éléments de preuve dûment documentés indiquant leur respect des dispositions spécifiques à la maladie donnée prévues par le *Code terrestre* concernant la validation d'un programme officiel de contrôle de la PPCB, ainsi que des lignes directrices spécifiques figurant dans le questionnaire correspondant et des dispositions générales relatives aux Services vétérinaires telles que définies dans les chapitres 1.1., 1.6., 3.1. et 3.2. du *Code terrestre*.

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que le Directeur général publiera **la liste suivante des Pays membres reconnus indemnes de peste des petits ruminants**, conformément aux dispositions du chapitre 14.8. du *Code terrestre* :

Afrique du Sud	Islande
Allemagne	Italie
Argentine	Liechtenstein
Australie	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Belgique	Malte
Bolivie	Maurice
Bosnie-Herzégovine	Myanmar
Brésil	Norvège
Canada	Nouvelle-Calédonie
Chili	Nouvelle-Zélande
Chypre	Paraguay
Colombie	Pays-Bas
Corée (Rép. de)	Pologne
Danemark	Portugal
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni
Estonie	Singapour
États-Unis d'Amérique	Slovaquie
	Slovénie
Finlande	Suède
France	Suisse
Grèce	Taipei Chinois
Hongrie	Thaïlande
Irlande	

ET

2. Que les Délégués de ces Pays membres devront immédiatement informer le Siège de l'OIE en cas d'apparition de la peste des petits ruminants dans leur pays ou sur leur territoire.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

2. Que la Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique) peut, après examen des preuves fournies par un Pays membre en vue d'obtenir la validation de son programme officiel de contrôle de la PPCB, demander, en concertation avec le Directeur général de l'OIE, l'envoi d'une mission d'experts dans le pays demandeur afin de vérifier si ce dernier se conforme bien aux dispositions du *Code terrestre* relatives au contrôle de la PPCB.

3. Que la Commission scientifique peut, après la validation d'un programme officiel de contrôle de la PPCB, demander, en concertation avec le Directeur général de l'OIE, l'envoi d'une mission d'experts dans le pays afin de vérifier si le pays se conforme toujours aux dispositions du *Code terrestre* relatives au contrôle de la PPCB,

4. Que la validation par l'Assemblée d'un programme officiel de contrôle de la PPCB, suite aux recommandations de la Commission scientifique, est fonction d'une période consultative de 60 jours au cours de laquelle tous les Délégués des Pays membres peuvent émettre des commentaires.

5. Qu'un Pays membre peut conserver la validation de son programme officiel de contrôle de la PPCB, à condition que le Délégué du Pays membre remette au Directeur général de l'OIE, tous les ans dans le courant du mois de novembre, une lettre fournissant les informations requises conformément au *Code terrestre* et que la Commission scientifique estime que les exigences définies par le *Code terrestre* continuent à être satisfaites.

6. Que lorsqu'un Pays membre, dont le programme officiel de contrôle de la PPCB a été validé, ne respecte plus les critères de maintien de la validation de son programme tels que prévus par le *Code terrestre*, son nom sera retiré de la Liste des Pays membres dont le programme officiel de contrôle de la PPCB a été validé qui est présentée tous les ans à l'Assemblée pour adoption.

7. Qu'un Pays membre qui a été retiré de la Liste mentionnée dans le paragraphe précédent et qui souhaite y figurer à nouveau doit déposer une nouvelle demande de validation de son programme officiel de contrôle de la PPCB qui lui a été retiré, en soumettant une nouvelle fois au Directeur général des éléments de preuve dûment documentés qui seront examinés par la Commission scientifique.

8. Que la participation financière des Pays membres aux frais liés aux procédures de de validation d'un programme officiel de contrôle de la PPCB est déterminée par une Résolution spécifique.

9. Que la présente Résolution n° 21 complète la Résolution n° 30 adoptée à l'occasion de la 81e Session générale, qui reste en vigueur.

RÉSOLVTION N° 23

Procédure de désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine afin de préserver le statut mondial indemne de peste bovine

RECONNAISSANT la déclaration de l'éradication mondiale de la peste bovine annoncée en mai 2011 et l'engagement pris par les Pays membres de préserver ce statut,

CONSIDÉRANT la Résolution N° 18 (2011) de l'OIE, demandant au Directeur général de l'OIE d'agréer les établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine et de conduire régulièrement des visites dans ces structures pour vérifier l'adéquation des mesures de biosûreté/biosécurité appliquées,

RAPPELANT l'importance de réduire le nombre de stocks de virus de la peste bovine en détruisant ces virus dans les conditions sécurisées et/ou en transférant les stocks de virus dans des établissements de référence internationalement reconnus,

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

L'ASSEMBLÉE

1. **Réaffirme** son engagement à réduire le nombre d'établissements qui détiennent des produits contenant le virus de la peste bovine, conformément aux conditions approuvées et aux lignes directrices applicables.

2. **Demande instamment** aux Pays membres de l'OIE :

– D'approuver le Mandat (présenté ci-après) fixant les responsabilités des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, pour s'assurer qu'ils soutiennent les efforts visant à préserver le statut mondial indemne de peste bovine,

– D'agréer le nombre minimum nécessaire d'établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine. L'agrément de chaque établissement individuel repose sur les informations réunies par le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine lors de l'évaluation de la demande d'agrément, ainsi que sur les résultats de l'inspection éventuellement conduite dans l'établissement et sur l'avis du Directeur général, du Conseil de l'OIE et de l'Organe directeur de la FAO,

– De s'assurer que les stocks résiduels des produits contenant le virus de la peste bovine qui ne sont pas détruits sont transférés dans des conditions sécurisées dans l'un des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine.

3. **Demande** au Directeur général :

– De mettre en place, conjointement avec la FAO, un système de contrôle et d'évaluation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine et, en cas de non-conformité d'un établissement avec le Mandat précité, de suspendre temporairement ou définitivement son agrément, en fonction de la gravité de la non-conformité qui aura été constatée,

– De mettre en place, conjointement avec la FAO, un mécanisme permettant d'assurer la traçabilité des produits contenant le virus de la peste bovine au sein des établissements agréés, ainsi que lors des transferts de ces produits d'un établissement agréé à l'autre.

Mandat d'un établissement habilité à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine

Les établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine[2] doivent avoir un mandat qui précise cette fonction et garantit les conditions de sécurité du stockage de ces produits.

Le Mandat est spécifique à chaque établissement habilité à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine et fait l'objet d'un mécanisme d'agrément distinct de ceux qui régissent la désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour la peste bovine et du Centre de référence de la FAO pour les morbillivirus.

Bien que la décision de désigner un établissement habilité à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine appartienne à l'Assemblée mondiale des Délégués, le Délégué auprès de l'OIE du pays où est situé l'établissement doit approuver la demande d'agrément et avoir connaissance du Mandat.

Le texte ci-après décrit le Mandat spécifique correspondant aux deux catégories d'établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, à savoir :

A) Les établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, à l'exclusion des stocks de vaccin,

B) Les établissements habilités à détenir uniquement des vaccins préparés contre la peste bovine, des stocks de vaccins et des produits destinés à la production de ces vaccins, à l'exclusion de tout autre usage.

2 On entend par *produit contenant le virus de la peste bovine* : les souches virales de terrain ou de laboratoire, les souches vaccinales du virus, y compris les stocks de vaccins en cours de validité ou expirés, les tissus, sérums et autres spécimens cliniques provenant d'animaux infectés ou suspects, le matériel diagnostique contenant ou codant le virus vivant, les morbillivirus recombinants (segmentés ou non) contenant des séquences uniques d'acide nucléique ou d'acide aminé du virus et le matériel génomique pleine longueur incluant l'acide ribonucléique (ARN) viral ou des copies de l'ARN viral (appelées ADN complémentaires ou ADNC) ; les fragments sub-génomiques d'acide nucléique de morbillivirus ne pouvant pas être incorporés dans un morbillivirus ou dans un virus apparenté en cours de réplication ne sont pas considérés comme des produits contenant le virus de la peste bovine.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

A) Établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, à l'exclusion des stocks de vaccin :

1. Assurer le stockage en toute sécurité des produits contenant le virus de la peste bovine dans des locaux de bioconfinement d'un niveau approprié et veiller à ce que toutes les mesures requises sont prises pour prévenir la fuite accidentelle ou la dissémination délibérée de ces produits.

2. Réceptionner les produits contenant le virus de la peste bovine que leur confient les Pays membres de l'OIE et de la FAO en vue d'être stockés en toute sécurité et/ou détruits.

3. Aviser la FAO et l'OIE de tout transfert attendu des produits contenant le virus de la peste bovine en provenance d'instituts tiers, afin que la FAO prête son concours lors du transport, si besoin, et organise la chaîne de surveillance tout au long des étapes de l'acheminement.

4. Fournir des produits contenant le virus de la peste bovine à d'autres instituts, à des fins de recherche ou pour la fabrication de vaccins, sous réserve de l'autorisation préalable de la FAO et de l'OIE.

5. Conserver et tenir à jour un inventaire des produits contenant le virus de la peste bovine ainsi que des données de séquençage (en consignant les dates d'entrée et de sortie de ces produits dans et hors de l'établissement) et partager cette information avec la FAO et l'OIE via la base de données dédiée à la peste bovine.

6. Remettre un rapport annuel à l'OIE et à la FAO.

7. Maintenir un système d'assurance qualité, de biosécurité et de biosûreté.

8. Fournir une assistance technique ou former les personnels d'autres Pays membres de la FAO et de l'OIE en matière de destruction des produits contenant le virus de la peste bovine, de transport sécurisé et/ou de décontamination des locaux.

9. Participer à des réunions scientifiques en se prévalant de la qualité d'établissement habilité par la FAO et l'OIE à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine.

10. Mettre en place et animer un réseau avec d'autres établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine.

11. Solliciter l'approbation de la FAO et de l'OIE avant toute manipulation des produits contenant le virus de la peste bovine à des fins de recherche ou pour tout autre motif, y compris lorsque ces manipulations sont conduites dans des institutions du secteur privé, et avant tout transfert des produits contenant le virus de la peste bovine à d'autres instituts.

12. Coopérer avec la FAO et l'OIE lorsque ces organisations réalisent un audit ou une inspection in situ de l'établissement habilité à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, et leur fournir tous rapports et informations pertinents

B) Établissements habilités à détenir uniquement des vaccins préparés contre la peste bovine, des stocks de vaccins et des produits destinés à la production de ces vaccins, à l'exclusion de tout autre usage :

1. Conserver et tenir à jour un inventaire des stocks de vaccin, consignant les vaccins en cours de validité et ceux périmés, ainsi que tout produit destiné à la production de ces vaccins, à l'exclusion de tout autre usage, et partager cette information avec la FAO et l'OIE via la base de données dédiée à la peste bovine.

2. Valider ou détruire les stocks de vaccins périmés.

3. Tester régulièrement la qualité des vaccins conformément aux lignes directrices de l'OIE.

4. Mettre en place et appliquer des procédures approuvées par la FAO et l'OIE pour la gestion des stocks de vaccins (stockage des vaccins préparés et conditionnés).

5. Contribuer, à la demande de la FAO et de l'OIE, à la constitution d'une banque mondiale de vaccins contre la peste bovine et à la conception d'une stratégie mondiale de préparation, notamment en participant à la production et à la préparation d'urgence de vaccins conformément aux normes de l'OIE.

6. Réceptionner les souches de semence et les stocks de vaccin que leur confient les Pays membres de l'OIE et de la FAO en vue d'être stockés en toute sécurité et/ou détruits.

7. Aviser la FAO et l'OIE avant de réceptionner des produits contenant le virus de la peste bovine en provenance d'autres instituts, afin que la FAO prête son concours lors du transport, si besoin, et organise la chaîne de surveillance à chaque étape de l'acheminement.

8. Fournir à d'autres instituts (des secteurs tant public que privé) des souches de semence et des vaccins, à des fins de recherche ou pour la production de vaccins, sous réserve de l'autorisation préalable de la FAO et de l'OIE.

9. Remettre un rapport annuel à l'OIE et à la FAO.

10. Maintenir un système d'assurance qualité, de biosécurité et de biosûreté.

11. Coopérer avec la FAO et l'OIE lorsque ces organisations réalisent un audit ou une inspection *in situ* de l'établissement habilité à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, et leur fournir tous rapports et informations pertinents.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLUTION N° 24

Contrôle et éradication de la peste des petits ruminants au niveau mondial

CONSIDÉRANT

1. L'importance de la peste des petits ruminants (PPR), soulignée à l'occasion de nombreuses conférences internationales, dont l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (dénommée ci-après l'Assemblée) lors des Sessions générales de 2011, 2012 et 2013, les conférences des Commissions régionales de l'OIE pour l'Afrique (Lomé, Togo, février 2013) et pour le Moyen-Orient (Amman, Jordanie, septembre 2013), les réunions de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales (dénommée ci-après la Commission scientifique) (septembre 2011) et les réunions régionales organisées par l'OIE et ses principaux partenaires, dont la FAO et l'AIEA, en Afrique australe (Dar es Salam, Tanzanie, juin 2013), en Afrique du Nord (Tunis, Tunisie, novembre 2013) et au Moyen-Orient (Amman, Jordanie, mars 2013),

2. Que la PPR a connu une forte propagation géographique au cours de la décennie écoulée et qu'elle est désormais présente dans une grande partie de l'Afrique, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie ; que la PPR constitue une menace pour la sécurité alimentaire et la subsistance des petits éleveurs, en freinant le développement des productions de petits ruminants du fait de taux de mortalité et de morbidité élevés dans les cheptels ; qu'en tant que maladie dévastatrice des petits ruminants, la PPR a été sélectionnée comme une des premières grandes priorités sanitaires, en particulier au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique,

3. L'existence d'arguments sérieux plaidant pour la mise en place d'une stratégie mondiale efficace de contrôle et d'éradication de la PPR, notamment le sérotype viral unique à l'origine de la maladie, la disponibilité de vaccins conférant une immunité efficace tout au long de la vie et d'outils diagnostiques performants, et plusieurs facteurs épidémiologiques favorables dont le rôle marginal joué par la faune sauvage avec une absence de portage viral durable,

4. Le succès de l'éradication de la peste bovine, fondé sur des efforts continus sur le long terme, y compris une coordination mondiale et régionale, qui pourrait servir de modèle pour les programmes d'éradication de la PPR,

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

5. L'attention et le soutien politique croissants que les gouvernements et les donateurs accordent aux efforts de contrôle progressif et d'éradication à l'échelle mondiale des principales maladies transfrontalières, y compris la PPR,

6. Les difficultés reconnues d'accès à certaines zones et aux petits élevages, et la nécessité de prendre en compte la dimension de bien public sans négliger la problématique de recouvrement des coûts liées aux activités de contrôle de la PPR,

7. Les recommandations à l'OIE et à la FAO énoncées en 2011 par le Comité mondial de pilotage du GF-TADs (Rome, juin 2009 et Paris, octobre 2010) d'établir un groupe de travail du GF-TADs sur la PPR et de concevoir une stratégie mondiale de contrôle de cette maladie,

8. Les activités en cours du Groupe de travail du GF-TADs sur la PPR, notamment la préparation d'une stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR, l'organisation de plusieurs réunions régionales sur le contrôle de la PPR et les résultats tangibles de plusieurs projets de contrôle de la PPR dans différentes régions et pays,

9. La nécessité cruciale de se doter de Services vétérinaires nationaux performants pour définir et mettre en œuvre des programmes nationaux de prévention et de contrôle de la PPR,

10. Le constat des lacunes subsistant dans plusieurs domaines cruciaux, en particulier concernant la manière dont les petits éleveurs de moutons et de chèvres se comportent lors des campagnes de vaccination, le coût des composantes tant publiques que privées des activités de contrôle de la PPR, le rôle exact des animaux sauvages, les politiques en matière d'utilisation de vaccins dirigés simultanément contre la PPR et d'autres maladies importantes affectant les petits ruminants, et la nécessité de soutenir les programmes de recherche pertinents,

11. L'adoption par l'Assemblée en mai 2013, de nouveaux articles du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE qui donnent aux Pays membres la possibilité de présenter, à l'Assemblée, une demande de reconnaissance officielle par l'OIE du statut de pays ou de zone indemne de PPR, ou de solliciter la validation de leur programme national de contrôle de la PPR par l'OIE,

12. Les rapports des réunions de la Commission scientifique de septembre 2011 et septembre 2013 préconisant de concevoir une stratégie mondiale et de lancer une initiative OIE-FAO pour la prévention et le contrôle de la PPR,

13. La proposition de la Commission scientifique (septembre 2013) de présenter au vote de l'Assemblée une Résolution portant sur la stratégie mondiale de la PPR,

L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE

1. De lancer une initiative mondiale de contrôle de la PPR en utilisant le mécanisme GF-TADs et en s'appuyant sur la nécessité de développer et d'améliorer la coordination de partenariats aux plans tant national que régional et mondial.

2. De réaliser des études destinées à fournir aux décideurs politiques des arguments économiques et sociaux appuyant la reconnaissance du caractère de bien public mondial du contrôle et de l'éradication de la PPR et démontrant le bien-fondé économique du contrôle de la PPR à l'échelle mondiale.

3. De finaliser la conception d'une stratégie de contrôle mondial au moyen du mécanisme GF-TADs, en concertation et avec le soutien des représentants pertinents des autorités nationales, des institutions de recherche, du secteur privé et des agences donatrices.

4. De considérer comme l'un des objectifs importants de la stratégie mondiale de contrôle de la PPR de contribuer à l'allégement de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des petits éleveurs dans les pays en développement, tout en préservant et en développant les opportunités commerciales pour les échanges d'animaux et de produits d'origine animale à l'échelle régionale et mondiale. La stratégie pour la PPR devra également prévoir des mécanismes visant à protéger les pays actuellement indemnes de PPR. Par conséquent, la réduction de la PPR à sa source dans les pays où cette maladie est endémique constitue un objectif d'intérêt commun pour l'ensemble de la communauté mondiale et devrait être considérée comme un bien public mondial.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

5. De ne pas considérer le contrôle de la PPR comme une activité isolée, car ses progrès sont tributaires de ceux de Services vétérinaires efficaces. La mise en conformité des Services vétérinaires avec les normes de qualité de l'OIE instaure les conditions appropriées pour combiner les activités de contrôle de la PPR et celles visant à contrôler et à prévenir d'autres maladies prioritaires, rationalisant ainsi les coûts.

6. De développer des outils d'accompagnement, en particulier un outil de contrôle et d'évaluation avec une composante de suivi post-vaccination, et un réseau mondial de recherche et d'expertise, en utilisant le mécanisme GF-TADs.

7. De veiller à ce que la stratégie mondiale de contrôle de la PPR soit élaborée conformément aux normes et lignes directrices pertinentes de l'OIE, notamment les normes de l'OIE relatives à la qualité des Services vétérinaires, en s'appuyant éventuellement sur le processus PVS, à la demande des pays, et aux normes de l'OIE énoncées dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (le *Manuel terrestre*) pour ce qui a trait aux vaccins et aux réactifs utilisés pour le diagnostic.

8. Que les pays tirent le meilleur profit des possibilités offertes par les procédures officielles de l'OIE de validation des programmes nationaux officiels de contrôle et de reconnaissance du statut de pays ou de zone indemnes de PPR, afin de convaincre les décideurs nationaux et les donateurs d'appuyer les investissements nationaux en matière de contrôle et de développement d'activités commerciales ainsi que de prévention pour empêcher la réintroduction de la maladie dans les pays indemnes.

9. D'envisager la mise en place de banques de vaccins contre la PPR dans des lieux stratégiques en appui aux programmes régionaux de contrôle de la PPR, avec des vaccins conformes aux normes de l'OIE énoncées dans le *Manuel terrestre*.

10. Que l'OIE, en plus de collaborer avec la FAO dans ce domaine, renforce encore davantage les capacités des laboratoires de diagnostic en matière de détection rapide de la PPR au moyen d'initiatives telles que les programmes OIE de jumelage entre laboratoires et le Processus PVS pour les laboratoires.

11. Que l'OIE, avec la collaboration de la FAO et d'autres sources pertinentes d'expertise, soutienne la mise en place ou le renforcement de réseaux épidémiologiques et de laboratoires, aux niveaux national, régional et mondial, afin d'accroître la transparence et la notification rapide des maladies auprès de l'OIE, dans le but de protéger les pays et les zones indemnes de PPR et d'assurer un meilleur suivi de l'état d'avancement des programmes de contrôle de la PPR dans les zones endémiques.

12. Que l'OIE et la FAO fournissent à leurs Pays membres un soutien stratégique et technique au moyen du mécanisme de coordination du GF-TADs lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de contrôle de la PPR, tout en tenant compte des spécificités régionales.

13. Que des programmes de recherche soient développés dans le domaine socio-économique ainsi que sur les systèmes de prestations des services sanitaires, sur les vaccins, sur les techniques diagnostiques et sur l'épidémiologie.

14. Qu'une conférence internationale soit organisée sur le contrôle et l'éradication de la PPR afin de présenter la stratégie mondiale développée dans le cadre du GF-TADs et d'obtenir le soutien de la communauté internationale.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLVTION N° 25

Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

CONSIDÉRANT

1. Que le Groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, créé par le Directeur général en 2002, s'est réuni pour la treizième fois en octobre 2013 et qu'il a élaboré un programme de travail pour 2014,

2. Que l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius ont continué de collaborer afin que les normes publiées par les deux organisations en matière de sécurité sanitaire des aliments en phase de production soient en cohérence et intègrent l'ensemble de la chaîne alimentaire,

3. Que les travaux sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production bénéficient de la collaboration de la FAO et de l'OMS qui formulent également des avis autorisés et mettent à disposition leur expertise sur la sécurité sanitaire des aliments, les zoonoses et les questions connexes,

4. Que le Directeur général a demandé aux Délégués de désigner des points focaux nationaux chargés des questions de sécurité sanitaire des aliments en phase de production, conformément au mandat proposé,

5. Que lors de la réunion tripartite FAO/OIE/OMS qui s'est tenue en février 2012, la FAO et l'OMS avaient demandé à l'OIE d'inciter ses Pays Membres à désigner des points focaux INFOSAN au sein des Services vétérinaires officiels,

6. Que l'OIE continue d'organiser des séminaires à l'attention des points focaux nationaux dans l'ensemble de ses cinq régions pour partager des informations et contribuer au renforcement des capacités des Services vétérinaires,

7. Que lors de sa réunion de février 2014, le Conseil de l'OIE a apporté certaines modifications au mandat et au fonctionnement du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production,

L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE

1. Que le Directeur général maintienne le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production afin de le conseiller et de faire des propositions aux commissions spécialisées sur les questions relevant de ce domaine.

2. Que des experts de haut niveau de la FAO et de l'OMS continuent de participer à ce Groupe de travail en tant que membres, et que des actions adaptées soient menées pour renforcer encore la collaboration entre l'OIE et le Codex.

3. Que le programme d'activité préparé pour 2014 par le Groupe de travail serve de fondement aux actions de l'OIE dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production pour les douze mois à venir, et que ce Groupe bénéficie des ressources nécessaires pour traiter les priorités fixées.

4. Que le mandat et le fonctionnement du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production soient révisés conformément aux termes ci-après.

5. Que le Directeur général continue de travailler avec le Codex pour définir des mesures favorisant la collaboration, notamment l'adoption de procédures systématiques de référencement croisé entre les normes de l'OIE et celles du Codex, pour améliorer les processus d'identification des priorités communes et pour renforcer la collaboration au niveau national et régional.

6. Que le Directeur général poursuive le dialogue avec l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments (GFSI), GlobalG.A.P., l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Initiative « Des aliments sains partout et pour tous » (SSAFE) et les autres organisations concernées du secteur privé afin d'assurer leur sensibilisation et la conformité aux normes scientifiques de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.

7. Que les Délégués de l'OIE collaborent avec leurs homologues des services de santé publique et désignent leur point focal OIE pour la sécurité sanitaire des aliments

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

d'origine animale en phase de production, de préférence la personne nommée comme point focal INFOSAN ou, en cas d'impossibilité, un agent des Services vétérinaires qui sera à la fois le point de contact d'urgence INFOSAN et le point focal OIE.

8. Que le Directeur général continue d'organiser des séminaires destinés aux points focaux nationaux nommés par les Délégués pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.

Mandat et fonctionnement du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

Mandat

Le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production a pour mission de :

1. Prendre en compte tous les dangers alimentaires liés aux animaux avant l'abattage ;

2. Centrer prioritairement les travaux sur les mesures de sécurité sanitaire des aliments qui sont fondées sur le risque et sont applicables au niveau de l'exploitation ;

3. Considérer les mesures de sécurité sanitaire applicables en d'autres points, par exemple lors des transports d'animaux ou des prélèvements d'animaux sauvages destinés à l'alimentation ;

4. Définir des critères et des actions prenant en compte les priorités globales pour la sécurité sanitaire des aliments ainsi que les programmes de travail en cours des organisations internationales, plus particulièrement la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS ;

5. Assurer l'harmonisation des normes sur la sécurité sanitaire des aliments publiées ou actuellement développées par l'OIE et les organisations internationales concernées, notamment la Commission du Codex Alimentarius ;

6. Améliorer la coordination nationale et régionale entre les autorités compétentes ayant des responsabilités en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments (Services vétérinaires et services de santé publique notamment), avec la participation d'autres acteurs s'il y a lieu ;

7. Décrire le rôle des Services vétérinaires dans les opérations portant sur la sécurité sanitaire des aliments.

Fonctionnement

En vertu du mandat ci-dessus, le rôle du Groupe de travail est le suivant :

1. Conseiller le Directeur général de l'OIE sur les questions politiques et stratégiques liées aux actions de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production ; l'objectif est d'élaborer des normes sur ces questions en couvrant les phases préalables à l'abattage et à la première transformation des produits d'origine animale, en s'attachant de manière prioritaire aux mesures de sécurité sanitaire applicables au niveau de l'exploitation. Ces travaux doivent inclure également les dangers tels que les agents pathogènes qui ne provoquent pas normalement de maladie chez les animaux.

Les priorités sont les suivantes :

a) identifier les lacunes, contradictions, domaines à harmoniser et doublons dans les travaux de l'OIE et des autres organisations intergouvernementales impliquées dans les normes sur la sécurité sanitaire des aliments (notamment la Commission du Codex Alimentarius), et proposer les mesures correspondantes ;

b) favoriser le renforcement de la collaboration entre secteur public et secteur privé en créant des possibilités

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

de participation pour les organisations internationales non-gouvernementales qui sont impliquées dans la production, la transformation et la sécurité sanitaire des aliments et ont signé un accord de coopération avec l'OIE ;

c) renforcer les relations avec les autres organisations intergouvernementales scientifiques et normatives qui œuvrent dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (notamment la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS) en multipliant les échanges d'informations.

2. Soutenir les travaux des commissions spécialisées de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale dans les phases précédant l'abattage.

3. Fournir au Directeur général et aux commissions spécialisées concernées les éléments suivants :

a) programme de travail annuel,

b) avis sur les questions de politique,

c) documents de travail,

d) rapports.

RÉSOLUTION N° 26

Bien-être animal

CONSIDÉRANT QUE

1. Le mandat de l'OIE inclut l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux terrestres et aquatiques dans le monde, la santé étant une composante-clé du bien-être animal,

2. Le bien-être animal est une question de politique publique nationale et internationale complexe, à facettes multiples, qui comporte des dimensions scientifiques, éthiques, économiques, culturelles, politiques et commerciales importantes,

3. Le Directeur général a mis en place un Groupe de travail permanent sur le bien-être animal, qui définit et applique chaque année un programme d'activité détaillé,

4. Des conférences mondiales sur le bien-être animal se sont déroulées avec succès en 2004, 2008 et 2012, confirmant le rôle international prépondérant de l'OIE en matière de bien-être animal,

5. Les premières normes sur le bien-être animal ont été adoptées à la Session générale de 2005 puis lors des Sessions ultérieures, et ces textes sont régulièrement remis à jour,

6. De nouveaux travaux sont en cours en vue de la rédaction de normes sur le bien-être des animaux dans les systèmes de production animale, sachant que le texte sur les systèmes de production de bovins laitiers est déjà en cours d'élaboration,

7. Deux nouveaux groupes *ad hoc* sur le bien-être animal ont été mis en place, l'un chargé des équidés utilisés pour le travail et l'autre chargé de la réduction et de la gestion des risques liés aux catastrophes pour la santé et le bien-être des animaux.

8. Le bien-être animal fait partie de l'Outil OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS) ainsi que de l'initiative de l'OIE sur la législation vétérinaire,

9. Le Directeur général a demandé aux Délégués de nommer des points focaux nationaux pour le bien-être animal, sur la base du mandat proposé, et l'OIE organise régulièrement des séminaires destinés à ces responsables afin de fournir des informations aux Services vétérinaires et de contribuer à leur renforcement,

10. Les stratégies régionales en faveur du bien-être animal, définies pour les Amériques, la région Asie-Pacifique et la plate-forme européenne, avec les plans de mise en œuvre qui leur sont associés, peuvent contribuer significativement au mandat de l'OIE visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le monde,

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

11. L'OIE a lancé le « Programme d'amélioration du bien-être animal » pour soutenir directement certains Pays Membres qui souhaitent obtenir de l'assistance pour mettre en œuvre les normes internationales de l'OIE sur le bien-être animal relatives au transport et à l'abattage,

L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE

1. Que les programmes d'activités du Groupe de travail et du Siège de l'OIE pour 2014 continuent de servir de fondements aux actions de l'OIE en matière de bien-être animal, et que les ressources nécessaires soient allouées pour traiter les priorités définies.

2. Que les Délégués prennent des mesures pour assurer la nomination de leurs points focaux nationaux sur le bien-être animal, s'ils ne sont pas encore désignés, et que ces responsables participent aux programmes de formation régionaux organisés par l'OIE.

3. Que les Pays Membres de l'OIE, dans le cadre de l'adoption d'un plan de stratégie et de mise en œuvre, jouent un rôle actif dans leur région en faveur de la promotion du mandat international de l'OIE sur le bien-être animal, auprès des institutions, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des autres organisations internationales.

4. Que les Services vétérinaires de chaque Pays Membre continuent de prendre des mesures pour appliquer les normes de l'OIE sur le bien-être animal, y compris si nécessaire, pour renforcer le cadre réglementaire applicable à ces questions.

5. Que les commissions régionales et les représentations régionales de l'OIE continuent de soutenir le mandat de l'OIE en faveur du bien-être animal, en élaborant et en appliquant des stratégies régionales sur ces questions, avec l'assistance des membres du Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal qui sont basés dans leurs régions respectives.

6. Que les Centres collaborateurs de l'OIE sur le bien-être animal soient incités à identifier les opportunités de jumelage conformément à la politique de l'OIE, et que les nouvelles candidatures au statut de Centre collaborateur pour le bien-être animal soient évaluées sur la base des critères retenus par le Conseil de l'OIE.

7. Que le Directeur général continue de prendre des mesures pour promouvoir l'inclusion du bien-être animal dans les cursus d'enseignement vétérinaire et dans les programmes de formation continue.

8. Que le Directeur général continue de prendre des mesures pour assurer que le texte final de la Déclaration universelle sur la bientraitance animale reconnaisse explicitement et confirme le rôle de chef de file international de l'OIE pour l'élaboration de normes sur le bien-être animal et affirme la nécessité de mettre en œuvre les normes adoptées par l'OIE dans toutes les régions du monde.

9. Que le Directeur général encourage les Pays Membres et les bailleurs de fonds à continuer de soutenir le « Programme d'Amélioration du Bien-être Animal » afin de renforcer l'application des normes de l'OIE sur le bien-être animal dans les Pays Membres qui souhaitent une assistance.

10. Que le Directeur général poursuive le dialogue avec l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments, GlobalG.A.P., l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et les autres organisations concernées du secteur privé pour assurer leur sensibilisation et l'adhésion aux normes scientifiques de l'OIE sur le bien-être animal.

11. Que le Directeur général encourage les Pays Membres à suivre les stratégies régionales adoptées sur le bien-être animal et qu'il s'efforce de créer des plate-formes régionales pour améliorer le bien-être animal et faire appliquer au niveau régional les dispositions des chapitres de l'OIE se référant à ces questions.

12. Que le Directeur général continue d'organiser des séminaires destinés aux points focaux nationaux chargés du bien-être animal, désignés par les Délégués.

RÉSOLVTION N° 27

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

Adoption des textes nouveaux ou révisés du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*

CONSIDÉRANT

1. Que le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (*Manuel terrestre*), tout comme le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, représente une contribution importante à l'harmonisation internationale des normes sanitaires relatives aux animaux terrestres et aux produits qui en sont issus,

2. Qu'il a été demandé aux Pays Membres de transmettre les commentaires de leurs spécialistes pour chaque chapitre nouveau ou révisé du *Manuel terrestre* avant qu'il ne soit parachevé par la Commission des normes biologiques,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. D'adopter la version finale des chapitres suivants du *Manuel terrestre* :

1.1.3a. Norme pour la gestion du risque biologique dans les laboratoires vétérinaires et les animaleries
2.1.3. Fièvre catarrhale ovine
2.1.4. Fièvre hémorragique de Crimée-Congo
2.1.6. Maladie épizootique hémorragique
2.1.8. Leishmaniose
2.1.9 Leptospirose
2.1.11. Paratuberculose (maladie de Johne)
2.1.14 Fièvre de la Vallée du Rift
2.2.2. Loque américaine des abeilles mellifères
2.3.3. Laryngotrachéite infectieuse aviaire
2.3.4. Influenza aviaire
2.3.6. Tuberculose aviaire
2.4.2. Babésiose bovine
2.4.9. Péripneumonie contagieuse bovine
2.4.16. Theiléiriose
2.5.8. Piroplasmose équine
2.6.1. Myxomatose
2.7.6. Pleuropneumonie contagieuse caprine
2.7.10. Adénomatose pulmonaire ovine (adénocarcinome)
2.8.3. Peste porcine classique (hog cholera)
2.9.1. Maladies animales à Bunyavirus (à l'exclusion de la fièvre de la Vallée du Rift et de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo)
2.9.2. Variole cameline
2.9.5. Cysticercose
2.9.7. Listeria monocytogenes

Et d'adopter les lignes directrices suivantes destinées à la version web du *Manuel terrestre* :

Ligne directrice 3.5. Gestion du risque biologique : exemples de stratégies de gestion du risque proportionnelles au risque biologique évalué

Lignes directrices sur la validation :

Ligne directrice 3.6.1. Mise au point et optimisation des méthodes de détection d'anticorps

Ligne directrice 3.6.2. Mise au point et optimisation des méthodes de détection des antigènes

Ligne directrice 3.6.3. Mise au point et optimisation des méthodes de détection de l'acide nucléique

Ligne directrice 3.6.4. Incertitude des mesures

Ligne directrice 3.6.5. Méthodes statistiques de validation

Ligne directrice 3.6.6. Sélection et utilisation des échantillons et panels de référence

Ligne directrice 3.6.7. Principes et méthodes de la validation des épreuves diagnostiques pour les maladies infectieuses applicables à la faune sauvage

2. De demander au Directeur général de mettre en ligne les textes du *Manuel terrestre* qui ont été adoptés.

RÉSOLVTION N° 29

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE

CONSIDÉRANT QUE

1. Lors de la 71e Session générale de l'OIE de mai 2003, le Comité international a adopté la Résolution n° XXIX entérinant le principe de validation et de certification par l'OIE des tests de diagnostic des maladies animales infectieuses et conférant au Directeur général de l'OIE le mandat de définir les procédures types spécifiques applicables avant que la décision finale concernant la validation et la certification d'un test de diagnostic ne soit prise par le Comité international de l'OIE,

2. La Résolution a établi que « l'aptitude à l'emploi » doit constituer un critère de validation,

3. L'objectif de la procédure pour les tests de diagnostic est de produire un registre consignant les méthodes reconnues destiné aux Pays membres de l'OIE et aux fabricants de kits de diagnostic,

4. Les Pays membres de l'OIE ont besoin de tests dont on sait qu'ils sont validés selon les critères de l'OIE afin d'améliorer la qualité des tests, de garantir qu'ils peuvent être utilisés pour établir correctement un statut zoosanitaire tout en renforçant la confiance dans ces tests,

5. Le registre de l'OIE consignant les tests reconnus assure l'amélioration de la transparence et de la clarté du processus de validation et constituera un moyen d'identifier les fabricants qui produisent des tests validés et certifiés sous forme de « kit »,

6. Selon la procédure opératoire standard de l'OIE, l'inscription des kits de diagnostic au registre de l'OIE doit être renouvelée tous les cinq ans,

7. Lors de la 74e Session générale de l'OIE, le Comité international a adopté la Résolution n° XXXII sur l'importance de la reconnaissance et de l'application par les Pays membres des normes de l'OIE sur la validation et l'enregistrement des tests de diagnostic,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. Que conformément aux recommandations de la Commission des normes biologiques de l'OIE, le Directeur général ajoute le « kit » suivant au registre des kits de diagnostic certifiés par l'OIE comme étant conformes à l'usage qui leur est assigné :

Nom du kit de diagnostic	Nom du fabricant	Aptitude à l'emploi
Newcastle Disease Virus antibody detection ELISA	BioChek UK Ltd	Destiné à la détection sérologique des anticorps IgG spécifiques du virus de la maladie de Newcastle chez les poulets et à : 1. Démontrer l'absence historique d'infection dans une population donnée (pays/zone/compartiment/cheptel) ; 2. Déterminer le statut immunitaire des animaux au niveau de l'individu ou d'une population (suite à une vaccination) ; 3. Surveiller l'infection ou la maladie dans les populations non vaccinées ; 4. Estimer la prévalence de l'infection, afin de faciliter l'analyse du risque dans les populations non vaccinées (enquêtes/ programmes sanitaires à l'échelle des cheptels/lutte contre les maladies).

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

2. Que conformément aux recommandations de la Commission des normes biologiques de l'OIE, le Directeur général renouvelle pour une période de cinq ans l'inscription au registre de l'OIE du kit de diagnostic suivant certifié par l'OIE comme étant conforme à l'usage qui lui est assigné :

Nom du kit de diagnostic	Nom du fabricant	Aptitude à l'emploi
TeSeE™ Western Blot	Bio-Rad	Destiné à la détection post mortem des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les bovins (encéphalopathie spongiforme bovine, ESB), chez les ovins et les caprins (ESB et tremblante) et chez les cervidés (cachexie chronique) pour les emplois suivants : 1. Confirmer une suspicion d'EST sur des prélèvements positifs détectés dans des laboratoires de dépistage de pays appliquant des programmes de surveillance active/passive. Tout prélèvement donnant un résultat négatif selon les critères d'interprétation du TeSeE™ Western Blot, après un résultat positif à un test rapide, doit être soumis à l'une des autres épreuves de confirmation certifiées par l'OIE, l'immunohistochimie ou l'Immunoblot-SAF ; 2. Confirmer la prévalence de l'infection par l'une des maladies associées aux EST (ESB, tremblante, cachexie chronique) dans le cadre d'une étude épidémiologique menée dans un pays à faible prévalence ; 3. Estimer la prévalence de l'infection pour faciliter l'analyse de risque (par ex. pour des enquêtes ou pour la mise en place de mesures de prophylaxie) et contribuer à démontrer l'efficacité des politiques d'éradication.

RÉSOLUTION N° 30

Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*

CONSIDÉRANT

1. Le contenu actuel du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE (*Code aquatique*) qui résulte des modifications apportées par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours des Sessions générales précédentes de l'OIE,

2. Qu'il est nécessaire de mettre à jour le *Code aquatique* conformément aux recommandations du rapport de février 2014 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE (annexes 3 à 16 du Document 82 SG/12/CS4 B), après consultation de l'Assemblée Mondiale des Délégués,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. D'adopter les mises à jour du *Code aquatique* proposées dans les annexes 3, 4, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16 du Document 82 SG/12/CS4 B en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

2. D'adopter les mises à jour du *Code aquatique* proposées dans les annexes 7, 9, 10 et 15 du Document 82 SG/12/CS4 B, en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique, sous réserve des modifications suivantes :

2.1. Dans les annexes 7, 9 et 10 (chapitres 2.1., 5.1. et 5.2.), revenir à la version 2013 du *Code aquatique*.

2.2. Dans l'annexe 15 (chapitre 10.X., article 10.X.13 point 1b), supprimer les termes suivants : « (liquide ovarien et laitance) ».

3. De demander au Directeur général de publier les textes adoptés dans une édition révisée du *Code aquatique*, avec la numérotation et le formatage qui conviennent.

RÉSOLUTION N° 31

Amendements au *Code sanitaire pour les animaux terrestres*

CONSIDÉRANT

1. Le contenu actuel du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (en abrégé le *Code terrestre*) qui résulte des modifications apportées par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours des Sessions générales précédentes de l'OIE,

2. Qu'il est nécessaire de mettre à jour le *Code terrestre* conformément aux recommandations du rapport de février 2014 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OIE (Document 82 SG/12/CS1 B), après consultation des Délégués des Pays membres,

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

1. D'adopter les mises à jour du *Code terrestre* proposées dans les annexes VI, VII, VIII, IX, XI, XII, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXIII, XXIV, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII et XXXIII du Document 82 SG/12/CS1 B en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique.

2. D'adopter les mises à jour du *Code terrestre* proposées dans les annexes IV, X, XIII, XIV, XV, XVI, XXII, XXV et XXVI du Document 82 SG/12/CS1 B en anglais, français et espagnol, chaque version étant considérée comme authentique, sous réserve des modifications suivantes :

2.1. À l'annexe IV (Guide de l'utilisateur)

a) Au point 2 de la section A, il convient d'ajouter les termes « au niveau interne » après « la déclaration ».

b) Il convient de supprimer le point 4 de la section A.

c) Il convient de remplacer la première phrase du point 4 de la section C par le texte qui suit :

« Les mesures zoosanitaires liées au commerce international doivent être fondées sur les normes de l'OIE ».

2.2. À l'annexe X (Chapitre 4.7.)

a) À l'alinéa b) du point 3 de l'article 4.7.14., il convient d'ajouter les termes « (maladie non listée par l'OIE) » après « maladie vésiculeuse du porc ».

b) À l'alinéa b) du point 4 de l'article 4.7.14., il convient d'ajouter les termes « (maladie non listée par l'OIE) » après « stomatite vésiculeuse (bovins, porcins) ».

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

2.3. À l'annexe XIII (Chapitre 6.6.)

a) Dans la version anglaise seulement, il convient de supprime le terme « the » avant « all animal sectors » dans le quatrième paragraphe de l'article 6.6.1.

2.4. À l'annexe XIV (Chapitre 6.9.)

a) À l'alinéa b) du point 3 de l'article 6.9.4., il convient de remplacer les termes « décourager la publicité » par « ne pas faire de la publicité ».

2.5. À l'annexe XV (Chapitre 6.10.)

a) Il convient de remplacer le premier paragraphe du point 1 de l'article 6.10.1. par le texte qui suit :

Les antibiorésistances relèvent d'un phénomène naturel qui est influencé par de nombreux facteurs. Toutefois, le principal facteur déterminant pour la sélection de l'antibiorésistance est l'utilisation des agents antimicrobiens dans tous les types d'environnement, y compris lorsque ces produits sont destinés à un usage humain ou animal ou tout autre (à l'étude).

b) Au second paragraphe du point 1 de l'article 6.10.1., il convient de remplacer les termes « peut conduire » par « a conduit ».

2.6. À l'annexe XVI (Chapitre 7.10.)

a) Dans le paragraphe introductif de l'article 7.10.2., il convient de remplacer les termes « Les présentes recommandations couvrent » par « Le présent chapitre couvre ».

b) À l'article 7.10.3., il convient de déplacer la dernière phrase du premier paragraphe et de l'introduire après la première phrase de sorte que le paragraphe soit rédigé comme suit :

Le bien-être des poulets de chair doit être évalué à l'aide de paramètres mesurables fondés sur les résultats. Il convient également de tenir compte des ressources disponibles et de la conception du système. Les paramètres mesurables ci-après, qui sont fondés sur les résultats et spécifiquement axés sur les animaux, peuvent constituer des indicateurs utiles du bien-être animal. Le recours à ces indicateurs et à des valeurs seuils appropriées doit être adapté aux différentes situations rencontrées dans l'élevage des poulets de chair, en prenant aussi en considération la souche des oiseaux.

c) Il convient de supprimer la dernière phrase de l'alinéa b) du point 8 de l'article 7.10.3.

2.7. À l'annexe XXII (Chapitre 8.12.)

a) À l'article 8.12.1., il convient de réintroduire la phrase mentionnée après l'alinéa c) du point 6 et de l'amender comme suit :

« Aux fins de l'application du présent chapitre, les ruminants incluent les dromadaires. »

b) À l'alinéa a) du point 2 de l'article 8.12.3., il convient d'ajouter les termes « pendant une durée minimale de dix ans » après « dans le pays ou la zone considéré(e) ».

c) Il convient de supprimer la phrase qui suit l'alinéa b) du point 2 de l'article 8.12.3.

2.8. À l'annexe XXV (Chapitre 10.4.)

a) Dans la version anglaise seulement, ajouter le terme « attached » après « should be » dans le dernier paragraphe des articles 10.4.6. et 10.4.7.

b) À l'article 10.4.21., il convient de modifier le point 2 comme suit :

« 2) qu'elles ont subi un traitement garantissant la destruction des virus de l'influenza aviaire :

a) par la chaleur humide à 56 °C pendant 30 minutes, ou

b) par tout autre procédé dont l'équivalence a été démontrée en termes d'inactivation des virus de l'influenza aviaire ; ».

2.9. À l'annexe XXVI (Chapitre 10.9.)

a) À l'article 10.9.16., il convient de modifier le point 2 comme suit :

« 2) qu'elles ont subi un traitement garantissant la destruction du virus de la maladie de Newcastle :

a) par la chaleur humide à 56 °C pendant 30 minutes, ou

b) par tout autre procédé dont l'équivalence a été démontrée en termes d'inactivation du virus de la maladie de Newcastle ; ».

3. De demander au Directeur général de publier les textes adoptés dans une édition révisée du *Code terrestre*, avec la numérotation et le formatage qui conviennent.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLVTION N° 32

Critères et facteurs d'une priorisation rationnelle des maladies animales devant faire l'objet de politiques sanitaires publiques

CONSIDÉRANT QUE

1. Le renforcement des Services vétérinaires (SV) est indispensable pour assurer tout aussi bien la santé animale et la santé publique qu'un environnement sanitaire propice au développement durable des productions animales,

2. Plusieurs pays ou organisations régionales ont engagé un processus de priorisation des maladies animales pour renforcer l'efficacité de l'action des SV,

3. Le choix des maladies prioritaires devant faire l'objet de politiques publiques doit être basé sur des critères d'évidence scientifique prenant en compte aussi bien les enjeux de santé publique incluant la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, les enjeux économiques, les enjeux sociétaux et environnementaux,

4. La priorisation des maladies animales doit faciliter l'élaboration du consensus national sur les politiques prioritaires des SV aussi bien avec les acteurs économiques, les petits éleveurs, les communautés et d'autres partenaires des SV que les décideurs politiques,

5. La priorisation des maladies animales doit accroître l'adaptabilité des politiques publiques aux contextes épidémiologiques changeant et à l'évolution des connaissances scientifiques, tout en assurant la durabilité de ces politiques pour une plus grande efficacité,

6. Les critères de priorisation des maladies animales devraient renforcer la sécurité du commerce international conformément aux accords SPS sans créer de barrières au commerce injustifiées,

7. Le choix de maladies prioritaires par un pays sert aussi à renforcer la coopération internationale et la mise en œuvre des programmes internationaux de lutte contre les maladies transfrontalières,

8. Le choix de maladies prioritaires doit être soutenu par des moyens adéquats pour mettre en œuvre les politiques de santé animale relatives à ces maladies ; ce choix devrait aussi continuer à renforcer les compétences critiques des SV telles que la surveillance active ou passive, les capacités des laboratoires vétérinaires, l'identification et la traçabilité des animaux, ainsi que l'élaboration de plans de préparation et d'intervention d'urgence,

9. Le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE constituent la référence scientifique internationale reconnue en matière de santé animale qui doit guider la priorisation des maladies animales,

L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE QUE

1. Les normes de l'OIE relatives à la santé animale des animaux terrestres et aquatiques, notamment celles afférentes aux zoonoses, constituent un outil de base pour la priorisation des maladies animales sur des évidences scientifiques. Et que, parallèlement, elles garantissent la sécurité du commerce international d'animaux et de produits d'origine animale, tout en évitant de créer des barrières au commerce injustifiées.

2. L'OIE mette à la disposition des Pays membres des données scientifiques sur les principales maladies animales afin de faciliter un choix des maladies prioritaires basé sur des évidences scientifiques.

3. L'OIE considère les expériences conduites par les Pays membres pour élaborer des lignes directrices en matière de priorisation des maladies animales comme outil de gestion du risque de santé animale, en prenant en considération de manière équilibrée les enjeux de santé publique, économiques, sociétaux et environnementaux.

4. L'OIE facilite l'implication des partenaires essentiels des SV dans ce processus de priorisation des maladies animales tels que d'autres autorités compétentes (ex. : autorités en charge de la santé humaine), des décideurs politiques et financiers, des exploitants (notamment des petits éleveurs), les communautés et d'autres acteurs et parties concernées.

5. L'OIE prépare des lignes directrices et des recommandations pour la priorisation des maladies animales afin de soutenir les efforts régionaux et nationaux déployés pour contrôler les maladies animales prioritaires.

6. L'OIE élabore aussi des lignes directrices pour la priorisation des maladies des animaux aquatiques, tout en tenant compte de leurs spécificités.

7. L'OIE continue à promouvoir les outils du processus PVS afin d'améliorer le respect des normes internationales de l'OIE par les SV, de concert avec la priorisation des maladies.

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

RÉSOLUTION N° 33

Peste porcine africaine : nouveaux défis et mesures visant à éviter la propagation de la maladie

CONSIDÉRANT QUE

1. La peste porcine africaine est une maladie transfrontalière endémique dans certains pays africains qui a été introduite dans certaines parties de l'Europe en 2007, et qui s'est récemment propagée,

2. La peste porcine africaine est une maladie d'ampleur mondiale qui représente actuellement une menace pour la santé porcine et le commerce international,

3. Les Pays membres de l'OIE sont tenus de notifier à cette Organisation les foyers de la maladie,

4. L'absence actuelle de tout vaccin ou traitement efficace limite sérieusement le contrôle de la maladie,

5. L'expérience passée dans un certain nombre de pays démontre que la maladie peut être éradiquée grâce à la collaboration et aux efforts conjoints des différents secteurs impliqués en recourant à des mesures de biosécurité rigoureuses et à l'élimination des animaux malades ou porteurs et de leurs produits contaminés,

6. La détection précoce du virus de la peste porcine africaine est indispensable pour déclencher une réponse rapide et limiter des conséquences graves,

7. Les suidés sauvages (y compris les sangliers et les porcs féraux) peuvent jouer un rôle important et potentiellement complexe dans l'épidémiologie et la propagation de la peste porcine africaine,

8. Il est urgent de renforcer la sensibilisation des chasseurs et des autres acteurs impliqués dans la gestion du gibier et des animaux sauvages, par le biais de leurs organisations nationales et internationales,

9. Pour toute stratégie de contrôle de la peste porcine africaine, il est fondamental de disposer de Services vétérinaires efficaces, notamment pour promouvoir les mesures de biosécurité essentielles,

10. Les Laboratoires de référence de l'OIE pour la peste porcine africaine dirigent et coordonnent des activités internationales de recherche et de diagnostic, ainsi que des actions de jumelage avec les laboratoires candidats,

11. Des connaissances approfondies sur la maladie sont disponibles et constituent un atout majeur pour le contrôle de la peste porcine africaine lorsqu'elles sont combinées avec les données issues des différentes analyses de risque et avec les techniques de diagnostic appropriées disponibles,

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE QUE

1. Les Pays membres de l'OIE respectent leur obligation de notification rapide et transparente à l'OIE des foyers de peste porcine africaine, y compris les cas rapportés chez des animaux sauvages, à l'aide du système WAHIS.

2. Les Pays membres de l'OIE fondent les stratégies de détection précoce et de réponse rapide sur les résultats d'une évaluation de risque exhaustive.

3. Les Pays membres de l'OIE s'engagent à contrôler la peste porcine africaine en recourant à des mesures de biosécurité, en développant des plans d'urgence, en mettant en place des programmes de contrôle dans les zones endémiques et en créant des zones indemnes.

4. Les Pays membres de l'OIE fondent leurs exigences de sécurité relatives aux échanges d'animaux vivants et de marchandises sur les normes internationales scientifiques applicables adoptées par l'OIE.

5. Les Pays membres de l'OIE instaurent et intensifient, notamment par le biais de conventions, la collaboration officielle entre les Services vétérinaires, les organismes nationaux et les organisations internationales responsables de la gestion de la chasse et de la faune sauvage, dans le cadre de toutes les activités menées en matière de surveillance, prévention, détection précoce, contrôle et éradication de la peste porcine africaine et d'autres maladies importantes.

6. Les Pays membres organisent, avec le soutien scientifique de l'OIE, des programmes de sensibilisation pour les vétérinaires et des programmes de sensibilisation et de formation destinés aux chasseurs et aux éleveurs, dans le domaine de la détection précoce des maladies infectieuses essentielles, de l'inspection des carcasses et de l'élimination des viscères.

7. L'OIE coopère avec les organisations internationales intervenant dans la gestion de la chasse et de la faune sauvage pour renforcer la sensibilisation des chasseurs et de tous les acteurs liés à la chasse et à la faune sauvage vis-à-vis de la peste porcine africaine et d'autres maladies importantes et prépare des modèles de conventions à l'attention des Services vétérinaires,

8. Le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) poursuive ses efforts en vue d'établir un centre de formation sur les maladies des animaux sauvages destiné aux chasseurs, centre devant être géré par le CIC avec l'appui scientifique de l'OIE.

9. L'OIE continue d'aider ses Pays membres à suivre sa procédure PVS, notamment le programme d'appui pour la législation vétérinaire, en les incitant à redoubler d'efforts dans les domaines de la détection, du contrôle et de l'éradication de la peste porcine africaine.

10. Les Laboratoires de référence de l'OIE poursuivent les recherches sur les sujets suivants : épidémiologie de la peste porcine africaine dans différents scénarios, développement de méthodes de prélèvement non invasives chez les suidés sauvages, distribution et rôle épidémiologique des tiques du genre *Ornithodoros* dans les zones nouvellement infectées, rôle des suidés sauvages et porcs féraux dans les populations à haute et faible densité, développement de vaccins pour combattre la peste porcine africaine.

LES ÉLECTIONS

DE LA 82e SESSION GÉNÉRALE DE L'OIE

PARIS (FRANCE), 30 MAI 2014

82 SG
25-30 MAI 2014
PARIS

Conseil de l'OIE

Suite à la cessation de fonctions du Docteur Jaouad Berrada (Maroc), et sur proposition de la Commission régionale pour l'Afrique, le Docteur Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud) a été élu par l'Assemblée mondiale des Délégués en tant que Vice-Président du Conseil et le Docteur Nicholas Kauta (Ouganda) a été élu par l'Assemblée mondiale en tant que membre du Conseil.

Vice-Président du Conseil :
Dr Michael Modisane
(Afrique du Sud)

Membre du Conseil :
Dr Nicholas Kauta
(Ouganda)

Commission régionale pour les Amériques

L'Assemblée mondiale a adopté à l'unanimité la proposition faite par la Commission régionale pour les Amériques pour remplir la vacance du poste de Secrétaire général de la Commission.

Secrétaire général :
Dre Martine Dubuc (Canada)

Commission régionale pour l'Europe

L'Assemblée mondiale a adopté à l'unanimité la proposition faite par la Commission régionale pour l'Europe pour remplir la vacance du poste de Secrétaire général de la Commission.

Secrétaire général :
Dr Budimir Plavšić (Serbie)

renforcement des Services vétérinaires

Processus PVS de l'OIE pour des Services vétérinaires efficaces

Missions d'évaluation PVS

État d'avancement au 9 décembre 2014

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles pour diffusion aux bailleurs de fonds et partenaires
Afrique	54	53	51	41
Amériques	29	25	23	18
Asie et Pacifique	32	24	21	11
Europe	53	18	16	12
Moyen-Orient	12	13	11	5
Total	**180**	**133**	**122**	**87**

Demandes de mission d'évaluation PVS

- **Afrique (53)**

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Comores, Rép. du Congo, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

- **Amériques (25)**

Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

- **Asie-Pacifique (24)**

Australie, Bangladesh, Bhoutan, Bruneï, Cambodge, Rép. Pop. Dém. de Corée, Fidji, Indonésie, Iran, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Calédonie, Pakistan, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Leste, Vanuatu, Vietnam.

- **Europe (18)**

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Islande, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Ex-Rep. Youg. de Macédoine, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkmenistan, Turquie, Ukraine.

- **Moyen-Orient (13)**

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, A.N. Palestinienne (non membre de l'OIE), Qatar, Syrie, Yémen.

En rouge : missions réalisées

Missions relatives à la législation

État d'avancement au 9 décembre 2014

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées
Afrique	54	39	22
Amériques	29	7	6
Asie et Pacifique	32	5	5
Europe	53	5	2
Moyen-Orient	12	4	4
Total	**180**	**60**	**39**

Demandes de mission relative à la législation

- **Afrique (39)**

Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Comores, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

- **Amériques (7)**

Barbade, Bolivie, Rép. Dominicaine, Guatemala, Haïti, Honduras, Paraguay.

- **Asie-Pacifique (5)**

Bhoutan, Cambodge, Laos, Mongolie, Vietnam.

- **Europe (5)**

Arménie, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan.

- **Moyen-Orient (4)**

Afghanistan, Émirats Arabes Unis, Koweït, Liban.

En rouge : missions réalisées

Missions d'analyse des écarts PVS

État d'avancement au 9 décembre 2014

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles pour diffusion aux bailleurs de fonds et partenaires
Afrique	54	46	43	25
Amériques	29	15	12	10
Asie et Pacifique	32	18	13	7
Europe	53	8	7	2
Moyen-Orient	12	8	4	0
Total	**180**	**95**	**79**	**44**

Demandes de mission d'analyse des écarts PVS

- **Afrique (46)**

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Comores, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Érythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

- **Amériques (15)**

Barbade, Belize, Bolivie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Suriname.

- **Asie-Pacifique (18)**

Bangladesh, Bhoutan, Bruneï, Cambodge, Rép. Pop. Dém. de Corée, Fidji, Indonésie, Iran, Laos, Mongolie, Myanmar, Nepal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Leste, Vanuatu, Vietnam.

- **Europe (8)**

Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turquie.

- **Moyen-Orient (8)**

Afghanistan, Émirats Arabes Unis, Koweït, Liban, Oman, A.N. Palestinienne (non membre de l'OIE), Syrie, Yémen.

En rouge : missions réalisées

Ateliers régionaux de l'OIE

destinés aux points focaux et séminaires d'information pour les nouveaux Délégués

Amériques

Séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires

Ottawa (Ontario, Canada), 25-27 août 2014

Le troisième cycle de Séminaires de formation destinés aux Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires des Amériques s'est tenu du 25 au 27 août 2014 dans la ville d'Ottawa, au Canada.

Dre Martine Dubuc, Déléguée du Canada auprès de l'OIE

Dr Harpreet Kochhar, Chef des Services vétérinaires du Canada

Ont assisté à cette réunion les Points focaux nationaux de 22 Pays membres de l'OIE de la région ainsi que les Délégués de la Barbade et de Trinité-et-Tobago auprès de l'OIE. La Docteure Martine Dubuc, Déléguée du Canada auprès de l'OIE, ainsi que le Docteur Harpreet Kochhar, Chef des Services vétérinaires du Canada, ont accueilli les participants, les intervenants et le personnel venu du Siège de l'OIE ainsi que des Représentations régionale et sous-régionale des Amériques.

Les intervenants issus de nombreux pays et organisations, parmi lesquels des membres du Service scientifique et technique de l'OIE et des experts des Centres collaborateurs de l'OIE, ont fait le point sur différentes questions liées aux produits vétérinaires. La Docteure Awa Aidara-Kane, Responsable du Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intersectorielle de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR), a également effectué une intervention.

Ce troisième cycle de formation des Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires s'inscrivait dans le cadre du plan mondial de formation visant à informer les participants sur

© OIE SRR CA/ M. Arroyo

leurs responsabilités en tant que Points focaux de l'OIE et leur rôle en matière d'élaboration de normes de l'OIE. Au cours de ce cycle, l'accent a été mis sur la résistance aux antimicrobiens, les kits d'épreuves de diagnostic et les médicaments anti-parasitaires, chacun de ces sujets ayant été abordé en petits groupes par les participants.

Le travail de l'OIE en matière de collecte d'informations concernant l'utilisation d'antimicrobiens sur les animaux, partie intégrante des actions mises en œuvre pour faire face à la résistance aux antimicrobiens, a fait l'objet d'un premier examen par les futurs utilisateurs du système mondial : leur retour va permettre à l'OIE de mettre au point un système plus simple à utiliser et mieux adapté. La contribution de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au cours des différentes phases de cette manifestation, fort bien organisée, a été très appréciée et a contribué de façon déterminante au succès de cet événement.

© OIE SRR CA/ M. Arroyo

Asie – Pacifique

Séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

Hanoï (Vietnam), 24-26 juin 2014

© OIE SRR SEA

La Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est a organisé à Hanoï, au Vietnam, du 24 au 26 juin 2014, le troisième séminaire régional destiné aux points focaux nationaux de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production. Des séminaires s'étaient tenus précédemment à Singapour en octobre 2010 (*Bulletin*, n° 2011-1, p. 37) et à Tokyo en novembre 2012 (*Bulletin*, n° 2013-1, pp. 29-30).

En tout, 42 personnes ont pris part à ce séminaire, dont 5 membres du personnel de l'OIE, 4 intervenants extérieurs et 33 représentants de 27 Pays membres de l'OIE de cette région, dont 22 étaient les points focaux nationaux de l'OIE désignés par leur pays pour le thème de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production.

Dans son allocution de bienvenue, la Docteure Gillian Mylrea, Adjointe du Chef du Service du commerce international de l'OIE, a fait l'historique des activités de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments et a décrit le programme de renforcement des capacités destinés aux Délégués de l'OIE et à leurs points focaux nationaux.

Le Docteur Dong Pham Van Dong, Directeur général du Service de santé animale au Ministère de l'agriculture et du développement rural et Délégué du Vietnam auprès de l'OIE, a accueilli les participants, et, en ouvrant officiellement le séminaire, a affirmé l'engagement du Vietnam de contribuer aux activités de l'OIE.

Le programme a comporté des présentations en réunions plénières ainsi que des séances de travail en groupes afin de favoriser les interactions entre les participants et les animateurs.

La première journée a démarré par une présentation générale de l'OIE, notamment les procédures d'élaboration des normes, les mandats alloués aux points focaux nationaux de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production ainsi qu'une information sur les activités de normalisation de l'OIE dans ce domaine avec un aperçu de la coordination établie au niveau international et régional entre l'OIE et le

© OIE SRR SEA

Séance en groupe sur l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments

Codex Alimentarius, l'OMS et le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN).

Le Professeur Katsuaki Sugiura et le Docteur Tze Hoong Chua ont fait une présentation conjointe sur le rôle du Centre collaborateur de l'OIE pour la sécurité sanitaire, dont la constitution en consortium a été adoptée lors de la 82e Session générale de l'OIE (mai 2014) (voir p. 106).

Une demi-journée a été consacrée à l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments ; elle comportait une séance plénière et des exercices en groupe sur les quatre sujets suivants :

a) agents pathogènes responsables de la diarrhée
b) agents pathogènes responsables de zoonoses non diarrhéiques
c) résistance aux agents antimicrobiens
d) dangers chimiques.

Il était demandé aux groupes de rédiger un rapport dressant un état des lieux des dangers potentiels, des produits et les aliments d'origine animale impliqués, de la logique de la maladie et de la chaîne de production, et d'estimer le risque, d'analyser la sensibilité au regard de l'opinion, et de proposer des options en matière de lutte.

La deuxième journée a été consacrée au processus PVS de l'OIE, en commençant par un bilan et une analyse régionale des missions d'évaluation PVS et d'analyse des écarts menées en Asie du Sud-Est, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité sanitaire des aliments. Une session sur la législation en matière de sécurité sanitaire des aliments a suivi, avec une présentation spécifique sur la législation du Vietnam en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi qu'un exposé sur les normes de l'OIE en matière de législation vétérinaire et sur le programme de soutien à la législation vétérinaire. Puis, lors d'une séance de travail en groupe les participants ont été invités à étudier un scénario d'apparition de cas d'affection diarrhéique due à *Salmonella* (liés à l'importation d'aliments pour la volaille contaminés), où il fallait définir les actions à mener, en faisant référence à leurs bases juridiques.

La troisième journée a porté sur la brucellose chez les suidés et les ruminants, et s'est finie par une séance de travail en groupe visant à un partage d'expérience de la part des participants sur la façon d'exercer leurs responsabilités en tant que points focaux.

Dans l'ensemble, les participants ont semblé très satisfaits de ce séminaire. Ils ont notamment apprécié l'organisation du programme, avec des séances en groupes qui ont permis à tous de partager leur expérience et de témoigner de la situation qui existe dans leurs pays respectifs.

À la fin de ce séminaire, de nombreux participants ont exprimé l'intention de mettre en place un mécanisme de coordination avec d'autres services ainsi qu'avec le secteur privé, afin que les questions de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production soient toujours d'actualité.

Atelier régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage

Obihiro (Hokkaïdo, Japon), 1-4 juillet 2014

© OIE RR-AP/Hnin Thidar Myint

L'Atelier régional de l'OIE « Formation des Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage dans la région Asie-Pacifique » s'est tenu du 1er au 4 juillet 2014 sur l'île d'Hokkaïdo, à l'université d'agriculture et de médecine vétérinaire d'Obihiro (OUAVM), Centre collaborateur de l'OIE pour la surveillance et le contrôle des maladies à protozoaires. Cet atelier, a réuni 55 participants, parmi lesquels 27 représentants de pays, dont 21 Points focaux nationaux pour la faune sauvage.

Après l'allocution d'ouverture du Docteur Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, le Professeur Hideyuki Nagasawa, Président de l'OUAVM, a salué les participants, soulignant l'attention croissante accordée à la faune sauvage du point de vue de la santé chez l'humain et chez les animaux domestiques, tout particulièrement à Hokkaïdo, où l'habitat des animaux sauvages se confond avec celui des humains et des animaux domestiqués. Les observations formulées par divers participants au cours du séminaire confirment qu'il s'agit d'un problème commun à nombre de Pays membres de la région.

La Docteure Élisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe du Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, a parlé de l'OIE, mettant en avant le rôle et les responsabilités des Points focaux nationaux pour la faune sauvage, la formation qu'ils ont reçue et les activités qu'on attend d'eux. Elle a par ailleurs présenté les projets futurs et souligné l'importance de la contribution des Points focaux pour la faune sauvage aux travaux de l'OIE.

Une journée a été consacrée à l'évaluation du risque sanitaire pour la faune sauvage, s'appuyant sur l'enseignement dispensé par le Docteur Frederick A. (Ted) Leighton et sur le manuel qu'il a élaboré. Cette journée consistait en exposés et discussions de groupes ; des sujets donnés ont été débattus par groupes de cinq ou six participants, avec en complément un exercice portant sur le transfert de bisons d'Amérique vers une île imaginaire.

Une autre journée a été consacrée à la notification des maladies des animaux sauvages grâce aux systèmes WAHIS et *WAHIS-Wild*, avec présentation des fonctionnalités de *WAHIS-Wild* ainsi que des exercices pratiques. Chaque participant a pu travailler sur chaque section – maladies de la Liste de l'OIE et maladies non inscrites sur la Liste de l'OIE – en faisant appel à un outil de formation spécialisé. Le temps relativement long consacré à ces exercices s'est révélé utile et a permis aux participants de recevoir des conseils personnalisés de la part des Docteures Marija Popovic et Lina Awada, du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE. Les responsabilités des Points focaux nationaux pour la faune sauvage ont été clairement définies en termes de

notification des maladies mais aussi de collaboration avec les Points focaux nationaux pour les maladies des animaux sauvages et leur notification à l'OIE. L'interface *WAHIS-Wild*, nouveau site internet consacré aux maladies des animaux sauvages non inscrites sur la Liste de l'OIE, a également été présentée.

En outre, trois présentations indépendantes ont eu lieu :

a) le Professeur Ikuo Igarashi, du Centre national de recherche sur les maladies à protozoaires de l'OUAVM, a exposé les travaux de l'OUAVM en tant que Centre collaborateur de l'OIE et a évoqué les maladies à protozoaires des animaux sauvages, tels le paludisme et la babésiose, en tant que sujets d'inquiétude sur le plan zoonotique ;

b) le Docteur Boripat Siriaroonrat, du Bureau pour la conservation, la recherche et l'éducation en Thaïlande, a fait état de la nécessité d'un renforcement des capacités et d'une meilleure notification de la morbidité et de la mortalité des animaux sauvages, invitant les participants à s'intéresser aux activités de la Société asiatique de médecine de la faune sauvage et des parcs zoologiques (*Asian Society of Zoo and Wildlife Medicine* – ASZWM) ;

c) la Docteure Dolores Gavier-Widén, de l'Institut national vétérinaire d'Uppsala (Suède), a présenté la ligne directrice de l'OIE récemment adoptée sur les *Principes et méthodes de la validation des épreuves diagnostiques pour les maladies infectieuses applicables à la faune sauvage*[1], introduisant la notion de validation provisoire. Elle a souligné l'importance de la mise en œuvre de ces épreuves et incité à largement mettre en commun les résultats en vue de multiplier les informations concernant l'efficacité de ces épreuves.

Un court métrage sur les maladies du grand gibier, réalisé en collaboration avec l'Office national français de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), a été projeté, suscitant un vif intérêt[2].

Le troisième jour a été consacré à une visite de terrain, tout d'abord dans un élevage de cerfs où des cerfs sauvages capturés sont engraissés jusqu'à l'abattage. L'augmentation des populations sauvages de cerfs constitue un grave problème pour le secteur agro-forestier local, ainsi que pour la sécurité routière, et l'élevage de ces cerfs à des fins alimentaires connaît un certain engouement à Hokkaïdo, parallèlement à la mise en place de directives facultatives visant à garantir la sécurité sanitaire des aliments.

Les participants ont par ailleurs visité le Centre de conservation de la faune sauvage du Parc national de Kushiro Shitsugen, où le Docteur Keisuke Saito, vétérinaire privé dirigeant l'Institut de biomédecine des rapaces rattaché au Centre, a évoqué les actions pour la protection sanitaire des rapaces sauvages, avec notamment la découverte d'un empoisonnement au plomb de chasse. Il a observé que les kits de diagnostic commercialisés se sont révélés peu satisfaisants pour ce qui concerne l'influenza aviaire chez les cygnes, ce qui souligne l'importance d'une validation des épreuves pour les animaux sauvages.

© OIE RR-AP/Hnin Thidar Myint

Visite d'un élevage de cerfs

© Boripat Siriaroonrat

Le Dr Keisuke Saito présente les activités vétérinaires pour la sauvegarde des rapaces sauvages d'Hokkaïdo

Tout au long de ces trois jours, on a pu observer le très vif intérêt des participants ; mais c'est aussi à l'aide dévouée et fort appréciable du personnel de l'OUAVM que l'on doit la réussite de ce séminaire.

Avant tout, ce séminaire a offert au personnel de l'OIE une occasion privilégiée de rencontrer les Points focaux nationaux pour la faune sauvage et d'analyser l'importance d'une surveillance de la faune sauvage et des programmes de contrôle dans les pays de la région, chacun ayant un ensemble de caractéristiques qui lui sont propres.

1 Ligne directrice 3.6.7. du *Manual of Diagnostic Tests and Vaccines for Terrestrial Animals* (2014)
2 Vidéo disponible sur www.oie.int/fr/pour-les-medias/multimedia/video-oie-fr/

réunions et visites

Noms et fonctions du personnel permanent de l'OIE présent lors de réunions ou visites de juillet à septembre 2014

Siège de l'OIE

Direction générale

Bernard Vallat	Directeur général
Alex Thiermann	Conseiller auprès du Directeur général et Président de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres
Catherine Bertrand-Ferrandis	Chef de l'unité communication
Marina Domingo Monsonis	Chargée de mission
Yael Farhi	Chargée de mission
Monique Eloit	Directrice générale adjointe (administration, gestion, ressources humaines et actions régionales)
Alain Dehove	Coordonnateur du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux
Julie Macé	Chargée de projet (Fonds mondial)
Emily Tagliaro	Chargée de projet (Fonds mondial)
Victoria Wong	Chargée de projet (Fonds mondial)
Alix Weng	Chef de la cellule gestion budgétaire et financière
Jean-Pierre Croiziers	Chef de la cellule ressources humaines
Gilles Seigneurin	Chef de la cellule comptabilité
Brian Evans	Directeur général adjoint (santé animale, santé publique vétérinaire et normes internationales)

Service de l'administration, de la logistique et des publications

Daniel Chaisemartin	Chef de service
Bertrand Flahault	1er Adjoint au Chef de service et Chef de la cellule systèmes de gestion et événements
Annie Souyri	2e Adjointe au Chef de service et Chef de la cellule des publications
Tamara Benicasa	Gestionnaire de ventes et marketing

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale

Paula Cáceres Soto	Chef de service
Neo Mapitse	Adjoint au Chef de service **(à partir du 15 septembre 2014)**
Marija Popovic	Chargée de mission
Hu Suk Lee	Vétérinaire épidémiologiste
Lina Awada	Vétérinaire épidémiologiste
Patrícia Pozzetti	Chargée de mission
Aziza Yassin Mustafa	Chargée de mission

Service du commerce international

Derek Belton	Chef de service
Gillian Mylrea	Adjointe au Chef de service
Rastislav Kolesar	Coordonnateur bien-être animal
Tomasz Grudnik	Chargé de mission
Maria Elaine Joy Villareal	Chargée de mission
Masatsugu Okita	Chargé de mission
Leopoldo Humberto Stuardo Escobar	Chargé de mission

Service scientifique et technique

Brian Evans	Chef de service
Elisabeth Erlacher-Vindel	Adjointe au Chef de service
Joseph Domenech	Conseiller
Susanne Münstermann	Chargée de projet
Kiok Hong	Chargé de mission
François Diaz	Chargé de mission
Keith Hamilton	Responsable réduction menaces biologiques
Laure Weber-Vintzel	Responsable reconnaissance des statuts sanitaires des pays
Jennifer Lasley	Coordonnatrice de projet
Mariano Pablo Ramos	Chargé de mission
Gounalan Pavade	Assistant technique OFFLU
Dietrich Rassow	Conseiller vétérinaire
Min Kyung Park	Chargée de mission
Dawid Visser	Responsable biosécurité
Barbara Freischem	Chargée de mission
Simona Forcella	Chargée de mission
Gregorio José Torres Peñalver	Chargé de mission

Service des actions régionales

François Caya	Chef de service
Mara Elma González Ortiz	Adjointe au Chef de service
Nathaly Monsalve	Coordonnatrice de conférences/ Secrétaire trilingue
Sylvie Pupulin	Chargée de mission
Marie Edan	Chargée de mission
Valentyna Sharandak	Chargée de mission
David Sherman	Chargé de mission
Martial Petitclerc	Chargé de mission

Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE

Afrique

Yacouba Samaké	Représentant régional pour l'Afrique (Bamako, Mali)
Daniel Bourzat	Conseiller auprès du Représentant régional pour l'Afrique (Bamako, Mali)
Abdramane Sanogo	Comptable (Bamako, Mali)
Aïssata Bagayoko	Secrétaire (Bamako, Mali)
Alou Sangaré	Assistant administratif (Bamako, Mali)
Neo Mapitse	Représentant sous-régional pour l'Afrique australe (Gaborone, Botswana) **(jusqu'au 14 septembre 2014)**
Mpho Mantsho	Assistante administrative et financière (Gaborone, Botswana)
Nomsa Thekiso	Secrétaire (Gaborone, Botswana)
Rachid Bouguedour	Représentant sous-régional pour l'Afrique du Nord (Tunis, Tunisie)
Vincent Brioudes	Chargé de programme (Tunis, Tunisie) **(jusqu'au 31 août 2014)**
Alessandro Ripani	Chargé de programme (Tunis, Tunisie)
Ines Guitouni	Assistante administrative et financière (Tunis, Tunisie)
Walter Masiga	Représentant sous-régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Nairobi, Kenya)
Patrick Bastiaensen	Chargé de programme (Nairobi, Kenya)
Grace Omwega	Assistante administrative et financière (Nairobi, Kenya)
Loise Ndungu	Secrétaire (Nairobi, Kenya)

Amériques

Luis Osvaldo Barcos	Représentant régional pour les Amériques (Buenos Aires, Argentine)
Martín Minassian	Assistant technique (Buenos Aires, Argentine)
Alina Gutiérrez Camacho	Secrétaire (Buenos Aires, Argentine)
Leandro Barcos	Assistant administratif (Buenos Aires, Argentine)
Montserrat Arroyo Kuribreña	Représentante sous-régionale pour l'Amérique centrale (Ville de Panama, Panama)
Lexy Castro de Ceballos	Secrétaire (Ville de Panama, Panama)

Asie et Pacifique

Hirofumi Kugita	Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, Japon)
Tomoko Ishibashi	Adjointe au Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, Japon)
Chantanee Buranathai	Coordonnatrice régionale de projet (Tokyo, Japon)
Tikiri Wijayathilaka	Coordonnateur régional de projet (Tokyo, Japon)
Hnin Thidar Myint	Coordonnatrice régionale de projet (Tokyo, Japon)
Yooni Oh	Experte vétérinaire régionale (Tokyo, Japon)
Lushi Liu	Collaborateur mis à disposition (Tokyo, Japon)
Takako Hasegawa	Assistante administrative (Tokyo, Japon)
Chiharu Izumi	Assistante administrative (Tokyo, Japon)
Kanako Koike	Comptable (Tokyo, Japon)
Ronello Abila	Représentant sous-régional pour l'Asie du Sud-Est (Bangkok, Thaïlande)
Agnès Poirier	Coordonnatrice de programme (HPED) (Bangkok, Thaïlande)
Jaruwan Kampa	Coordonnatrice de programme (IDENTIFY) (Bangkok, Thaïlande)
Mary Joy Gordoncillo	Coordonnatrice des sciences et du concept « Une seule santé » (Bangkok, Thaïlande)
Cecilia Dy	Coordonnatrice « M&E » et Chargée de communication (Bangkok, Thaïlande)
Karan Kukreja	Chargé de projet (Bangkok, Thaïlande)
Barbara Tornimbene	Chargée de projet-Épidémiologiste (Bangkok, Thaïlande)
Melada Ruengjumroonnath	Responsable des finances (Bangkok, Thaïlande)
Preechaya Srithep	Assistante administrative (Bangkok, Thaïlande)
Onsiri Benjavejbhaisan	Assistante administrative (Bangkok, Thaïlande)

Europe

Nikola T. Belev	Représentant régional pour l'Europe de l'Est (Sofia, Bulgarie)
Aleksandra Miteva	Assistante technique (Sofia, Bulgarie)
Rina Kostova	Secrétaire (Sofia, Bulgarie)
Kazimieras Lukauskas	Représentant régional à Moscou (Russie)
Ekaterina Panina	Assistante administrative et technique (Moscou, Russie)
Askar Kozhayev	Assistant technique (Astana, Kazakhstan)
Nadège Leboucq	Représentante sous-régionale à Bruxelles (Belgique)
Stéphane de La Rocque	Chargé de mission – Santé publique vétérinaire (Bruxelles, Belgique)
Stanislav Ralchev	Assistant technique (Bruxelles, Belgique)

Moyen-Orient

Ghazi Yehia	Représentant régional pour le Moyen-Orient (Beyrouth, Liban)
Mustapha Mestom	Consultant (Beyrouth, Liban)
Xavier Pacholek	Assistant technique (Beyrouth, Liban)
Ali El Romeh	Assistant technique (Beyrouth, Liban)
Rita Rizk	Secrétaire trilingue (Beyrouth, Liban)
Mahmoud Ghaddaf	Assistant (Beyrouth, Liban)
Khodr Rejeili	Assistant (Beyrouth, Liban)
Tony Atallah	Assistant (Beyrouth, Liban)

Noms et fonctions des experts représentant l'OIE lors de réunions ou visites de juillet à septembre 2014

Sharie Michelle Aviso	Chargée de projet, Projet fièvre aphteuse Nord Laos
Etienne Bonbon	Vice-Président de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres
Susan Corning	Consultante pour l'OIE
Sarah Kahn	Consultante pour l'OIE
Hiroshi Kida	Expert pour l'OIE, Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire hautement et faiblement pathogène (volailles) (Sapporo, Japon)
Gardner Murray	Conseiller spécial pour l'OIE
Paul-Pierre Pastoret	Conseiller scientifique
Takehiko Saito	Expert pour l'OIE, Laboratoire de référence de l'OIE pour la grippe porcine (Tsukuba, Japon)
Herbert Schneider	Consultant pour l'OIE
Karin Schwabenbauer	Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE et Déléguée de l'Allemagne auprès de l'OIE
Emerio Serrano Ramírez	Consultant pour l'OIE
David Swayne	Expert pour l'OIE, Centre collaborateur de l'OIE pour la recherche sur les maladies aviaires émergentes (Athens, États-Unis)
Cristóbal Zepeda	Expert pour l'OIE, Centre collaborateur de l'OIE pour les systèmes de surveillance des maladies animales, analyse des risques et modèles épidémiologiques (Fort Collins, États-Unis)

Liste des sigles

AAVS
Association des écoles vétérinaires d'Asie

AGISAR
Groupe consultatif sur la surveillance intégrée de l'antibiorésistance

AIEA
Agence internationale de l'énergie atomique

ALive
Partenariat pour le développement de l'élevage, la réduction de la pauvreté et la croissance durable en Afrique

ASEAN
Association des nations de l'Asie du Sud-Est

AVMA
Association américaine de médecine vétérinaire

CAMEVET
Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires

CEDEAO
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CIRAD
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CMC-AH
Centre de gestion des crises en santé animale

CPRA
Comité permanent de la recherche agricole

Defra
Département britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales

DOS
Département d'État des États-Unis

EAREN
Réseau régional d'épidémiologie de l'Afrique de l'Est

EARLN
Réseau régional des laboratoires de l'Afrique de l'Est

ECTAD
Centre d'urgence de la FAO pour les maladies animales transfrontalières

EXTRAPOLATE
Outil de classement anticipé des alternatives en matière de politiques

FAO
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FARM
Fédération des associations rurales du MERCOSUR

FDA
Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux

FEI
Fédération équestre internationale

FESASS
Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire

FUNCCET
Fondation canarienne pour le contrôle des maladies tropicales

GALVMed
Alliance globale pour l'utilisation des médicaments vétérinaires dans l'élevage

GARC
Alliance mondiale pour le contrôle de la rage

GFN
Réseau mondial Infections alimentaires

GF-TADs
Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières

Liste des sigles (suite)

HPED
Programme de coopération financé par l'Union européenne sur les maladies émergentes et ré-émergentes hautement pathogènes en Asie

ICPALD
Centre de l'IGAD pour les zones pastorales et le développement de l'élevage

IDENTIFY
Projet de développement des capacités et de mise en réseau des laboratoires

IGAD
Autorité intergouvernementale pour le développement

ILRI
Institut international de recherche sur l'élevage

JTF
Fonds fiduciaire du Japon

KEMRI
Institut de recherche médicale du Kenya

LiDeSA
Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique

LSIPT
Outils pour l'investissement et la politique pour le secteur de l'élevage

M&E
Suivi & Évaluation

MERCOSUR
Marché commun du Cône Sud

MERS-CoV
Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient

OFFLU
Réseau scientifique mondial conjoint OIE/FAO pour le contrôle des grippes animales

OIE
Organisation mondiale de la santé animale

OMC
Organisation mondiale du commerce

OMD
Organisation mondiale des douanes

OMS
Organisation mondiale de la santé

ONU
Organisation des Nations Unies

PANVAC
Centre panafricain pour les vaccins à usage vétérinaire

RAHN
Réseau régional de santé animale

RISKSUR
Systèmes de surveillance sanitaire basés sur le risque (projet financé par l'Union européenne)

SEACFMD
Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine

SENASAG
Service national de santé des plantes et des animaux et de la sécurité sanitaire des aliments (Bolivie)

SPS
Mesures sanitaires et phytosanitaires

STANDZ
Halte aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses

UA-BIRA
Union africaine-Bureau interafricain des ressources animales

UA-DREA
Union africaine-Département d'économie rurale et d'agriculture

UE
Union européenne

USAID
Agence des États-Unis pour le développement international

VETGOV
« Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique » (projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UA-BIRA en partenariat avec l'OIE et la FAO)

VSPA
« Normes vaccinales et approche pilote pour le contrôle de la peste des petits ruminants en Afrique » (programme de l'OIE soutenu par la Fondation Bill & Melinda Gates)

WSAVA
Association vétérinaire mondiale pour les animaux de compagnie

réunions et visites

Juillet 2014

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Atelier national sur la gestion (soins et traitement) de la rage chez l'être humain	Nay Pyi Taw (Myanmar)	27 juin – 1er juillet	Dre M.J. Gordoncillo
Séminaire de formation sur le bien-être des porcs dans les transports et à l'abattoir, organisé par le Bureau de l'élevage et le Service d'inspection des viandes du Département de l'agriculture des Philippines	Dapitan et Ángeles (Philippines)	28 juin – 4 juillet	Dr R. Kolesar
Discussion et rédaction du cadre de suivi et d'évaluation du projet fièvre aphteuse Nord Laos	Bangkok (Thaïlande)	30 juin – 1er juillet	Dr R. Abila, Mme C. Dy, Dr K. Kukreja & Dre S.M. Aviso
Réunion sur la collaboration multi-sectorielle pour faire face aux évolutions dans l'épidémiologie de la rage en zones frontalières	Chiang Rai (Thaïlande)	1-2 juillet	Dr K. Kukreja
Séminaire régional (Europe) à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour la communication	Tallinn (Estonie)	1-3 juillet	Dre M. Eloit, Dre C. Bertrand-Ferrandis, Dre Y. Farhi, Mme R. Kostova, Dre E. Panina & Dre N. Leboucq
Atelier régional pour les Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage (3e cycle)	Obihiro (Japon)	1-4 juillet	Dre M. Popovic, Dre L. Awada, Dre E. Erlacher-Vindel, Dr H. Kugita, Dre T. Ishibashi, Dre H. Thidar Myint, Dre Y. Oh & Dre A. Poirier
Réunion informelle sur les consultations *ad hoc* ; Réunion informelle sur les normes privées en lien avec les questions sanitaires et phytosanitaires ; Réunion informelle sur les problèmes rencontrés dans le cadre du 4e bilan sur le fonctionnement et la mise en œuvre de l'accord SPS	Genève (Suisse)	8 juillet	Dr D. Belton
Réunion de consultation sur l'alerte au MERS-CoV au Kenya	Nairobi (Kenya)	8 juillet	Dr P. Bastiaensen
9e réunion FAO/OIE du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique	Ouagadougou (Burkina Faso)	8-9 juillet	Dr J. Domenech, Dr F. Caya, Dr Y. Samaké, Dr D. Bourzat, Dr N. Mapitse, Dr R. Bouguedour & Dr W. Masiga
60e réunion du Comité SPS de l'OMC	Genève (Suisse)	9-10 juillet	Dr D. Belton
Forum national (Philippines) des partenaires pour la lutte contre la rage et réunion en marge avec le Bureau de l'élevage et GARC Philippines concernant le projet rage dans le cadre du STANDZ	Manille (Philippines)	9-10 juillet	Dre M.J. Gordoncillo
À l'invitation de la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, dîner-débat intitulé : « Dimension internationale de la future « Loi de santé animale », ses liens avec les normes de l'OIE et ses conséquences en matière de compétitivité pour l'élevage européen », organisé par la FESASS et la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne	Bruxelles (Belgique)	10 juillet	Dre K. Schwabenbauer, Dr B. Vallat, Dr A. Ripani, Dre N. Leboucq & Dr S. de La Rocque

réunions et visites

Juillet 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunion de réflexion sur l'initiative pour des matériaux sûrs et sans risque à Chatham House	Londres (Royaume-Uni)	10 juillet	Dr K. Hamilton
13e Réunion annuelle de l'AAVS et Forum « Une seule santé »	Séoul (Rép. de Corée)	10-11 juillet	Dre T. Ishibashi
Séminaire sur la stratégie régionale de l'OIE sur le bien-être animal dans les Amériques, organisé par le Centre collaborateur de l'OIE sur le bien-être animal et les systèmes de production animale (Uruguay-Chili-Mexique)	Montevideo (Uruguay)	10-11 juillet	Dr L.O. Barcos
À l'invitation de la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, réunion de haut niveau des Chefs des Services vétérinaires des États membres de l'UE, organisée par la FESASS et la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne	Bruxelles (Belgique)	11 juillet	Dr B. Vallat, Dr A. Ripani, Dre N. Leboucq & Dr S. de La Rocque
Visite du Département britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra)	Londres (Royaume-Uni)	11 juillet	Dr K. Hamilton
Lancement du comité régional de coordination pour la lutte contre la PPR et autres maladies des petits ruminants et du Comité régional d'experts techniques sur la PPR, organisé par l'ICPALD	Mombasa (Kenya)	14-15 juillet	Dr W. Masiga
37e session de la Commission du Codex Alimentarius	Genève (Suisse)	14-18 juillet	Dre G. Mylrea
Réunion des Chefs des Services vétérinaires de l'Union européenne	Bruxelles (Belgique)	15 juillet	Dr B. Vallat, Dr A. Ripani & Dre N. Leboucq
5e réunion du Comité de pilotage du programme UE-HPED	Bangkok (Thaïlande)	15 juillet	Mme E. Tagliaro, Dr B. Evans, Dr J. Domenech, Dre M.E. González Ortiz, Dr H. Kugita, Dre C. Buranathai, Dre Y. Oh, Dr R. Abila, Dre A. Poirier & Dr G. Murray
Réunion de suivi avec l'OMD sur les recommandations du Comité technique permanent de l'OMD	Bruxelles (Belgique)	15 juillet	Dre S. Münstermann & Dre N. Leboucq
Réunion régionale du Groupe consultatif technique pour l'Asie-Pacifique sur la stratégie pour la région Asie-Pacifique concernant les maladies émergentes	Manille (Philippines)	15-17 juillet	Dre H. Thidar Myint & Dre M.J. Gordoncillo
Réunion technique pour élaborer les lignes directrices de suivi post-vaccination pour la PPR	Siège du CIRAD, Montpellier (France)	16 juillet	Dre S. Münstermann & Dr G.J. Torres Peñalver
8e réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique	Bangkok (Thaïlande)	16-17 juillet	Mme E. Tagliaro, Dr B. Evans, Dr J. Domenech, Dre M.E. González Ortiz, Dr H. Kugita, Dre C. Buranathai, Dre Y. Oh, Dr R. Abila, Dre A. Poirier, Dre J. Kampa, Dr K. Kukreja, Dre B. Tornimbene & Dr G. Murray
3e Conférence Thaïlande-Japon sur la santé animale	Bangkok (Thaïlande)	16-18 juillet	Dre C. Buranathai

réunions et visites

Juillet 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Atelier sur la santé des animaux aquatiques pour l'Afrique du Sud et réunion sous-régionale d'experts sur la pêche, organisés par l'Université de Rhodes (Afrique du Sud) et la FAO	Port Elizabeth (Afrique du Sud)	16-18 juillet	Dr N. Mapitse
Inauguration officielle de l'Unité de coordination pour « Une seule santé », et atelier sur le réseau thaïlandais pour « Une seule santé »	Pathumthani (Thaïlande)	17 juillet	Dre J. Kampa
Réunion du Comité directeur de la FARM – 33e Exposition de l'Association rurale du Paraguay et de l'Union industrielle paraguayenne – Rencontre avec le Président de la République du Paraguay et plusieurs membres du gouvernement	Asunción (Paraguay)	17-20 juillet	Dr B. Vallat & Dr L.O. Barcos
Rencontre régionale sur la Fièvre de la Vallée du Rift en Afrique de l'Ouest	Dakar (Sénégal)	22-24 juillet	Dr Y. Samaké
151e convention annuelle de l'AVMA	Denver (États Unis)	25-29 juillet	Mme T. Benicasa
Visite au Venezuela pour assister dans la préparation du questionnaire de l'OIE pour le programme officiel fièvre aphteuse et pour coordonner une réunion bilatérale entre le Venezuela et la Colombie	Maracay (Venezuela)	25 juillet – 2 août	Dr L.O. Barcos & Dr E. Serrano Ramírez
Réunion avec la FAO et les co-éditeurs pour la publication d'un ouvrage sur la peste bovine	Rome (Italie)	29-30 juillet	Dr D. Chaisemartin & Pr. P.-P. Pastoret
Réunion de consultation sur les projets fièvre aphteuse et rage dans le cadre du STANDZ, et séminaire pour informer et inciter les étudiants en médecine vétérinaire, la faculté vétérinaire et les praticiens vétérinaires du Myanmar à s'engager en faveur de l'application des lignes directrices et normes internationales de l'OIE	Nay Pyi Taw (Myanmar)	29-30 juillet	Dr R. Abila & Dre M.J. Gordoncillo
48e congrès de la Société internationale d'éthologie appliquée	Vitoria-Gasteiz (Espagne)	29 juillet – 2 août	Dr L.H. Stuardo Escobar
Cours de formation sur la détection des agents pathogènes zoonotiques au laboratoire	Chonburi (Thaïlande)	30 juillet – 1er août	Dre J. Kampa
Atelier de validation UA-BIRA pour les méthodes et procédures standard pour la brucellose, la fièvre aphteuse, la PPR et la fièvre de la Vallée du Rift	Nairobi (Kenya)	31 juillet – 1er août	Dr W. Masiga

réunions et visites

Août 2014

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
6e réunion d'experts 2014 de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines et réunion de coordination du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes	Genève (Suisse)	4-6 août	Dr K. Hamilton & Dr D. Visser
Mission de suivi sur l'utilisation des vaccins antirabiques offerts à l'Indonésie par la Banque régionale de vaccins de l'OIE pour l'Asie dans le cadre du programme HPED de l'Union européenne	Jakarta (Indonésie)	5-6 et 8 août	Dre A. Poirier & Mme C. Dy
12e réunion de la Commission tripartite Malaisie-Thaïlande-Myanmar contre la fièvre aphteuse	Hat Yai (Thaïlande)	5-7 août	Dr R. Abila, Dr K. Kukreja, Dre B. Tornimbene & Mme P. Srithep
14e réunion du Groupe spécial de l'ASEAN sur l'influenza aviaire hautement pathogène : « Examen stratégique de la position de l'ASEAN à l'égard des grippes émergentes »	Hanoï (Vietnam)	5-7 août	Dre J. Kampa
Formation régionale sur le diagnostic de la rage	Tokyo et Yokohama (Japon)	5-8 août	Dr H. Kugita, Dre T. Ishibashi, Dre C. Buranathai, Dr T. Wijayathilaka, Dre H. Thidar Myint, Dre Y. Oh, Dr L. Liu & Dre M.J. Gordoncillo
63e congrès annuel de l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA)	Yogyakarta (Indonésie)	6-7 août	Dre T. Ishibashi
Campagne de vaccination contre la rage	Île de Nias (Indonésie)	7 août	Dre A. Poirier & Mme C. Dy
Atelier pluridisciplinaire consultatif régional des parties prenantes du VETGOV visant à mettre en place les fondements de la politique régionale d'élevage pour la région de la CEDEAO	Lomé (Togo)	7-8 août	Dr W. Masiga
Réunion consultative du Comité technique d'experts sur le développement d'un cadre régional pour la maîtrise progressive de la PPR et d'autres maladies touchant les petits ruminants dans la région de l'IGAD	Mombasa (Kenya)	11-12 août	Dr P. Bastiaensen
Formation des formateurs sur la conduite d'une enquête lors de la survenue d'un foyer de maladie et la gestion de ce dernier	Quezon (Philippines)	12-15 août	Dr R. Abila & Dre B. Tornimbene
Atelier régional sur le diagnostic de la rage pour les États membres de l'ASEAN	Changchun (Rép. Pop. de Chine)	18-22 août	Dre M.J. Gordoncillo
Atelier sur la planification stratégique destiné à l'Institut de recherche vétérinaire (Ipoh)	Ipoh (Malaisie)	18-22 août	Dre A. Poirier & Dre J. Kampa

réunions et visites

Août 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Atelier OMS/AGISAR/GFN sur la surveillance combinée des maladies d'origine alimentaire et de la résistance aux antimicrobiens	Siège du KEMRI, Nairobi (Kenya)	18-22 août	Dr P. Bastiaensen
Inauguration officielle de la Foire nationale du commerce agricole	Gaborone (Botswana)	20 août	Dr N. Mapitse
4e Séminaire sur la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières entre la Chine, la Mongolie et la Russie	Ergun, Mongolie-Intérieure (Rép. Pop. de Chine)	20–21 août	Dre C. Buranathai
Réunion internationale sur les maladies infectieuses : « Construire un engagement mondial pour des approches multisectorielles pour la gestion des zoonoses émergentes afin d'appuyer le Programme de sécurité sanitaire mondiale, dans le cadre de la santé publique »	Jakarta (Indonésie)	20-22 août	Dr K. Hamilton & Dr R. Abila
Réunion sur la Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU	New Delhi (Inde)	22-24 août	Dr K. Hamilton
Séminaire régional pour les Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (3e cycle)	Ottawa (Canada)	25-27 août	Dre E. Erlacher-Vindel, Dr F. Diaz, Dre B. Freischem, Dr L.O. Barcos, Dr M. Minassian & Dre M. Arroyo Kuribreña
Visites de laboratoires ; Réunion de suivi pour trois projets de jumelage et poursuite de la collaboration entre l'OIE et le Centre national de recherche sur les équidés (NRCE) à Hisar ; Réunion afin de discuter de la proposition de jumelage entre deux laboratoires sur la rage, à savoir le Laboratoire vétérinaire militaire central (CMVL) à Meerut et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) aux États-Unis d'Amérique	Hisar et Meerut (Inde)	25-27 août	Dr K. Hamilton
Atelier régional de l'OIE sur l'amélioration des systèmes nationaux de surveillance des virus de l'influenza A, organisé sous couvert du projet OIE/JTF pour le contrôle des zoonoses en Asie dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».	Tokyo (Japon)	26-28 août	Dr G. Pavade, Dr H. Kugita, Dre T. Ishibashi, Dre C. Buranathai, Dr T. Wijayathilaka, Dre H. Thidar Myint, Dre Y. Oh, Dr L. Liu, Mme T. Hasegawa, Mme C. Izumi, Mme K. Koike, Pr. H. Kida, Dr T. Saito, Dr D. Swayne & Dr C. Zepeda
17e réunion des coordinateurs nationaux de la Campagne SEACFMD	Chiang Rai (Thaïlande)	27-29 août	Dre C. Buranathai, Dr R. Abila, Dre A. Poirier, Mme C. Dy, Dr K. Kukreja, Dre B. Tornimbene, Mme M. Ruengjumroonnath, Dr G. Murray & Dre S.M. Aviso
20e séminaire du CAMEVET sur l'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle des médicaments vétérinaires et séminaire de la FDA sur les médicaments vétérinaires	Ottawa (Canada)	27-30 août	Dre B. Freischem, Dr L.O. Barcos, Dr M. Minassian & Dre M. Arroyo Kuribreña

réunions et visites

Septembre 2014

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Lancement aux Philippines du projet STANDZ sur la rage ; Atelier sur la mise en œuvre du projet ; Sommet régional sur la rage	Albay (Philippines)	1-2 septembre	Dr T. Wijayathilaka, Dr R. Abila, Dre M.J. Gordoncillo & Mme C. Dy
Atelier à l'intention des partenaires du Programme de l'OIE pour l'amélioration du bien-être animal (Programme IAWP)	Muscat (Oman)	1-4 septembre	Dr T. Grudnik
Réunion de l'organe de règlement des différends de l'OMC	Genève (Suisse)	2 septembre	Dr M. Okita, Dre L. Weber-Vintzel & Dre S. Kahn
5e réunion tripartite FAO/OIE/OMS des points focaux sur l'antibiorésistance	Genève (Suisse)	2-3 septembre	Dre E. Erlacher-Vindel
Réunion du Groupe de conseil technique régional sur les laboratoires de santé animale et 2e Forum des directeurs de laboratoire de l'ASEAN	Vientiane (Laos)	2-4 septembre	Dre J. Kampa
5e réunion annuelle de coordination des réseaux EAREN et EARLN, combinée avec la réunion du réseau RAHN pour l'Afrique de l'Est (réunion des Chefs des Services vétérinaires), organisées par la FAO-ECTAD Afrique de l'Est	Arusha (Tanzanie)	2-4 septembre	Dr W. Masiga
11e Congrès latino-américain sur l'apiculture	Puerto Iguazú (Argentine)	3 septembre	Dr M. Minassian
Jeux équestres mondiaux 2014, organisés par la FEI	Caen (France)	6 septembre	Dre M. Eloit
Mission de suivi sur l'utilisation des vaccins antirabiques offerts au Vietnam par la Banque régionale de vaccins de l'OIE pour l'Asie dans le cadre du programme HPED de l'Union européenne	Hanoï, Phu Tho et Thai Nguyen (Vietnam)	7-13 septembre	Dre A. Poirier & Mme C. Dy
Réunion du CMC-AH	Siège de la FAO, Rome (Italie)	8-9 septembre	Dr J. Domenech
Réunion du Comité de rédaction du portail « Gateway to Animal Welfare »	Siège de la FAO, Rome (Italie)	8-9 septembre	Dr L.H. Stuardo Escobar
1e réunion annuelle du Centre d'excellence scientifique et technologique pour la lutte contre les maladies zoonotiques et animales (ZADD), relevant du Département de la sécurité intérieure (DHS) des États-Unis	Nashville (États Unis)	8-10 septembre	Dr K. Hamilton
Atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase	Vienne (Autriche)	8-11 septembre	Dr D. Rassow

réunions et visites

Septembre 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
1e session de formation du Programme de l'OIE pour l'amélioration du bien-être animal (Programme IAWP) en Iran	Téhéran (Iran)	8-11 septembre	Dr R. Kolesar & Dr T. Grudnik
13e Congrès panaméricain du lait	Querétaro (Mexique)	8-11 septembre	Dre M. Arroyo Kuribreña
Atelier national d'information destiné aux membres du Conseil et du Comité vétérinaires du Botswana	Gaborone (Botswana)	9 septembre	Dr N. Mapitse
Réunion du Comité de pilotage du GF-TADs	Siège de l'OIE, Paris (France)	10 septembre	Dre M. Eloit, Dr D. Chaisemartin & Dr F. Caya
Réunion à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord sur la situation de la fièvre aphteuse au Maghreb	Tunis (Tunisie)	10-11 septembre	Dr J. Domenech, Dr R. Bouguedour & Dr A. Ripani
Symposium scientifique du Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP) : « Ouvrir la voie à la recherche sur la santé mondiale et "Une seule santé" »	Paris (France)	10-12 septembre	Dr A. Dehove
Séminaire sur la « Planification de la création d'un Centre de recherche sur la santé de la faune sauvage »	Séoul (Rép. de Corée)	12 septembre	Dre T. Ishibashi
Réunion sur le programme national de santé apicole, organisée par le Ministère du développement agricole	Penonomé (Panama)	15 septembre	Dre M. Arroyo Kuribreña
2e réunion conjointe d'experts FAO/OMS sur les exemples de lutte contre *Trichinella* spp. et *Taenia saginata*/*Cysticercus bovis* axés sur les risques	Rome (Italie)	15-17 septembre	Dre G. Mylrea
Atelier de rédaction UA-DREA/UA-BIRA pour parachever le document de synthèse et formuler les grandes lignes/principes directeurs de la LiDeSA	Nairobi (Kenya)	15-18 septembre	Dr W. Masiga
Colloque sur « Maladies de la faune sauvage, santé publique et biodiversité », organisé par le Saint-Hubert Club de France (SHCF)	Siège de l'OIE, Paris (France)	16 septembre	Dr B. Vallat, Dr B. Evans, Mme T. Benicasa & Dr E. Bonbon
Atelier technique PANVAC	Addis-Abeba (Éthiopie)	16-17 septembre	Dr J. Domenech, Dr Y. Samaké & Dr D. Bourzat
Forum sur l'enseignement vétérinaire, organisé par le SENASAG	Santa Cruz de la Sierra (Bolivie)	16-17 septembre	Dr L.O. Barcos

réunions et visites

Septembre 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
7e Conférence internationale sur les agents antimicrobiens d'usage vétérinaire : « Adoption de l'approche "Une seule santé" dans le cadre de l'utilisation des agents antimicrobiens : Assurer l'avenir – Utilisation raisonnée des antibiotiques »	Berlin (Allemagne)	16-18 septembre	Dre B. Freischem
Atelier international sur le renforcement des capacités en vue de répondre aux urgences sanitaires, organisé par la FAO	Ville de Panama (Panama)	16-18 septembre	Dre M. Arroyo Kuribreña
39e Congrès de la WSAVA	Le Cap (Afrique du Sud)	16-19 septembre	Dr P. Bastiaensen & Dr H. Schneider
Réunion de clôture du projet pilote de lutte contre la peste des petits ruminants (projet VSPA), composante PANVAC	Addis-Abeba (Éthiopie)	17-18 septembre	Dr J. Domenech, Dr Y. Samaké & Dr D. Bourzat
Atelier sous-régional sur la fièvre de la Vallée du Rift : « Vers une stratégie maghrébine de surveillance et de lutte contre la fièvre de la Vallée du Rift », organisé par la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord et le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord, dans le cadre du Projet GCP/SNE/001/FRA	Rabat (Maroc)	17-19 septembre	Dr R. Bouguedour & Dr A. Ripani
Atelier sur les indicateurs des « initiatives en faveur de la durabilité » (SSI) organisé en vue d'examiner les SSI pour la pêche et l'aquaculture pour l'année 2015	Rome (Italie)	19 septembre	Dre G. Mylrea
Atelier sur la gestion de la rage dans le cadre de la 10e Conférence internationale scientifique et pratique : « Forum balte sur la médecine vétérinaire et la sécurité alimentaire »	Saint-Pétersbourg (Russie)	19-20 septembre	Pr. K. Lukauskas
Réunion de lancement du Groupe permanent régional sur la peste porcine africaine	Berne (Suisse)	22 septembre	Dre M. Eloit, Pr. Dr N.T. Belev, Dre N. Leboucq & Dr E. Bonbon
Groupe de travail sur la 2e Conférence internationale sur la nutrition, qui doit se tenir à Rome (Italie) du 19 au 21 novembre 2014	Siège de l'OMS, Genève (Suisse)	22-23 septembre	Dre S. Corning
6e Groupe de coordination internationale du projet financé par l'OMS et la Fondation Bill & Melinda Gates pour l'élimination de la rage chez l'humain et chez l'animal	Durban (Afrique du Sud)	22-24 septembre	Dr P. Bastiaensen
Atelier national sur le bien-être animal, organisé par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala	Guatemala (Guatemala)	23 septembre	Dre M. Arroyo Kuribreña

réunions et visites

Septembre 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunion du Groupe de travail collaboratif du CPRA sur la recherche dans les domaines de la santé animale et du bien-être animal	Paris (France)	23-24 septembre	Dre B. Freischem
Réunion internationale sur les maladies entériques porcines à coronavirus	Chicago (États Unis)	23-25 septembre	Dr L.O. Barcos
26e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe	Berne (Suisse)	23-26 septembre	Dre K. Schwabenbauer, Dr B. Vallat, Dre M. Eloit, Dre P. Cáceres Soto, Dre S. Münstermann, Dr F. Caya, Mme N. Monsalve, Pr. Dr N.T. Belev, Dre A. Miteva, Mme R. Kostova, Pr. K. Lukauskas, Dre E. Panina, Dr A. Kozhayev, Dre N. Leboucq, Dr S. de La Rocque, Dr S. Ralchev & Dr E. Bonbon
1e session de formation du Programme de l'OIE pour l'amélioration du bien-être animal (Programme IAWP) en République de Corée	Incheon (Rép. de Corée)	23-26 septembre	Dre M.E.J. Villareal & Dre Y. Oh
Atelier sur l'abattage décent des animaux dans le cadre du rite halal	Le Caire (Égypte)	24 septembre	Dr L.H. Stuardo Escobar
Cours de formation sur le diagnostic des maladies animales transfrontalières : approches pratiques pour l'introduction de nouveaux tests pour une utilisation de routine dans les laboratoires de diagnostic vétérinaire, organisé par l'AIEA	Seibersdorf (Autriche)	24 septembre	Dre L. Awada & Dr F. Diaz
Rencontre du sous-groupe « Élevage » des partenaires techniques et financiers du Mali	Bamako (Mali)	24 septembre	Dr D. Bourzat
3e réunion élargie du Comité de coordination des points de contact nationaux du projet OIE/JTF pour le contrôle de la fièvre aphteuse en Asie	Lanzhou (Rép. Pop. de Chine)	24-25 septembre	Dr H. Kugita, Dre C. Buranathai, Dr L. Liu, Dre A. Poirier & Dr K. Kukreja
Réunion du Conseil d'administration de GALVMed	Rome (Italie)	24-26 septembre	Dr K. Hamilton
Rencontres bilatérales réunissant plusieurs agences gouvernementales des États-Unis (FDA, USAID, DOS)	Washington, DC (États-Unis)	25 septembre	Dr B. Vallat & Dr A. Dehove
Réunion ministérielle internationale à la Maison-Blanche, au cours de la 4e réunion du Programme mondial de sécurité sanitaire (GHSA)	Washington, DC (États-Unis)	26 septembre	Dr B. Vallat & Dr A. Dehove
Célébration de la Journée mondiale contre la rage et symposium scientifique	Peradeniya (Sri Lanka)	26 septembre	Dr T. Wijayathilaka

réunions et visites

Septembre 2014 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
1er séminaire international « Campus Afrique 2014 », organisé par la FUNCCET	Tenerife, îles Canaries (Espagne)	26-27 septembre	Dr A. Ripani
Célébration de la Journée mondiale contre la rage : programme de vaccination	Peradeniya (Sri Lanka)	28 septembre	Dr T. Wijayathilaka
Célébration de la Journée mondiale contre la rage : « Ensemble contre la rage »	Bangkok (Thaïlande)	28 septembre	Dr R. Abila, Dre A. Poirier, Dre M.J. Gordoncillo & Mme C. Dy
2e réunion du Groupe de travail de l'OMD chargé de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges	Bruxelles (Belgique)	29-30 septembre	Dr D. Belton & Dre N. Leboucq
Conférence régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur la facilitation des déplacements internationaux des chevaux de compétition	Dubaï (Émirats arabes unis)	29 septembre – 1er octobre	Dre M. Eloit, Dre C. Bertrand-Ferrandis, Dre S. Münstermann, Dr R. Bouguedour, Dr G. Yehia, Dr X. Pacholek, Dr A. El Romeh & Mme R. Rizk
24e Session du Comité de l'agriculture de la FAO (couvrant notamment la PPR, l'antibiorésistance et le programme pour le développement durable de l'élevage)	Siège de la FAO, Rome (Italie)	29 septembre – 2 octobre	Dr B. Evans & Dr J. Domenech
Séminaire de formation conjoint UA-BIRA/FAO-ECTAD/VETGOV sur les outils d'aide à la prise de décision en matière d'élevage - EXTRAPOLATE (FAO) et LSIPT (ALive, FAO, UA-BIRA, CIRAD, Banque mondiale)	Naivasha (Kenya)	29 septembre – 3 octobre	Dr W. Masiga
Atelier sur les meilleures pratiques en matière de surveillance zoosanitaire, organisé par le consortium RISKSUR	La Haye (Pays Bas)	30 septembre	Dr G.J. Torres Peñalver
Atelier consultatif de l'ILRI pour examiner les résultats obtenus concernant la fièvre de la Vallée du Rift dans le cadre du projet « Santé d'avenir » (« Healthy Future ») et leurs implications en termes de prise de décision et d'action à l'encontre de la maladie	Naivasha (Kenya)	30 septembre – 1er octobre	Dr P. Bastiaensen

épidémiologie & programmes de lutte contre les maladies animales

Situation de la peste porcine africaine dans le monde

La peste porcine africaine est endémique en Afrique subsaharienne. En dehors du continent africain, des foyers ont été notifiés dans les Amériques (les plus récents au Brésil en janvier 1981 et en Haïti en 1984)[1]. En Europe, la peste porcine africaine sévit à l'état endémique sur l'île de Sardaigne (Italie), depuis 1982[2]. En 2007 la peste porcine africaine a pénétré en Géorgie, puis s'est rapidement propagée à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan et à une partie du sud de la Russie, affectant les porcs domestiques et les sangliers. En 2012 la maladie a pénétré en Ukraine.

Au total, en Europe, huit Pays membres de l'OIE (Bélarus, Estonie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie et Ukraine) ont notifié la survenue de foyers de peste porcine africaine entre le 1er janvier 2013 et le 9 décembre 2014. Pour le Bélarus, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne, il s'agissait de la première notification de la peste porcine africaine sur leur territoire. La Russie et l'Ukraine ont rapporté la propagation de la maladie dans de nouvelles zones. Les foyers notifiés par le Bélarus concernaient uniquement les porcs domestiques ; en Estonie, la maladie a été observée

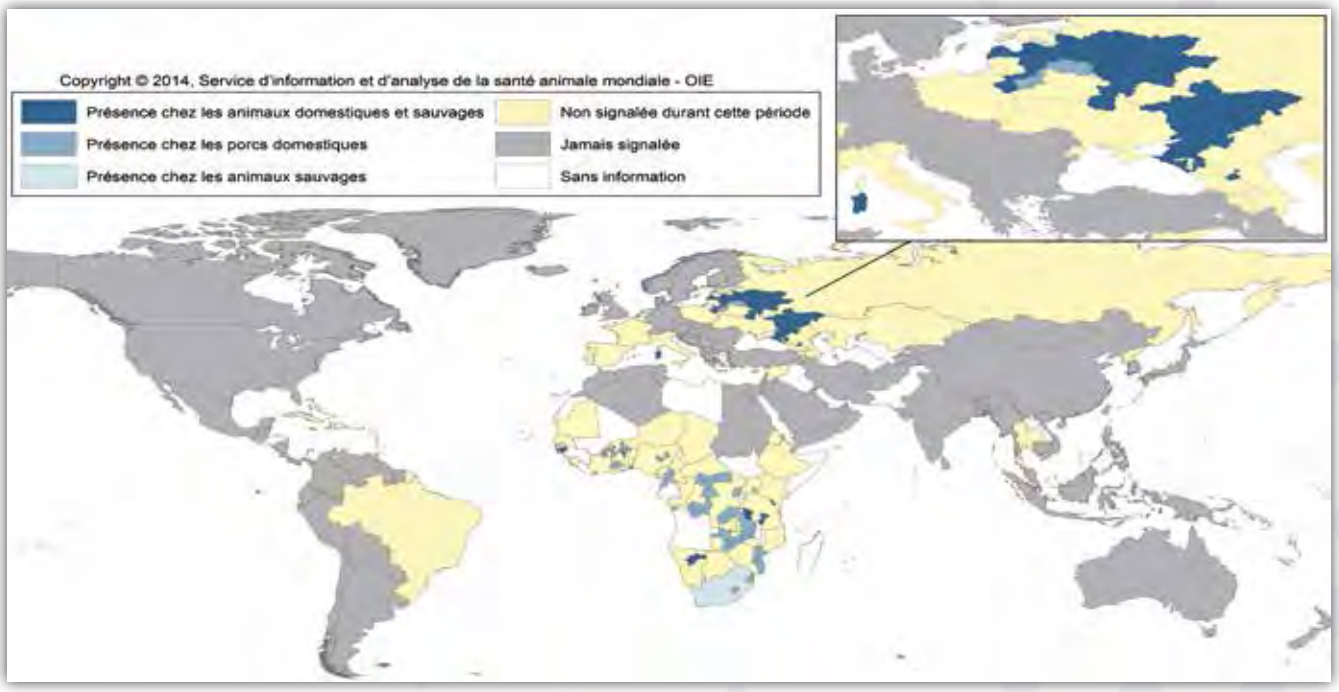

Fig. 1

Distribution mondiale de la peste porcine africaine entre le 1er janvier 2013 et le 9 décembre 2014

1 www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Countryinformation/Reporting/index/newlang/fr

2 Costard S., Wieland B., de Glanville W., Jori F., Rowlands R., Vosloo W., Roger F., Pfeiffer D.U. & Dixon L.K. (2009). – African swine fever: how can global spread be prevented? *Philos. Trans. Roy. Soc. Lond. B*, **10** (1530), 2683–2696. www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2865084

chez les sangliers, tandis que les foyers rapportés par l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Russie et l'Ukraine concernaient aussi bien les porcs domestiques que les sangliers (Fig. 1). À la date du 9 décembre 2014, les événements rapportés par l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Russie et l'Ukraine n'étaient pas encore clos.

En Afrique, 16 Pays membres (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie) ont notifié la maladie pendant cette période. La Côte d'Ivoire a rapporté la réapparition de la maladie. Le Bénin, le Tchad et la Zambie ont notifié la présence de la maladie dans des zones spécifiques. En outre, les pays suivants ont notifié dans leur rapport semestriel la présence endémique de la peste porcine africaine : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. Dém. du Congo, Ghana, Guinée-Bissau, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Tanzanie et Togo. Les foyers notifiés par l'Afrique du Sud ne concernaient que des suidés sauvages ; les foyers notifiés par 11 autres Pays membres ne concernaient que les porcs domestiques et 4 autres Pays membres ont déclaré la peste porcine africaine chez les porcs domestiques et les porcs sauvages (Fig. 1).

À la date du 9 décembre 2014, les événements rapportés par la Côte d'Ivoire et le Tchad n'étaient pas encore clos.

Comme cela a été indiqué ci-dessus, la peste porcine africaine sévit à l'état endémique dans certains pays d'Afrique ; d'autre part, la situation en Europe orientale constitue une menace permanente pour le reste du continent européen. Entre le 1er janvier 2013 et le 9 décembre 2014, au total 47 788 cas et 298 702 pertes d'animaux (morts, détruits ou abattus) ont été notifiés à l'OIE au niveau mondial.

Les Pays membres de l'OIE sont tenus de notifier tout événement épidémiologique exceptionnel dans les 24 heures suivant sa confirmation ; des rapports de suivi hebdomadaires doivent ensuite être transmis jusqu'à ce que l'événement soit clos. Lorsqu'il s'agit d'une maladie endémique et qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle souche ou qu'il n'y a pas une augmentation soudaine très importante de la morbidité ou de la mortalité, l'OIE encourage ses Pays membres à fournir les données quantitatives correspondantes à travers leur rapport semestriel, présentées par division administrative et par mois. Il est indispensable de recueillir et de partager cette information avec les autres Pays membres afin de circonscrire la maladie et de sécuriser les échanges.

Fiche d'information générale sur la peste porcine africaine :
www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Media_Center/docs/pdf/Disease_cards/ASF-FR.pdf

Forum international OIE/CIC sur la peste porcine africaine et autres problématiques de santé animale à l'interface faune sauvage–animaux de rente–être humain

Paris (France), 30 juin – 1er juillet 2014

Un forum organisé par l'OIE en collaboration avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) a réuni pour la première fois plus d'une centaine de représentants d'organisations actives dans les domaines de la chasse et de la gestion de la faune sauvage dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ainsi que des professionnels issus des Services vétérinaires nationaux de ces pays, notamment les points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage.

Les chasseurs jouant indubitablement un rôle important dans la détection précoce des maladies de la faune sauvage, leur rôle devrait être clairement reconnu lors de l'élaboration de systèmes efficaces de détection d'agents pathogènes d'origine animale dans la faune sauvage. Compte tenu de la menace imminente de la peste porcine africaine pour les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qui pourrait avoir des conséquences non seulement pour la santé des porcs mais également pour la biodiversité et la gestion des sangliers sauvages dans une grande partie de l'Europe, il devenait urgent de discuter de l'instauration d'une collaboration mutuelle afin de tenter de détecter, contrôler et éradiquer les maladies à l'interface faune sauvage–animaux de rente–humain.

Cette initiative visant à renforcer la coopération entre les vétérinaires, d'une part, et les chasseurs et les personnes responsables de la gestion de la faune sauvage, d'autre part, a été lancée conjointement par l'OIE et le CIC, une organisation

internationale regroupant plusieurs organismes de chasse gouvernementaux et nationaux, avec laquelle l'OIE a signé un accord de coopération officielle en mai 2011.

Après avoir présenté la situation de la peste porcine africaine en Europe centrale et en Europe de l'Est, les chasseurs et les vétérinaires ont conclu que les deux éléments les plus importants pour enrayer la propagation du virus étaient de sensibiliser sans relâche aux principaux aspects de la maladie et de suivre rigoureusement les mesures de biosécurité préconisées lors de la manipulation des carcasses, des viscères et des prélèvements. Toutefois, les avis divergeaient quant à une stratégie possible impliquant l'élimination massive des sangliers sauvages. Il a été recommandé à cet égard de mener une évaluation exhaustive du risque. En effet, les conséquences, tant prévisibles qu'imprévisibles, d'une mesure aussi radicale doivent être pleinement appréhendées. Les chercheurs des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE ont confirmé que la propagation de la peste porcine africaine avait été favorisée en premier lieu par les façons de faire des humains. Par conséquent, le rôle que sont susceptibles de jouer les suidés sauvages dans la transmission de la peste porcine africaine aux suidés domestiques pourrait être réduit à néant grâce à la mise en œuvre de mesures adéquates de biosécurité.

Au cours de la réunion, de nombreux exemples de bonnes pratiques mises en œuvre afin de parvenir à une collaboration efficace ont été présentés, notamment celles qui ont permis d'aboutir à l'élimination, dans de nombreux pays européens, de la rage chez le renard et de la peste porcine classique chez le sanglier. La collaboration étroite entre les vétérinaires et les chasseurs a permis d'aboutir à ces succès. Par conséquent, il est important que les Services vétérinaires indiquent clairement les mesures à prendre, leur période d'application, et le bénéfice qui peut en être tiré en fin de compte. La reconnaissance publique du rôle clé joué par les chasseurs, et les autres acteurs concernés, dans le succès d'une campagne sanitaire de premier plan, telle l'éradication de la rage sylvatique, ne peut que les encourager à y participer activement.

Plusieurs intervenants ont insisté sur le fait que les pratiques en matière de chasse, les systèmes de gestion de la faune sauvage, les conditions climatiques et les maladies prioritaires, différaient considérablement d'un pays à l'autre. Les membres du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage ont attiré l'attention sur le fait que tout système de surveillance des maladies de la faune sauvage, y compris ceux requérant la participation active des chasseurs, devaient être adapté à la situation locale.

À la lumière de ces résultats, il a été recommandé que les Services vétérinaires et les chasseurs parviennent à un consensus sur :

– les programmes de surveillance nationaux ou régionaux, qui décriront notamment le rôle des chasseurs et leurs obligations en matière de notification des maladies et de soumission d'échantillons ;

– des méthodes favorisant une communication limpide entre les autorités et la communauté de chasseurs ;

– les séances de formation destinées aux chasseurs qui permettront au final de mettre en place des réseaux fort utiles.

Il a également été convenu que les Laboratoires de référence et les Centres collaborateurs de l'OIE poursuivraient leurs travaux de recherche sur :

– la dynamique des populations d'animaux sauvages et de leurs maladies ;

– le développement de méthodes de prélèvement évitant de tuer les suidés sauvages ;

– le rôle des suidés sauvages dans la transmission de la maladie dans les régions à forte ou à faible densité de porcs domestiques ;

– le rôle des tiques dans la transmission d'agents infectieux aux animaux sauvages et à l'humain ;

– le développement éventuel d'un vaccin et de médicaments antiviraux pour lutter contre la peste porcine africaine.

Bien que cette réunion ait été très fructueuse, la participation des différentes organisations compétentes dans les domaines de la chasse et de la faune sauvage n'a pas été aussi élevée qu'escomptée. Il incombe donc aux Services vétérinaires nationaux de continuer à inclure ces acteurs dans leurs activités et à dialoguer avec eux en vue d'augmenter la participation de ces organisations dans les domaines d'intérêt commun avéré.

Dernier point, et non des moindres, le résultat de cette réunion illustre fort bien le concept « Une seule santé » qui établit des passerelles entre la faune sauvage, les animaux domestiques, les écosystèmes et la santé humaine.

Présentations (en anglais) :
www.oie.int/eng/OIE-CICASF_2014/presentations.html

Recommandations (en anglais) :
www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Conferences_Events/docs/pdf/recommendations/OIE_CICASF_2014/OIE-CIC_Recommendations.pdf

activités des Laboratoires de référence & Centres collaborateurs

Centres de référence de l'OIE récemment désignés et domaines de compétence respectifs

Centres collaborateurs de l'OIE

Réduction des menaces biologiques

Institute for Infectious Animal Diseases (IIAD)
1500 Research Parkway, Suite 130B, College Station,
Texas 77843-2129 (États-Unis)
Tel. +1-979 845 28 55 ; Fax +1-979 845 65 74
E-mail : fazd@ag.tamu.edu ; TBeckham@tvmdl.tamu.edu
Site web : http://iiad.tamu.edu/risk101/

En tant que Centre collaborateur de l'OIE, l'Institut des maladies animales infectieuses (IIAD), qui fait partie du complexe universitaire Texas A&M, mène des recherches pour élaborer des technologies d'aide à la décision, des programmes de formation et d'optimisation et des outils de diagnostic, afin d'améliorer la rapidité de détection, de riposte et de récupération en cas de foyer de maladie animale.

Parasites zoonotiques d'origine alimentaire de la Région Europe

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
27-31 avenue du Général Leclerc, 94701 Maisons-Alfort (France)
Tel. +33 (0)1 49 77 13 50 ; Fax +33 (0)1 49 77 26 26
E-mail : isabelle.vallee@ANSES.fr ; questions@ANSES.fr

Parasites d'origine alimentaire de la Région Asie-Pacifique

Institute of Zoonosis, Jilin University
5333 Xian Road, 130062 Changchun (Rép. Pop. de Chine)
Tel. +86-431 87 83 67 02
E-mail : liumy@jlu.edu.cn ; liumy36@163.com
Site web : www.jluhp.edu.cn/zuzhijigou/yanjiusuo/

Ce centre dispose de toutes les capacités et qualifications nécessaires pour effectuer des tests de diagnostic et pour identifier des parasites transmis par voie alimentaire, à savoir des helminthes (*Trichinella sp.*, cysticercose, *Clonorchis sinensis*) et des protozoaires (*Toxoplasma*, *Cryptosporidium*). Il travaille aussi à mettre au point de nouvelles méthodes de diagnostic et à produire des réactifs de référence. En outre, il peut fournir des services de formation, d'expertise et d'assistance scientifique et technique à des laboratoires de la République Populaire de Chine et dans d'autres pays de la région Asie–Pacifique si la demande lui en est faite ; il peut également être consulté sur les politiques nationales ou régionales de lutte contre les maladies et fournir le matériel de formation correspondant au niveau national ou régional.

Sécurité sanitaire des aliments

Consortium formé par

Veterinary Public Health Centre (VPHC), Agri-Food and Veterinary Authority (AVA)
10 Perahu Road, Singapore 718837 (Singapour)
Tel. +65-6795 2832 ; Fax +65-6861 9491
E-mail : Chua_Tze_Hoong@ava.gov.sg
Site web : www.ava.gov.sg/FoodSector/FoodTestingAndCertification/TestingOfFoodAndFoodProd/

Division of Health and Environment Sciences (DHES), School of Veterinary Medicine, Rakuno Gakuen University
582 Bunkyoudai-Midorimachi, Ebetsu,
Hokkaido 069-8501 (Japon)
Tel. +81-11 388 47 61
E-mail : kmakita@rakuno.ac.jp
Site web : www.rakuno.ac.jp/dep05/

et l'actuel Centre collaborateur de l'OIE

Research Center for Food Safety (RCFS), Graduate School of Agricultural and Life Sciences, the University of Tokyo
Yayoi 1-1-1, Bunkyo-ku, Tokyo, 113-8657 (Japon)
Tel. +81 50 37 97 18 60 ; Fax +81 48 600 2372
E-mail : aksugiur@mail.ecc.u-tokyo.ac.jp
Site web : www.frc.a.u-tokyo.ac.jp

De gauche à droite : Dr Chua Tze Hoong (VPHC, AVA, Singapour), Dr Kohei Makita (DHES, Japon), Dr Paul Chiew King Tiong (VPHC, AVA, Singapour) et Pr. Katsuaki Sugiura (RCFS, Japon)

Ce Centre collaborateur est constitué d'un consortium entre trois institutions partenaires. Il a pour objectif de promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, en particulier au niveau de la production animale en Asie. Il propose aux Pays membres de l'OIE des services pour ce qui concerne l'évaluation des risques sanitaires alimentaires, les zoonoses alimentaires, la résistance aux antimicrobiens, l'analyse des dangers chimiques, biologiques et physiques dans l'alimentation, ainsi que d'autres thématiques intéressant la sécurité sanitaire des aliments, au moyen d'une recherche collaborative, d'une coopération technique et d'ateliers.

Gestion des risques biologiques dans les laboratoires

Sandia National Laboratories, International Biological Threat Reduction Program (SNL/IBTR)
10600 Research Road SE, Albuquerque, New Mexico 87123 (États-Unis)
Tel. +1-505 284 94 89 ; Fax +1-505 284 06 09
E-mail : jmgaudi@sandia.gov
Site web : www.biosecurity.sandia.gov/ibtr/home.html

Ce Centre collaborateur soutiendra la mission de l'OIE en fournissant un service d'expertise en matière de biorisque (biosécurité et biosûreté) pour les laboratoires qui manipulent des agents pathogènes zoonotiques ou spécifiques aux animaux, ainsi que pour les travaux que ces laboratoires mènent sur le terrain. L'assistance technique que propose le SNL/IBTR comprend les évaluations de risque, la conception de laboratoires en fonction du risque, et la mise en œuvre de systèmes de gestion du biorisque. Le SNL/IBTR possède, entre autres outils, une vaste bibliothèque de modules de formation et de modèles adaptables, qui peuvent être utilisés par les laboratoires internationaux pour élaborer un programme pérenne de gestion du biorisque prenant en compte les besoins spécifiques de l'établissement, les évaluations de risque, les réglementations et recommandations locales, nationales et internationales ainsi que les ressources disponibles.

Épidémiologie vétérinaire et santé publique

Consortium formé par

China Animal Health and Epidemiology Centre (CAHEC), Ministry of Agriculture
369 Nanjing Road, Qingdao 266032 (Rép. Pop. de Chine)
Tel. +86-532 85 63 72 37 ; Fax +86-532 85 65 37 16
E-mail : huangbx@cahec.cn ; huangbaoxu@hotmail.com
Site web : www.cahec.cn

et l'actuel Centre collaborateur de l'OIE

EpiCentre, Massey University
P/Bag 11 222, Palmerston North 4442 (Nouvelle-Zélande)
Tel. +64-6 35 05 195
E-mail : T.E.Carpenter@massey.ac.nz ;
N.P.French@massey.ac.nz
Site web : http://epicentre.massey.ac.nz

Le CAHEC est spécialisé dans les stratégies de prévention et de lutte contre les maladies animales, les politiques de santé animale et l'évaluation du statut sanitaire, les enquêtes épidémiologiques en cas de foyers de maladies animales émergentes ou de zoonoses, l'analyse de risque en rapport avec les maladies animales transfrontalières, l'analyse des chaînes de valeur et l'approche par écozones pour lutter contre les maladies animales et gérer les mouvements d'animaux.
Le CAHEC fournira un service de formation sur l'épidémiologie vétérinaire pour les vétérinaires praticiens, fournira un appui technique pour la recherche épidémiologique, et mènera des activités de collaboration multilatérale sur les approches épidémiologiques pour tous les Pays membres de l'OIE.

Santé publique vétérinaire

PANAFTOSA-Pan American Health Organization, Veterinary Public Health
Av. Governador Leonel de Moura Brizola 7778, Parque São Bento, CEP 25040-004, Duque de Caxias, RJ (Brésil)
Tel. +55 21 36 61 90 02 ; Fax +55 21 36 61 90 01
E-mail : cosivio@paho.org ; cosivio@panaftosa.ops-oms.org
Site web : www2.paho.org/panaftosa

Génomique virale et bio-informatique

Medical Research Council, University of Glasgow Centre for Virus Research (CVR)
464 Bearsden Road, Glasgow G61 1QH (Royaume-Uni)
Tel. +44-141 330 25 41
E-mail : Massimo.Palmarini@glasgow.ac.uk
Site web : www.bioinformatics.cvr.ac.uk

Ce Centre collaborateur sera spécialisé dans la mise au point d'outils bio-informatiques et dans la formation à leur utilisation, afin de faciliter la mise à disposition collaborative et l'analyse des données de génomique virale au sein de la communauté d'acteurs de la santé animale.

Laboratoires de référence de l'OIE

Maladies des animaux aquatiques

Infection par le virus de l'anémie infectieuse du saumon

Laboratorio de Patología Acuícola, Laboratorio de Genética e Inmunología Molecular, Pontificia Universidad Católica de Valparaíso
Avda. Universidad 330, Curauma, Valparaíso (Chili)
Tel. +56-32 227 48 28
E-mail : smarshal@ucv.cl ; diagnostico@ucv.cl
Expert de référence désigné :
Dr Sergio Hernán Marshall González

Ce laboratoire est spécialisé dans le diagnostic, la surveillance, la prévention et la lutte contre l'infection par le virus de l'anémie infectieuse du saumon. Des outils moléculaires ont été mis au point et validés pour mener à bien des diagnostics fiables et reproductibles, notamment les différentes formes de réaction en chaîne par polymérase (PCR classique, en temps réel après transcription inverse, in situ), l'analyse des courbes de fusion à haute résolution (HRM) et l'électrophorèse sur gel en gradient dénaturant (DGGE), ainsi que la conception, la synthèse et la validation de sondes peptidiques et d'acide nucléique.
En outre, des recherches sont menées pour mieux comprendre la biologie de l'infection par ce virus.

Infection par l'alphavirus des salmonidés

National Veterinary Institute
P.O. Box 750, Sentrum, 0106 Oslo (Norvège)
Tel. +47 23 21 60 00 ; Fax. +47 23 21 60 01
E-mail : torunn.taksdal@vetinst.no
Expert de référence désigné : **Dre Torunn Taksdal**

Ce laboratoire fournit une aide au diagnostic et des matériels de référence pour la détection de l'infection par l'alphavirus des salmonidés. Il dispose de spécialistes en diagnostic et surveillance sanitaire, et d'une expertise notamment en pathologie, virologie, sérologie et épidémiologie.
Ses travaux de recherche ont porté notamment sur l'infection expérimentale par l'alphavirus des salmonidés, l'histopathologie, les variants génomiques du virus, l'épidémiologie de la propagation du virus entre fermes aquacoles et les effets des mesures de prévention.

Maladie des points blancs

College of Bioscience and Biotechnology, National Cheng Kung University
No.1, University Road, Tainan City 701 (Taipei Chinois)
Tel. +886-6 275.75.75 ext. 31010 ; Fax +886-6 208.36.63
E-mail : gracelow@mail.ncku.edu.tw
Expert de référence désigné : **Dre Grace Lo**

Ce laboratoire fournit aux Pays membres de l'OIE des matériels de référence pour le diagnostic de la maladie des points blancs, ainsi que des conseils pour la combattre. Afin de mettre au point des mesures susceptibles d'aider à lutter contre cette maladie, le laboratoire met souvent sur pied des partenariats avec des institutions publiques et avec le secteur privé au sein des Pays membres en vue d'une collaboration dans les domaines de recherche suivants :
a) stratégies développées par le virus du syndrome des points blancs (WSSV) pour déjouer les défenses de l'hôte et assurer la multiplication virale dans les cellules
b) analyse des réseaux d'interaction des protéines virales du WSSV et l'induction de mécanismes de réponse au stress chez la crevette,
c) développement d'une plateforme de technologies et de ressources pour l'étude du WSSV et de ses interactions avec l'hôte, afin de faire progresser la compréhension du virus et de la pathogenèse de l'infection.

Maladies des animaux terrestres

Chlamydiose aviaire (due à *Chlamydia psittaci*)

Laboratory for Immunology and Animal Biotechnology, Ghent University, Faculty of Bioscience Engineering, Department of Molecular Biotechnology
Coupure links, 653, 9000 Ghent (Belgique)
Tel. +32-09 264 59 72 ; Fax +32-09 264 62 19
E-mail : Daisy.Vanrompay@ugent.be
Expert de référence désigné : **Pre Daisy Vanrompay**

Ce laboratoire est spécialisé dans le diagnostic de *Chlamydia psittaci* ainsi que dans la pathogenèse, la prévention et le développement d'un vaccin contre cet agent. Différentes techniques de culture sont disponibles (œufs embryonnés et diverses cultures cellulaires), de même que des outils moléculaires et sérologiques tels que la PCR en temps réel pour la détection spécifique de l'agent et son génotypage, et ELISA utilisant un antigène recombinant pour la détection des anticorps chez plusieurs espèces aviaires. Une part importante du travail consiste à conseiller et former des vétérinaires et des étudiants.

Peste des petits ruminants

National Diagnostic Center for Exotic Animal Diseases (CEAD), China Animal Health and Epidemiology Center (CAHEC)
369 Nanjing Road, Qingdao 266032 (Rép. Pop. de Chine)
Tel. +86-532 87 83 91 88 ; Fax +86-532 87 83 99 22
E-mail : wangzhiliang@cahec.cn ; zlwang111@163.com
Expert de référence désigné : **Dr Zhiliang Wang**

Ce laboratoire est engagé depuis de nombreuses années dans le diagnostic, la surveillance, la prévention et le contrôle de la peste des petits ruminants (PPR). C'est le seul laboratoire national de référence pour la PPR en Chine. Il utilise une grande variété d'outils de diagnostic, des plus classiques aux plus perfectionnés (tests de pyroséquençage et tests ambulatoires). C'est ce laboratoire qui a diagnostiqué le premier foyer de PPR en Chine en 2007 et qui a procédé à la confirmation de tous les foyers qui ont suivi. Le CEAD a rédigé le premier plan national de surveillance et de contrôle de la PPR, qui est mis à jour chaque année. Il fournit également des trousses de diagnostic ainsi que des formations nationales et internationales.

Leishmaniose

Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia (IZSSi), Centro di Referenza Nazionale per le Leishmaniosi (C.Re.Na.L.)
Via Gino Marinuzzi 3, 90129, Palermo (Italie)
Tel. +39-091 656 53 68 ; Fax +39-091 656 35 68
E-mail : fabrizio.vitale@izssicilia.it
Expert de référence désigné : **Dr Fabrizio Vitale**

Ce laboratoire est un centre national de référence de la leishmaniose animale depuis 2003. En tant que nouveau Laboratoire de référence de l'OIE, il est apte à réaliser des épreuves sérologiques (fluorescence indirecte, ELISA) et des tests de diagnostic moléculaire (y compris PCR en temps réel) appliqués à la leishmaniose animale, de même que l'isolement et l'identification des souches. L'IZSSi met son expertise au service de la recherche et du diagnostic de confirmation chez l'animal et produit du matériel de référence. Il intervient dans un programme de contrôle de compétences inter-laboratoires et dans les plans de surveillance pour la prévention et le contrôle de la leishmaniose animale.

Babésiose et Theilériose

Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia (IZSSi), Centro di Referenza Nazionale per Anaplasma, Babesia, Rickettsia e Theileria (C.R.A.Ba.R.T.)
Via Gino Marinuzzi 3, 90129, Palermo (Italie)
Tel. +39-091 656 53 41 ext. 219 ; Fax +39-091 656 53 35
E-mail : santo.caracappa@izssicilia.it
Expert de référence désigné : **Dr Santo Caracappa**

Les activités du Laboratoire de référence de l'OIE pour la babésiose comprennent l'utilisation d'outils de diagnostic validés selon les normes de l'OIE, le développement de procédures pour accroître la mise à disposition de tests de diagnostic pour identifier les agents pathogènes, et des travaux

de recherche visant à améliorer les performances du dépistage et d'accroître nos connaissances concernant le potentiel zoonotique de cette maladie.
Le Laboratoire de référence de l'OIE pour la theilériose utilise des méthodologies de diagnostic validées selon les normes de l'OIE, met au point de nouvelles procédures pour accroître la mise à disposition de tests de diagnostic pour identifier les agents pathogènes avec certitude, et mène des recherches sur les enquêtes épidémiologiques.

Rage

Centro Nacional de Servicios de Diagnóstico en Salud Animal (CENASA), Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria (SENASICA)
Km 37,5 Carretera Federal México-Pachuca,
55740 Tecámac, Estado de México (Mexique)
Tel. +52-55 5905 1000 ext. 53002
E-mail : juan_montano@virologiahoy.org ;
juan.montano@senasica.gob.mx
Expert de référence désigné :
Dr Juan Antonio Montaño Hirose

Ce laboratoire procède à des évaluations sérologiques des animaux de compagnie vaccinés. Il est apte à évaluer l'efficacité des différentes campagnes nationales de vaccination, contre la rage bovine comme contre la rage canine. Le CENASA possède également une expertise particulière en ce qui concerne les tests moléculaires appliqués au diagnostic de la rage et à la caractérisation génomique, ainsi qu'en matière d'analyse épidémiologique des cas de rage à des fins de contrôle de la maladie. De manière générale, ce laboratoire vise à collaborer avec les laboratoires de diagnostic présents en Amérique centrale, à distribuer un standard international pour les vaccins vétérinaires contre la rage produits au Mexique, et à améliorer notre connaissance de l'épidémiologie de la rage bovine transmise par les chauves-souris hématophages en Amérique latine.

nouvelles des Pays membres

Auto-déclaration

Hormis la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste équine, la peste des petits ruminants, la peste porcine classique et l'encéphalopathie spongiforme bovine, pour lesquelles l'OIE dispose actuellement d'une procédure de reconnaissance de statut officiel, l'auto-déclaration d'un pays ou d'un territoire d'absence d'une maladie figurant sur la liste de l'OIE relève de la responsabilité du Pays membre concerné et l'OIE décline toute responsabilité en cas d'inexactitudes dans la publication d'auto-déclarations concernant le statut d'un pays ou d'une zone au regard d'une maladie.

Auto-déclaration de la Nouvelle-Zélande concernant le statut indemne d'infection par le virus de l'artérite équine

adressée à l'OIE le 24 juin 2014 par le Docteur Matthew Stone, Délégué de la Nouvelle-Zélande auprès de l'OIE, Directeur de la Direction des animaux et des produits d'origine animale, Ministère des industries primaires, Wellington

Historique de l'infection par le virus de l'artérite équine en Nouvelle-Zélande

Le virus de l'artérite équine (VAE) a été détecté pour la première fois dans la population équine de la Nouvelle-Zélande en 1988. Il s'était probablement propagé à partir de chevaux infectés importés d'Amérique du Nord. Une enquête sérologique réalisée en 1989 a révélé une circulation virale importante dans le secteur des trotteurs américains (standardbreds), avec une prévalence sérologique de 54 % (intervalle de confiance [IC] à 95 % compris entre 45 % et 63 %) chez les standardbreds testés. En revanche, le pourcentage de pur-sang séropositifs était faible, avec 3 % de résultats positifs au test de neutralisation virale pour la détection d'anticorps dirigés contre le VAE.

Mise en place des mesures de contrôle de l'infection par le virus de l'artérite équine en Nouvelle-Zélande

En 1989 la Nouvelle-Zélande, peu de temps après la première détection de l'infection à VAE sur son territoire, a rendu obligatoire la notification de cette maladie et a mis en place un dispositif de contrôle spécifique. Le but ultime du dispositif était d'éradiquer le VAE de la population équine néo-zélandaise. Le dispositif était axé sur l'analyse sérologique de la totalité des étalons, complétée par un contrôle virologique de la semence des étalons ayant présenté une sérologie positive (isolement viral par culture cellulaire) ; il prévoyait un certain nombre de vérifications relatives à l'utilisation des étalons porteurs et stipulait la mise en isolement des juments pleines.

Une nouvelle étude a été réalisée en 1990 afin de déterminer la prévalence sérologique de l'infection à partir des résultats des étalons testés dans le cadre du dispositif de contrôle de l'infection à VAE. Il est apparu que 3 % des pur-sang (IC à 95 % compris entre 1 % et 5 %) et 37 % des standardbreds (IC à 95 % compris entre 31 % et 43 %) avaient présenté un résultat positif au test de neutralisation virale. Les titres obtenus étaient faibles chez les pur-sang mais très élevés chez les standardbreds. Les étalons séropositifs ont été soumis à un test virologique sur sperme (isolement viral sur culture cellulaire) sans que la présence du virus ait été décelée. Il n'a été détecté d'anticorps chez aucun des 121 étalons d'autres races testés (IC à 95 % compris entre 0 % et 4 %). Une faille du dispositif a néanmoins été enregistrée pendant la période 1997-1998 : un étalon standardbred précédemment confirmé non infecté par le VAE et qui avait stationné dans le même haras qu'un étalon porteur a donné des résultats positifs à la recherche du virus dans le sperme. En effet, on a découvert que le sperme de l'étalon porteur avait été utilisé par inadvertance pour inséminer des juments en dehors du protocole de quarantaine. Le suivi rétroactif des contacts n'a détecté aucun autre étalon porteur en dehors de celui précédemment identifié. En conséquence, le dispositif a été renforcé, avec l'obligation de procéder à des vérifications sur l'utilisation du sperme des étalons excréteurs et de vacciner contre l'artérite virale équine tout étalon stationné avec un étalon porteur.

En 2002, un récapitulatif des analyses effectuées dans le cadre du dispositif pour le contrôle de l'infection avait démontré qu'en dépit de la défaillance enregistrée en 1997 et 1998 le programme mis en œuvre entre 1989 et 2002 avait été efficace, comme l'indiquent la prévalence sérologique en baisse au sein de la population équine et la diminution du nombre de porteurs avérés du VAE. Le nombre d'étalons porteurs est passé d'un maximum de 20, en 1991-1992, à 3 en 2002. Le dernier étalon porteur du VAE a été euthanasié en juin 2012, à l'âge de 20 ans. Aucun étalon n'est actuellement porteur du VAE en Nouvelle-Zélande. Aucun signe clinique de l'artérite virale équine n'a été observé chez des chevaux depuis que la maladie a été diagnostiquée pour la première fois en 1988.

Suivi et surveillance de l'artérite virale équine

L'artérite virale équine est une maladie à déclaration obligatoire en Nouvelle-Zélande, en vertu de la loi sur la biosécurité (Biosecurity Act) promulguée en 1993.

Récapitulatif de l'ensemble des analyses sérologiques

Au total, 7 157 comptes rendus de tests sérologiques réalisés pendant les sept années de la période considérée, à savoir de janvier 2005 à novembre 2011[1], ont pu être analysés. Parmi ces comptes rendus, 283 concernaient des étalons testés dans le cadre du dispositif de contrôle de l'artérite virale équine, 6 598 concernaient des tests réalisés dans le cadre d'importations/exportations et 276 provenaient d'enquêtes sur les maladies animales transfrontalières. En revanche, l'étude n'a pas pris en compte 48 autres comptes rendus d'analyses effectuées sur des juments dans le cadre de tests de saillie destinés à confirmer le statut de porteurs des étalons séropositifs.

Vingt neuf races équines étaient représentées dans ces données (lorsque la race proprement dite n'était pas précisée il y avait indication du type de race ou d'équidé, à savoir, cheval de compétition, cheval de sport, warmblood ou poney de polo). Le nombre médian d'équidés de chaque race était 7 (minimum 1, maximum 5 369). La taille de l'échantillon obtenu en regroupant les races selon trois catégories était suffisante pour la détection d'une prévalence sérologique inférieure ou égale à 1,7 % dans chaque catégorie (Tableau I).

1 Le choix de cette période a été arrêté début 2012 pour la réalisation d'une étude dont les résultats sont rapportés dans un article publié par le *New Zealand Veterinary Journal* : McFadden A.M.J., Pearce P.V., Orr D., Nicoll K., Rawdon T.G., Pharo H. & Stone M. (2013). – Evidence for absence of equine arteritis virus in the horse population of New Zealand. *NZ vet. J.*, **61** (5), 300–304.

Les données sérologiques analysées intègrent les résultats des tests réalisés :

– aux fins d'importation ou d'exportation

– dans le cadre du dispositif de contrôle de l'artérite virale équine

– lors d'enquêtes sur les maladies animales transfrontalières.

Dispositif de contrôle de l'infection par le virus de l'artérite équine

Les 465 étalons suivis dans le cadre du dispositif de contrôle de l'infection par le VAE au cours des onze années considérées (2001-2011) ont été confirmés négatifs. Ce statut a été déterminé soit par un résultat négatif à l'analyse sérologique (n = 389) soit, pour les étalons ayant été vaccinés et présentant donc une sérologie positive, par un résultat négatif à l'examen virologique de la semence par isolement viral sur culture cellulaire (n = 93). Après avoir réparti les 465 étalons selon les trois catégories d'équidés, la taille d'échantillon analysée s'est avérée suffisante pour détecter une prévalence sérologique comprise entre 3 % et 9 % dans chaque catégorie (Tableau II). La plupart des tests réalisés dans la catégorie « Autres » concernaient des appaloosa (25 %, 45/181) et des quarter-horses (36 %, 65/181). Au total, 27 races équines étaient représentées dans la catégorie « Autres ».

Dans le cadre du dispositif de contrôle de l'artérite virale équine, tout étalon ayant donné un résultat positif à la sérologie a fait l'objet d'une recherche du virus dans le sperme par culture sur cellules. Le dispositif de contrôle de l'artérite virale équine prévoyait que les juments précédemment séronégatives saillies par un étalon séropositif dont le sperme n'avait pu être collecté pour une recherche du virus soient soumises à un test sérologique afin de déterminer le statut d'excréteur de l'étalon.

Au total, 93 étalons (20 %, 93/465) ont fait l'objet d'un prélèvement de sperme pour la recherche du virus par culture cellulaire, qui s'est avérée négative dans tous les cas. Ce test a été pratiqué à plusieurs reprises sur 46 % de ces étalons (43/93) pendant la période considérée. Après examen des races auxquelles appartenaient les étalons testés, il est apparu que 93 % (83/89) des échantillons provenaient d'étalons standardbred, qui sont plus nombreux à avoir été vaccinés ; le recours à la recherche du virus sur culture pour déterminer le statut de ces étalons au regard de l'artérite virale équine a donc été plus fréquent.

Tableau I

Synthèse statistique du nombre d'épreuves sérologiques (test de neutralisation virale) réalisées pour déterminer le statut des équidés testés au regard de l'infection par le virus de l'artérite virale équine de janvier 2005 à novembre 2011

Race ou catégorie	Nombre d'équidés testés	Intervalle de confiance pour une prévalence de 0 %
Pur-sang	5 369	0–0,1 %
Standardbred (trotteur américain)	344	0–1,6 %
Autres (compétition/sport/loisir)	826	0–0,7 %
Pas d'information sur la race	618	0–0,9 %
Total	**7 157**	**0–0,1 %**

Tableau II

Synthèse statistique des étalons testés dans le cadre du dispositif de contrôle de l'infection par le virus de l'artérite virale équine en Nouvelle-Zélande, sur une période de onze ans allant de 2001 à la fin 2011

Race ou catégorie	Nombre d'équidés testés	Intervalle de confiance pour une prévalence de 0 %
Pur-sang	57	0–9 %
Standardbred (trotteur américain)	117	0–5 %
Autres (compétition/sport/loisir)	181	0–3 %
Pas d'information sur la race	110	0–4 %
Total	**465**	**0–1 %**

Enquêtes sur les maladies animales transfrontalières

Pendant la période allant de 2005 à 2011, 84 enquêtes ont été conduites sur des maladies animales transfrontalières, afin d'écarter l'infection par le VAE. Certaines de ces enquêtes ont été conduites suite à des sérologies positives, mais dans leur majorité elles visaient à élucider des suspicions cliniques ou des anomalies hématologiques. La majorité des comptes rendus d'enquêtes réalisées pour ces motifs provenaient de laboratoires vétérinaires régionaux (74 %, 48/65) ; un quart provenait de vétérinaires privés (26 %, 17/65).

Les tableaux cliniques présentés par les équidés examinés lors de ces enquêtes ont été étudiés. Dans un pourcentage de cas assez similaire a été constaté soit de l'œdème (55 % des cas, 38/69) soit de l'anémie (45 % des cas, 31/69), tandis que la présence simultanée des deux signes a été observée dans 20 % des cas (14/69). Des troubles respiratoires (18 %, 9/49) ou des antécédents récents d'avortement (8 %, 6/71) ont été plus rarement observés. Une atteinte fébrile a été rapportée chez 19 chevaux (30 %, 19/64) et 37 chevaux présentaient une évolution inflammatoire révélée par numération-formule sanguine. La majorité des enquêtes (91 %, 70/77) ont été menées dans des propriétés équestres n'ayant qu'un seul cheval affecté. Sept autres enquêtes ont concerné des propriétés ayant plusieurs chevaux affectés. Les différences de dénominateur dans les chiffres ci-dessus sont dues à des lacunes dans le relevé des signes cliniques lors des enquêtes sur les équidés affectés.

L'âge médian des chevaux affectés était de 4 ans (moyenne = 6,9 ans ; fourchette d'âges = 4 mois – 35 ans). Il s'agissait majoritairement de mâles (hongres, poulains et étalons ; 63 %, 48/76). La race a été relevée pour 56 des chevaux examinés : 35 pur-sang, 11 standardbreds, 4 warmbloods, 2 pur-sang arabes, 2 clydesdales, 1 appaloosa et 1 poney shetland.

L'infection par le VAE a été écartée dans tous les cas.

Dans les cas où l'enquête avait été suscitée par une sérologie positive, différentes méthodes ont été utilisées pour exclure l'exposition au virus de l'artérite équine : examen de l'historique de vaccination, nouvelle analyse sérologique, analyse des chevaux ayant été en contact avec les chevaux séropositifs. Les étalons ont été soumis à un prélèvement de sperme en vue d'un test virologique (isolement sur culture et/ou amplification en chaîne par polymérase [PCR]). Dans tous les cas, les résultats ont confirmé que les sérologies positives antérieures étaient dues soit à des réactions croisées, soit à la vaccination préalable des chevaux avant leur arrivée en Nouvelle-Zélande. Au total 276 sérums ont été analysés dans le cadre des enquêtes sur les maladies transfrontalières, sans déceler la présence d'anticorps dans les échantillons testés.

Les dispositions minimales applicables aux importations d'équidés et de sperme d'équidés en Nouvelle-Zélande sont conformes aux exigences énoncées dans le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE sur l'infection par le VAE (chapitre 12.9, édition 2013).

Vaccination

La vaccination des chevaux contre l'infection par le VAE est autorisée en Nouvelle-Zélande aux seules fins d'exportation. La Nouvelle-Zélande importe régulièrement des étalons pour la reproduction ; la plupart d'entre eux ont été vaccinés dans leur pays d'origine avant leur arrivée en Nouvelle-Zélande. Le fait de maintenir leur statut vaccinal permet de les réexporter en cas de vente ou de transfert dans des haras d'autres pays. Nombre d'étalons de Nouvelle-Zélande sont utilisés pour l'exportation de sperme. La réglementation sanitaire des pays importateurs exige la présentation de certificats attestant le respect du protocole vaccinal au regard de l'infection par le VAE, conformément aux recommandations du fabriquant. C'est la raison pour laquelle des étalons exposés à une infection vaccinale conserveront leur statut vaccinal à des fins d'exportation. La dernière vaccination d'équidés à des fins de prophylaxie en Nouvelle-Zélande remonte à 2003. Le dernier étalon excréteur est mort en 2012[2]. Cet étalon avait stationné en isolement de 2007 à 2012 et le risque de transmission de l'infection a été maîtrisé grâce à une mise en quarantaine stricte et contrôlée. Avant 2007, l'étalon avait stationné en isolement avec un autre étalon importé. Le statut vaccinal de ce dernier étalon au moment de l'importation a été maintenu jusqu'à sa réexportation en 2013.

Système général de surveillance appliqué en Nouvelle-Zélande

Pendant la période qui a suivi les analyses décrites ci-dessus jusqu'à ce jour (2012-2014), le Laboratoire national de santé animale (*Animal Health Laboratory*) a effectué 3 627 tests sérologiques pour le dépistage du VAE. Ces

2 Sands A Flying, Linden Park

© Paco Audijie

tests ont été effectués dans le cadre de 35 enquêtes sur des maladies exotiques (41 des échantillons testés) ou des contrôles sanitaires préalables aux déplacements d'équidés (3 586 des échantillons testés). Lorsque des résultats positifs aux examens sérologiques de routine en vue d'exportation ou d'importation entraînent l'ouverture d'une enquête pour maladie animale transfrontalière, les méthodes appliquées pour déterminer le statut des équidés sont celles décrites ci-dessus. L'éventualité d'une infection par le virus de l'artérite virale équine a été écartée dans toutes les enquêtes réalisées pendant la période considérée.

La Nouvelle-Zélande se déclare indemne d'infection par le virus de l'artérite équine

Au vu des éléments suivants :

– aucune nouvelle infection par le VAE n'a été détectée depuis plus de dix ans,

– les contrôles sanitaires à l'importation, la surveillance exercée et l'application du dispositif de contrôle de l'infection par le VAE pendant la période considérée ont empêché l'apparition de nouveaux cas et fourni les capacités de détecter le virus, au cas où celui-ci aurait été présent,

– les données sérologiques recueillies lors des analyses effectuées au sein des trois flux de surveillance permettent de conclure que l'exposition au virus, au cas où celui-ci aurait été présent, concernait moins de 2 % des équidés dans chaque catégorie,

– le dispositif de contrôle de l'artérite virale équine en Nouvelle-Zélande prévoyait la détection et la mise en isolement de tout étalon porteur susceptible de transmettre le virus par voie vénérienne,

– l'artérite virale équine est une maladie à déclaration obligatoire en Nouvelle-Zélande et aucun cas de transmission du virus n'a été constaté dans la population équine générale, comme l'ont démontré les données sérologiques recueillies lors d'enquêtes sur les maladies animales transfrontalières,

– aucun équidé n'a été vacciné à des fins de prophylaxie au cours des dix années écoulées,

– et en vertu des dispositions énoncées dans le chapitre 2.5.10 du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE (édition 2014) et dans les chapitres 1.4, 1.6 et 12.9 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (édition 2013),

le Délégué de la Nouvelle-Zélande auprès de l'OIE déclare son pays indemne d'infection par le virus de l'artérite virale équine, à compter du 24 juin 2014.

événements

Cérémonie de remise des distinctions honorifiques de l'OIE

Paris, 25 mai 2014

Au cours de la 82e Session générale de l'OIE, la Docteure Schwabenbauer, Présidente de l'OIE, après avoir rappelé que l'Assemblée avait décidé, en 1985, que les personnalités ayant rendu des services éminents à la communauté vétérinaire et à l'OIE pourraient se voir décerner une distinction honorifique, a indiqué les personnalités retenues en 2014 par le Conseil : le Docteur Emilio Juan Gimeno (Argentine) pour la médaille d'or et le Docteur Manuel Antonio González Cano (Panama) pour la médaille du mérite.

La Présidente a fait l'éloge du Docteur Gimeno et a rappelé les principaux éléments de sa carrière ainsi que les éminents services qu'il a rendus à l'OIE en tant que Délégué de l'Argentine, Représentant régional pour les Amériques, et Président de l'OIE, et au monde vétérinaire en général, et lui a remis la médaille d'or.

Les récipiendaires ont remercié la Présidente et l'Assemblée.

L'attribution du prix 2014 de la Journée mondiale vétérinaire a été effectuée en faveur de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) (voir *Bulletin* n° 2014-3, p. 19).

© OIE / D. Mordzinski

Le Dr Emilio Gimeno a reçu la médaille d'or

© OIE / D. Mordzinski

Le Dr Manuel Antonio González Cano a reçu la médaille du mérite

Programme de sécurité sanitaire mondiale

Le 26 septembre 2014 le Directeur général de l'OIE a présenté une allocution devant des décideurs internationaux lors de la 4e réunion pour le programme de sécurité sanitaire mondiale[1] qui s'est tenue à Washington en présence du Président des États-Unis, Barack Obama, et des représentants des gouvernements de plus de 40 pays.

Le Docteur Bernard Vallat a souligné dans son discours les perspectives en matière de santé animale et leur interdépendance incontournable avec la santé humaine dans le monde. Il a rappelé la contribution fondamentale de l'OIE à l'accélération des progrès enregistrés contre toutes les menaces sanitaires mondiales, sachant que la prévention des maladies à leur source animale est l'une des clés de la protection de la santé humaine.

Je vous remercie de m'offrir le privilège et l'opportunité de présenter les perspectives en matière de santé animale et leur interdépendance avec la santé humaine pour la réalisation des objectifs du programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA).

Les agents pathogènes d'origine animale constituent une menace mondiale importante pour la santé humaine et animale, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, le recul de la pauvreté et la biodiversité. L'évolution des agents pathogènes nouveaux et ré-émergents est la conséquence d'une

1 Le programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale est présenté dans le *Bulletin*, n° 2014-3, pp. 100-102

multitude de facteurs qui, associés au risque d'actes délibérés, doivent nécessairement faire l'objet d'une stratégie mondiale bien coordonnée et pluridimensionnelle.

C'est pourquoi l'OIE, qui est l'organisme intergouvernemental de référence pour l'élaboration des normes en matière de santé animale, et qui se charge des alertes sanitaires précoces et de la surveillance des maladies animales, a vocation à participer sans réserve au programme GHSA.

Grâce à son réseau mondial, l'OIE coordonne avec succès depuis 90 ans la lutte internationale contre les maladies animales. C'est notre travail au quotidien, notre passion, et une responsabilité partagée croissante reconnue comme un bien public mondial.

L'OIE est en mesure d'offrir cinq plateformes uniques essentielles, disponibles pour contribuer au succès du GHSA.

1) En tout premier lieu, **l'OIE élabore des normes internationales sur la prévention et le contrôle des maladies et sur la qualité des systèmes nationaux de santé animale**, car la bonne gouvernance est un facteur crucial pour la lutte contre les maladies animales et les zoonoses.

2) En second lieu, l'OIE aide ses 180 Pays membres à évaluer et améliorer leur conformité à ces normes internationales. **La procédure PVS de l'OIE, qui vise à améliorer les performances des Services vétérinaires**, propose des expertises indépendantes permettant aux pays d'identifier et de gérer les points faibles de leurs Services vétérinaires, en y incluant l'enseignement vétérinaire et les partenariats public–privé, dans le but de prévenir, déceler et prendre en charge les menaces sanitaires d'origine animale.

3) En troisième lieu, l'OIE et l'OMS ont co-publié un guide pour aider leurs Pays membres à respecter au mieux les réglementations internationales de santé de l'OMS (RSI) et les normes de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires. **Les ateliers nationaux communs de l'OMS et de l'OIE** facilitent la coopération entre les services de santé publique et de santé animale et améliorent leur programmation stratégique.

4) Le quatrième point à souligner est que **le Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (WAHIS)** est l'outil le plus complet pour assurer la détection précoce, le suivi et la déclaration en toute transparence des maladies animales et des zoonoses. Ce lien mondial en temps réel garantit une communication précoce sur les événements sanitaires, assurant ainsi la rapidité de la riposte.

5) Enfin, le réseau mondial des **296 Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE**, qui s'ajoute à plus de 1 300 **Points focaux** nationaux, constitue un système permanent d'informations scientifiques et de riposte mondiale aux urgences sanitaires.

En résumé, l'OIE est *l'épine dorsale de la lutte mondiale contre les maladies animales*. L'organisation a établi des plateformes et mis en place des équipes interconnectées prêtes à soutenir les objectifs du programme GHSA. L'Ébola, les influenzas et l'infection par le virus West Nile ont tous émergé initialement dans des pays en développement qui n'avaient pas la capacité à mettre en œuvre les normes de l'OIE pour détecter, prévenir et prendre en charge ces maladies d'origine

© OIE

animale. Une implication sans faille permet de démultiplier l'efficacité des systèmes d'alerte et de surveillance appliqués aux maladies animales dans le monde.

L'OIE dispose par ailleurs d'outils pour aider les pays à améliorer les capacités de leurs Services vétérinaires nationaux et leur coopération stratégique avec les services nationaux de santé publique. En résumé, nous sommes enthousiastes et prêts à nous impliquer pour contribuer non seulement à atteindre l'objectif immédiat visant à améliorer la prévention et le contrôle des maladies zoonotiques, mais aussi à résoudre des questions de plus longue haleine telles que le développement de vaccins et d'alternatives à l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux.

Nous serons très heureux de vous offrir toute forme d'assistance que vous pourriez souhaiter en travaillant ensemble à accélérer notre riposte à toutes les menaces sanitaires mondiales, en collaboration avec nos partenaires nationaux et internationaux que sont l'OMS et la FAO. En protégeant les animaux, nous préservons notre avenir.

Dr Bernard Vallat
Directeur général de l'OIE
26 septembre 2014

Communiqué de la Maison Blanche (en anglais) :
www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/09/26/fact-sheet-global-health-security-agenda-getting-ahead-curve-epidemic-th

Unir toutes les forces contre l'antibiorésistance

La Haye (Pays-Bas), 25-26 juin 2014

Les 25 et 26 juin 2014, des Ministres de la Santé et de l'Agriculture ainsi que des représentants de plusieurs États membres de différentes régions de l'OMS et de l'OIE, se sont réunis à La Haye avec les Directeur généraux de l'OMS, de l'OIE et de la FAO, afin de discuter des moyens de faire front pour relever ensemble les défis que pose l'antibiorésistance.

La nécessité d'une action commune face à ce problème a été unanimement reconnue ; cette action implique aussi bien des mesures de santé publique que des politiques agricoles. Les discussions ont mis en lumière une volonté partagée de concevoir cette action comme une approche graduelle visant à réduire la prévalence de l'antibiorésistance sans compromettre les ressources alimentaires ni les systèmes économiques.

Les antimicrobiens sont un bien public essentiel à la santé animale et humaine. Afin de lutter contre la menace de l'antibiorésistance, l'OIE promeut, par le biais de ses normes internationales, l'utilisation responsable et prudente de ces produits afin d'en préserver l'efficacité thérapeutique chez l'humain et chez les animaux. L'OIE prône également la mise en œuvre de mesures d'évaluation du risque.

Lors de la rencontre de La Haye, le Docteur Vallat, Directeur général de l'OIE, a souligné l'importance d'un engagement global des pouvoirs publics, tant au niveau des services de santé publique qu'au niveau des Services vétérinaires. Il a rappelé la place fondamentale de l'approche « Une seule santé » ainsi que l'importance du respect des normes internationales de l'OIE relatives à la bonne gouvernance vétérinaire, à l'utilisation prudente des antimicrobiens, au recueil des données et à la sécurité sanitaire des échanges internationaux.

© OIE

« Le secteur de la santé animale ne doit pas être le bouc émissaire des problèmes d'antibiorésistance », a expliqué le Docteur Vallat. « Ce secteur joue un rôle clé pour éviter le scénario catastrophe d'un monde privé d'antibiotiques efficaces chez l'humain et chez les animaux. À cet effet, l'existence d'une formation spécifique et harmonisée pour les vétérinaires de toutes les régions du monde, la mise en place d'un lien étroit avec les agriculteurs et le renforcement des organismes statutaires vétérinaires apparaissent comme indispensables. La profession vétérinaire n'est pas le problème, bien au contraire : elle fait partie de la solution. »

agenda

2015

Janvier

3e Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques : « Préparer l'avenir »

20-22 janvier
Hô-Chi-Minh-Ville (Vietnam)
www.oie.int/fr/conferences-evenements/toutes-les-conferences-de-loie/

Séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les animaux aquatiques

22-23 janvier
Hô-Chi-Minh-Ville (Vietnam)

Février

21e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

16-20 février
Rabat (Maroc)

Mars

3e Congrès international « Une seule santé »

15-18 mars
Amsterdam (Pays-Bas)
www.iohc2015.com

Conférence internationale OIE/FAO pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR)

31 mars – 2 avril
Abidjan (Côte d'Ivoire)
(à confirmer)

Mai

40e Congrès de l'Association mondiale pour la médecine vétérinaire des petits animaux (WSAVA)

15-18 mai
Bangkok (Thaïlande)
www.wsava2015.com

Séminaire régional d'information pour les Délégués récemment nommés auprès de l'OIE (Amériques, Moyen-Orient)

23 mai
Paris (France)

83e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE

24-29 mai
Paris (France)

Juin

4e Conférence de la Société internationale de recherche et de développement sur les camélidés (ISOCARD) – Les chameaux de la route de la soie. Les camélidés, un atout majeur du développement durable

8-12 juin
Almaty (Kazakhstan)
www.isocard2015.kz

17e Symposium international de l'Association mondiale des diagnosticiens de laboratoire vétérinaire (WAVLD)

15-18 juin
Saskatoon (Saskatchewan, Canada)
www.wavld.org

Conférence sur le pastoralisme

18-20 juin
Mongolie
(à confirmer)

Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques

30 juin – 2 juillet
Paris (France)
www.oie.int/fr/conferences-evenements/toutes-les-conferences-de-loie/

Septembre

29e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

14-18 septembre
Oulan-Bator (Mongolie)

Novembre

13e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Oman

Décembre

Conférence OMS/OIE/FAO sur la rage

10-11 décembre
Genève (Suisse)

Les membres de l'OIE (180)

AFGHANISTAN
AFRIQUE DU SUD
ALBANIE
ALGÉRIE
ALLEMAGNE
ANDORRE
ANGOLA
ARABIE SAOUDITE
ARGENTINE
ARMÉNIE
AUSTRALIE
AUTRICHE
AZERBAÏDJAN
BAHAMAS
BAHREÏN
BANGLADESH
BARBADE
BÉLARUS
BELGIQUE
BELIZE
BÉNIN
BHOUTAN
BOLIVIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BOTSWANA
BRÉSIL
BRUNEI
BULGARIE
BURKINA FASO
BURUNDI
CABO VERDE
CAMBODGE
CAMEROUN
CANADA
CENTRAFRICAINE (RÉP.)
CHILI
CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)
CHYPRE
COLOMBIE
COMORES
CONGO (RÉP. DU)
CONGO (RÉP. DÉM. DU)
CORÉE (RÉP. DE)
CORÉE (RÉP. DÉM. POP. DE)
COSTA RICA
CÔTE D'IVOIRE
CROATIE
CUBA
DANEMARK
DJIBOUTI
DOMINICAINE (RÉP.)
ÉGYPTE
EL SALVADOR
ÉMIRATS ARABES UNIS
ÉQUATEUR
ÉRYTHRÉE
ESPAGNE
ESTONIE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ÉTHIOPIE
EX-RÉP. YOUG. DE MACÉDOINE
FIDJI
FINLANDE
FRANCE
GABON
GAMBIE
GÉORGIE
GHANA
GRÈCE
GUATEMALA
GUINÉE
GUINÉE-BISSAU
GUINÉE ÉQUATORIALE
GUYANA
HAÏTI
HONDURAS
HONGRIE
INDE
INDONÉSIE
IRAK
IRAN
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE
JAMAÏQUE
JAPON
JORDANIE
KAZAKHSTAN
KENYA
KIRGHIZISTAN
KOWEÏT
LAOS
LESOTHO
LETTONIE
LIBAN
LIBÉRIA
LIBYE
LIECHTENSTEIN
LITUANIE
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALAISIE
MALAWI
MALDIVES
MALI
MALTE
MAROC
MAURICE
MAURITANIE
MEXIQUE
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)
MOLDAVIE
MONGOLIE
MONTÉNÉGRO
MOZAMBIQUE
MYANMAR
NAMIBIE
NÉPAL
NICARAGUA
NIGER
NIGERIA
NORVÈGE
NOUVELLE-CALÉDONIE
NOUVELLE-ZÉLANDE
OMAN
OUGANDA
OUZBÉKISTAN
PAKISTAN
PANAMA
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE
PARAGUAY
PAYS-BAS
PÉROU
PHILIPPINES
POLOGNE
PORTUGAL
QATAR
ROUMANIE
ROYAUME-UNI
RUSSIE
RWANDA
SAINT-MARIN
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
SÉNÉGAL
SERBIE
SEYCHELLES
SIERRA LEONE
SINGAPOUR
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SOMALIE
SOUDAN
SOUDAN DU SUD
SRI LANKA
SUÈDE
SUISSE
SURINAME
SWAZILAND
SYRIE
TADJIKISTAN
TAIPEI CHINOIS
TANZANIE
TCHAD
TCHÈQUE (RÉP.)
THAÏLANDE
TIMOR-LESTE
TOGO
TRINITÉ-ET-TOBAGO
TUNISIE
TURKMÉNISTAN
TURQUIE
UKRAINE
URUGUAY
VANUATU
VÉNÉZUÉLA
VIETNAM
YÉMEN
ZAMBIE
ZIMBABWE

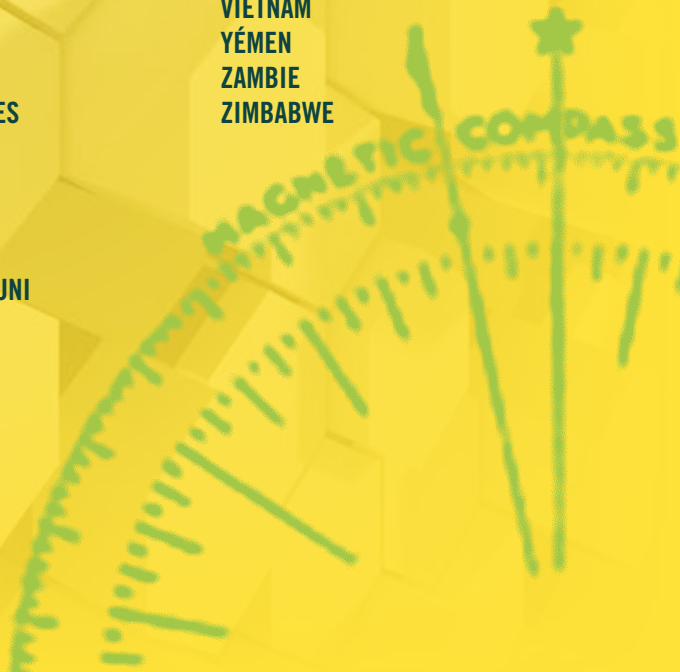

Réservez dès maintenant !

15 %

de remise sur les précommandes de livres en cours de parution faites via la librairie en ligne de l'OIE

Nouvelle édition du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*

L'objectif des *Codes* terrestre et aquatique de l'OIE est de contribuer à améliorer la santé et la protection animales dans le monde et d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et d'animaux et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée de mesures sanitaires. Les Autorités vétérinaires des pays importateurs et exportateurs doivent appliquer les normes de l'OIE afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant la création de barrières injustifiées au commerce.

Le fait que les mesures sanitaires prévues dans les *Codes* résultent d'un large consensus des Autorités vétérinaires des Membres de l'OIE, et que ces ouvrages aient été retenus par l'OMC dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour être la norme internationale en matière de santé animale et de zoonoses, leur confère une double valeur, les *Codes* constituant aussi une référence normative clé en matière de prévention et de contrôle des maladies animales.

Ces nouvelles éditions intègrent les amendements apportés aux *Codes* lors de la 82e Session générale de l'OIE tenue en mai 2014.

Responsible and Prudent Use of Antimicrobial Agents for Animals

International Solidarity to fight against Antimicrobial Resistance

L'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux. Solidarité internationale dans la lutte contre l'antibiorésistance

Plus de 300 participants provenant de plus de 100 pays ont assisté à la première conférence mondiale sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, organisée par l'OIE à Paris du 13 au 15 mars 2013. Parmi les participants figuraient des Délégués auprès de l'OIE, des Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires, des représentants d'organisations intergouvernementales, des experts, des professionnels, des décideurs, des représentants des entreprises, des représentants d'organisations non gouvernementales et des bailleurs de fonds potentiels.

La conférence a donné une vue d'ensemble de la situation mondiale actuelle concernant l'utilisation des agents antimicrobiens (sous différents angles) et l'antibiorésistance. Elle a également permis d'exposer et de discuter différentes approches possibles pour favoriser l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, et pour prévenir et lutter contre le développement de l'antibiorésistance aux niveaux national, régional et international.

Cette brochure donne un aperçu des exposés présentés au cours de cette conférence mondiale et contient les recommandations adoptées par le comité scientifique de la conférence et par l'ensemble des participants.

COMMANDEZ EN LIGNE MAINTENANT ! www.oie.int/boutique

1924-2014 OIE 90 ANIVERSARIO

Pour en savoir plus sur l'anniversaire de l'OIE et tester vos connaissances, rendez-vous pages **11–20**

90 ans de Solidarité

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony • 75017 Paris • France • tel. 33 (0)1 44 15 18 88 • fax 33 (0)1 42 67 09 87 • www.oie.int • oie@oie.int